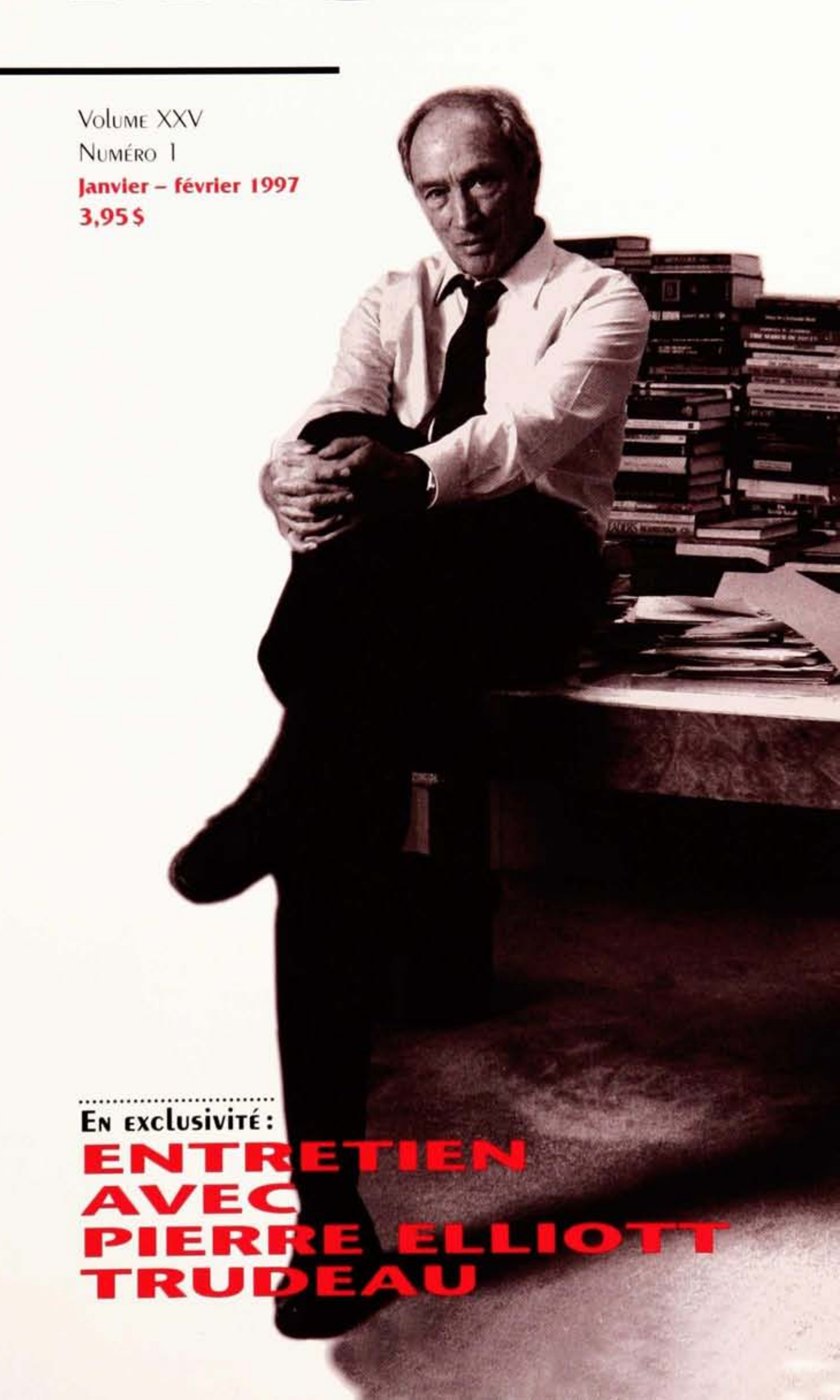
Cité libre

Volume XXV
Numéro 1
Janvier – février 1997
3,95 $



En exclusivité :

ENTRETIEN AVEC PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

Hommage à Jean-Louis Roux

Le 12 décembre 1996, à leur rencontre mensuelle à la Maison du Egg Roll, les citélibristes ont rendu hommage à Jean-Louis Roux, cet homme digne et intègre qui, comme Lieutenant-gouverneur du Québec, a été victime d'une basse histoire de règlement de compte politique. À cette occasion, quatre collaborateurs réguliers de la revue ont livré leurs réflexions sur le thème: «Une société malade de ses élites».



Marc Angenot analyse le climat politique des années quarante au Québec, pendant que les trois autres conférenciers l'écoutent avec intérêt.



Période des questions et des commentaires. Jean-Paul Murray, secrétaire d'administration de la revue, Pierre Elliott Trudeau, Monique Oligny...



...Aurèle Beaulnes, président de séance et de Cité libre, les conférenciers...



...et tout le public écoutent attentivement.



Monique Oligny, épouse de Jean-Louis Roux, s'est jointe aux citélibristes.

Couverture: Photo de Jean-Marc Carisse

Dans ce numéro… très spécial

Bonne et heureuse année à tous et à toutes ! Puisse l'année 1997 nous apporter l'unité au Canada, la paix dans le monde, et la fin de tous les ethnonationalismes, ici comme ailleurs.

Si, par exception, ce numéro ne contient pas d'éditorial, c'est qu'il est exceptionnel ! En effet, avec ce premier numéro du volume XXV, *Cité libre*, dont la fondation date pourtant de 1950, entre dans sa vingt-cinquième année de *publication*. (Comme on le sait, la publication de la revue a été suspendue pendant plusieurs années.) Et avec ce numéro, Pierre Elliott Trudeau, cofondateur de *Cité libre*, revue qu'il a rendue célèbre et qui l'a rendu célèbre (avant qu'il n'entre en politique active), retourne à la source et accorde un entretien exclusif aux directeurs actuels de la revue. *Cité libre* a donc voulu laisser la vedette à cette collaboration exceptionnelle et à tous les articles de ce numéro.

A une époque où le bricolage politique tient lieu de principes, il est réconfortant de constater avec quelle cohérence et quelle lucidité Trudeau réagit à ses anciens écrits et aux problèmes actuels. Dans cet entretien, qui témoigne sans aucune ambiguïté de son attachement profond au français et aux Canadiens français, il explique avec sérénité pourquoi il s'oppose à tout statut particulier pour le Québec; il réaffirme sa foi dans un Canada uni et montre la contribution à l'unité canadienne qu'apporte le bilinguisme dans les institutions et les législations fédérales. Il souligne également les avantages de la Charte canadienne des droits et libertés pour tous les Canadiens, et en particulier pour les Canadiens français du Québec et d'ailleurs. Il nous livre aussi ses réflexions, entre autres, sur la question de l'identité et sur le multiculturalisme. A lire absolument ! Un deuxième entretien, abordant d'autres questions importantes, paraîtra dans le numéro de mars-avril.

Mais ce n'est là qu'une partie du numéro. Dans le dossier sur l'éducation, nous publions un débat sur l'école privée. Lorraine Pagé, présidente de la CEQ, dit « Non à l'école à deux vitesses ». A quoi Benoit Lauzière, ancien directeur du *Devoir* et ancien président de l'Association des écoles privées, réplique qu'au nom de la diversité, il faut dire oui à l'école privée.

Ceux qui pensent que le bilinguisme au Canada n'a fait que peu ou pas de progrès ont tout intérêt à lire « Nos deux langues, notre fierté » de Kate Merry, présidente de *Canadian Parents for French*. Cette association, probablement unique au monde, de parents bénévoles de toutes les provinces canadiennes, a pour vocation principale, depuis trente ans, de faire la promotion de l'enseignement du français partout au Canada. Et ses efforts portent leurs fruits.

Vous lirez avec étonnement et, espérons-le, indignation, ce qui arrive « Quand l'école s'empare de Pierre Elliott Trudeau ». Monique Nemni a analysé six manuels scolaires et montre, preuves à l'appui, comment, au Québec, on récrit l'histoire. Au moment où tant de ténors réclament à cor et à cri une plus grande place pour l'enseignement de l'histoire à l'école, il est peut-être utile de se demander si le temps supplémentaire ne sera pas consacré à une propagation encore plus efficace des discours démagogiques qui imprègnent actuellement un trop grand nombre de manuels.

Nous avons rarement eu autant d'articles dans la section « Regards critiques ». L'historien de renom Jack Granastein relate avec un émoi contagieux la commémoration du 50e anniversaire du Jour de la victoire, à Apeldoorn, aux Pays-Bas. Comme nous le rappelle Granastein, au Canada, nous sommes, hélas ! aveugles à la véritable contribution des Canadiens français et anglais à la Deuxième Guerre mondiale.

« Le Québec était-il fasciste en 1942 ? » Marc Angenot met en relief les pièges contenus dans cette question mal circonscrite et à laquelle il devient impossible de répondre, sinon d'une manière idéologiquement partisane. Dans un texte très bien documenté, Angenot jette un éclairage nuancé et fascinant sur le climat politique qui régnait au Québec au moment où Jean-Louis Roux a commis sa malencontreuse «bêtise de jeunesse ».

William Johnson, de son côté, analyse le climat actuel au Québec et dénonce l'antisémitisme primaire qui semble s'être emparé de tant d'intellectuels à l'occasion de ce qu'on appelle, à tort, « l'affaire Roux ». S'il n'avait appuyé son texte sur de très nombreuses citations, on aurait eu du mal à le croire, tant les propos antisémites des Michel Vastel, Gilles Proulx, Jean-Marc Léger, Pierre Foglia, Nicole Gagnon et Victor-Lévy Beaulieu semblent hallucinants et sortis droit d'une ère qu'on croyait révolue. A ne pas lire avant de se coucher, à moins d'aimer les histoires d'horreur...

Le constitutionnaliste bien connu Alan Cairns, à qui l'on doit l'expression « *Charter Canadians* » pour décrire le nouveau sentiment de citoyenneté engendré par la Charte canadienne des droits et libertés, nous réconcilie avec les intellectuels dans ce

bel éloge des identités multiples. Pour lui, il est évident qu'on peut être à la fois canadien, québécois, montréalais... et citoyen du monde.

Quatre articles traitent, quoique selon des perspectives totalement différentes, du nationalisme québécois et de ses effets. Anthony Boeckh, rédacteur en chef et président de « The Bank Credit Analyst Research Group », analyse froidement la catastrophe financière et économique qu'engendrerait une éventuelle sécession du Québec. Nadia Khouri explique comment on a fabriqué la crise pour servir une certaine idéologie et faire mousser le sentiment sécessionniste. Les deux autres articles traitent d'obstacles à la démocratie au Québec. Spécialiste du cinéma et professeur retraité de l'Université Laval, Paul Warren, qui a assisté au dernier congrès du Parti québécois, en relate le déroulement. Il montre comment le culte du « chef » a conduit au plus remarquable « Détournement de démocratie » qu'il lui ait été donné de vivre. Quant à Max Nemni, sous un titre qui rappelle à dessein le célèbre « De quelques obstacles à la démocratie » de Trudeau, il montre en quoi les fondements du nationalisme québécois actuel constituent un obstacle au développement d'un véritable esprit libéral.

Finissez votre lecture sur une note de détente. Voulez-vous savoir ce que quatre Montréalais, à qui Geneviève Manseau a prêté sa plume, pensent de certains aspects de la langue au Québec ? Alors lisez « T'es qui, toi, pour me vouvoyer ? » Quant à Gabrielle Pascal, elle nous parle de Gabrielle Roy, qui conserve, avec raison, sa cote d'amour chez les Canadiens. Et si la « liberté » vous tient à coeur, allez parfaire vos connaissances dans le « Glossaire raisonné du citoyen averti »...

Comme on vous le disait : un numéro... très spécial ! Bonne lecture ! ■

Cité libre

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Aurèle Beaulnes, *président*
Robert Davies, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Isabelle Randria, *trésorière*
Marc Agostini, Pierre Arbour, René-Guy Cantin, Hélène de Kovachich, Dany Gravel, William Johnson, Jacques Hébert, Nadia Khouri, Jean-Paul Murray, André Smith

RÉDACTION
Directeurs de la revue :
Max Nemni, Monique Nemni
Secrétaire d'administration :
Jean-Paul Murray
Secrétaire de rédaction :
Gabrielle Pascal
Révision de texte :
Jean-Paul Murray
Max Nemni
Monique Nemni
Gabrielle Pascal
Thérèse Viau

PRODUCTION :
Graphisme : Studio Robillard
Impression : Reprotech

SECRÉTARIAT
Jean-Paul Murray
4-10 rue de l'Épervier
Hull, Québec
J9A 2A3
Tél. : (819) 778-0745
Fax : (514) 738-5516

RENSEIGNEMENTS :
(514) 846-2253

SERVICE D'ABONNEMENT
Periodica
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél. : *Région de Montréal :*
(514) **274-5468**
Tout le Québec et l'Outaouais :
1-800-**361-1431**
Fax : (514) 274-0201

VENTE AU NUMÉRO
Messageries de presse Benjamin
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél. : (514) **364-1780**
Fax : (514) **364-7245**

VENTE AUX LIBRAIRES
Diffusion Dimedia
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q.
H4N 1S2
Tél. : (514) 336-3941
Fax : (514) 331-3916

Dépôt légal : 1er trimestre 1995
ISSN : 1183-7144
Envoi de publication :
enregistrement no. 10123

sommaire



À Monsieur Jean-Louis Roux

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

Avec quelques amis, j'ai suivi de près les principaux événements qui ont conduit à votre démission. Résumons-les:

1) Le président d'une organisation nationaliste bien connue s'adresse à la reine du Royaume-Uni pour lui recommander votre destitution, parce qu'en 1942, à l'âge de 19 ans, vous avez dessiné une croix gammée sur la manche de votre sarrau d'étudiant.

2) Le matin du même jour et pour la raison déjà mentionnée au paragraphe précédent, le chef du BQ à Ottawa, nationaliste bien connu, demande au premier ministre du Canada de vous destituer.

3) Le midi du même jour et pour la raison déjà mentionnée au paragraphe précédent, le chef du PQ à Québec, un autre nationaliste bien connu, annonce de façon solennelle qu'il prend l'affaire très au sérieux et qu'il en discutera au conseil des ministres.

Voilà, en trois temps trois mouvement, une attaque fort bien orchestrée. Les chefs nationalistes ont crié « Haro sur le baudet ! » comme l'ont fait dans la fable de Lafontaine « Les animaux malades de la peste ». Ils ont condamné, sans procès, un personnage qui ne pensait pas comme eux. Le nationalisme débouche souvent sur l'exclusion.

Mais vous, Monsieur Roux, comme les vrais patriotes et les grands humanistes, vous savez depuis longtemps que les valeurs permanentes et fondamentales à tous les humains priment sur les prétendues valeurs nationales, car celles-ci n'ont qu'un caractère historique et transitoire. Nous sommes fiers de vous. Vous avez quitté le poste prestigieux qu'on vous avait confié dans l'honneur et la dignité.

Nos meilleurs voeux vous accompagnent, vous et votre famille.

Roland Rainville
Ottawa

Jean-Louis Roux et son crime de lèse-nationalisme

Sa nomination au poste de lieutenant-gouverneur avait été dénoncée par les souverainistes et par tous les bien-pensants de la petite classe médiatique québécoise. Il avait commis la faute suprême: le crime de lèse-nationalisme. Il avait d'abord critiqué le négociateur en chef, le député de Jonquière et dernier saint québécois, pour ses vociférations et diabolisations référendaires; il avait ensuite dénoncé avec une justesse sans doute maladroite le silence des intellectuels québécois qui lui faisait penser à celui des intellectuels allemands d'avant la prise du pouvoir par Hitler. Et insulte des insultes, il avait osé dire qu'il n'excluait pas la possibilité de quitter le Québec si celui-ci devenait un jour souverain. Bref, Jean-Louis Roux avait osé être du « mauvais bord » ; il avait émis des craintes à l'égard du nationalisme. François Mitterand n'avait-il pas dit en fin de présidence à Strasbourg que « le nationalisme, c'est la guerre » ?

Jean-Louis Roux avait osé dire qu'on pouvait être à la fois québécois, canadien et homme du monde. Il avait cependant oublié de dire que le nationalisme péquiste était différent de tous les autres, qu'il était intrinsèquement bon, altruiste, ouvert... malgré les propos contraires des Parizeau, Bouchard, Landry, Chevrette, Beaudoin et *tutti quanti*. Mais quand on est dans la vérité, on ne peut pas se tromper !

Vint l'histoire du sarrau et de la croix gammée. Monté en épingle, grossi hors de toute proportion, cet épisode de la vie de Jean-Louis Roux permit à des médias complaisants, sans étique, imbus d'eux-mêmes et d'une ignorance crasse de l'histoire, de jouer de la grosse caisse avec leurs copains souverainistes. L'heure de la charge, du règlement de comptes avait sonné. Roux devait partir malgré ses remarquables états de service comme comédien, administrateur de théâtre et d'école de théâtre et défenseur des droits de la personne. Il avait commis le « crime » de lèse-nationalisme et de lèse-« cheuf ». D'autres crimes, vrais ceux-là, même si pardonnés, mais commis pour la Cause, n'empêcheraient pas certains d'accéder à la magistrature ou de devenir haut fonctionnaire...

Je n'ai jamais rencontré Jean-Louis Roux, mais je l'ai lu, vu et entendu à la télévision et sur scène. Il me paraît être un homme de liberté, droit, dénué de toute mesquinerie. Que pouvait faire pareil homme dans un monde où l'authenticité, la liberté de parole et une certaine candeur sont mal vues et où triomphe la roublardise, la demi-vérité sinon le mensonge et le coup fourré ? Mais je me console: la politique a certes perdu un être de grande valeur, mais le théâtre, je l'espère, retrouvera bientôt un grand comédien.

Michel Lebel
Montréal

Cité libre fait des vagues

Chers directeurs de *Cité Libre,*

L'article de Joseph Turi, intitulé « La tour de Babel et la loi » était si bon qu'il m'a inspirée à écrire au maire de Westmount. J'inclus copie de ma lettre en vous félicitant pour la qualité de votre revue. Les sujets abordés, le vocabulaire élégant et les différentes opinions qui sont si bien présentées m'aident à accroître mes connaissances et mon amour de la langue française ainsi que mes connaissances des idées vraiment libérales, dans le sens le plus large du mot.

J'attends chaque numéro de *Cité libre* avec impatience.

Merci !

Antoinette Taddeo

(Cité libre publie ci-dessous des extraits, traduits en français, de la lettre de madame Taddeo à monsieur Peter Trent, maire de Westmount.)

Monsieur Trent,

L'article de Joseph Turi, intitulé « La tour de Babel et la loi », dont vous trouverez copie ci-jointe, est tiré du dernier numéro de la revue *Cité libre.* Il souligne plusieurs faits intéressants, et en particulier des exemples de la tolérance linguistique qui se trouve partout dans le monde... « sauf au Québec ».

Ses propos que je cite concernant Westmount vous intéresseront particulièrement : « Ainsi, pour donner un exemple, c'est le français qui est la seule langue officielle et obligatoire de Westmount, ville pourtant très majoritairement non francophone du Québec ».

Ce qui nous a conduit à la terrible impasse que nous vivons actuellement, c'est le silence assourdissant des fédéralistes francophones et anglophones qui occupent des postes de direction et celui des citoyens ordinaires comme moi.

Comment se souviendra-t-on de nous, citoyens fédéralistes du Québec ? Comme ceux qui ont défendu avec courage, dignité et honneur leur droit de demeurer canadiens ? Ou comme une minorité qui, après un énième référendum, s'est finalement pliée à la volonté de la majorité, qui, enfin débarrassée des « autres » a pu accéder à l'indépendance ? Comment le Canada pourrait-il accepter un « partenariat » avec ce nouveau pays quand ses citoyens loyaux résidant au Québec auront été soumis à des graffiti calomnieux et à des lois anti-libérales ?

Montréal, ma ville, fait pitié lorsque des citoyens ou des leaders communautaires qui osent se prononcer en faveur du Canada sont traités, par des soi-disant « fédéralistes », comme des extrémistes de droite.

Comme le dit un adage juif : « Avec des amis comme ceux-là, qui a besoin d'ennemis ? »

Antoinette Taddeo
Montréal

Le partenariat « à l'européenne » ou l'art de tromper le peuple

Sauf une poignée de séparatistes irréductibles, les Québécois restent profondément attachés au Canada. Ils l'ont fait savoir à l'occasion de deux référendums, dont les questions étaient pourtant on ne peut plus confuses.

Ce qui était clair, cependant, c'est que le Parti québécois savait qu'une question sur la séparation pure et simple aurait obtenu une réponse pour lui désastreuse. Il fallait donc faire croire aux électeurs qu'un Québec indépendant resterait *associé* au Canada ou que, à tout le moins, on négocierait un *partenariat* avec le reste du pays.

Partenariat ! Voilà le mot magique que Lucien Bouchard et ses fidèles emploient à toutes les sauces. Leur « candidat-vedette », Daniel Turp, tente de rassurer les populations en préconisant lui aussi un « partenariat à l'européenne » qui préserverait les avantages du marché commun canadien... que nous avons déjà !

La vérité c'est que le partenariat dont parlent les séparatistes n'est pas du tout « à l'européenne ». Il a été clairement défini, par écrit, dans l'accord signé en juin 1995 par MM. Bouchard, Dumont et Parizeau. Ce partenariat bidon préconise le maintien du marché commun canadien... que nous avons déjà ! *Mais* ce marché sera géré par un conseil composé d'un nombre *égal* de ministres provenant d'une part d'un Québec indépendant et, d'autre part, du reste du Canada. Comme le fameux pâté de cheval et d'alouette : *une* alouette et *un* cheval !

Les décisions de ce conseil seraient prises à *l'unanimité.* Ainsi, le Québec, ne représentant que 25 % de la population du partenariat, aurait 50 % des voix ; le reste du Canada, avec une population trois fois plus grande, aurait aussi 50 % des voix, c'est-à-dire pas plus que le Québec. Un veto assuré à chacun des deux membres du prétendu partenariat.

Cette formule bâtarde du veto pour chaque membre à dû être abandonnée par la Communauté européenne *dès 1987*. Il y aura bientôt dix ans! Aujourd'hui, les 15 membres de la Communauté se partagent 86 voix. Bien qu'elle compte 22 % de la population de la Communauté, l'Allemagne, la locomotive économique de la Communauté européenne, a dû renoncer au droit de veto qu'elle avait avant 1987. Les membres de la Communauté s'étaient rendu compte qu'en laissant à chaque pays un droit de veto, toute action collective devenait impossible ; c'était la paralysie totale.

Un veto égal pour le Québec et le reste du Canada est une illusion grotesque. Alors, pourquoi les élites séparatistes proposent-elles une formule déjà répudiée par les Européens, tout en continuant d'affirmer qu'il s'agit d'un partenariat « à l'européenne » ? Serait-ce pour tromper la population en faisant miroiter la possibilité *inexistante* d'un partenariat d'égal à égal entre, un Québec indépendant et le reste du Canada ?

L'autre explication serait que les élites séparatistes, y compris l'éminent professeur Turp, ne comprennent rien de ce qui s'est passé en Europe.

Tromper l'électorat est malhonnête. Ne pas savoir de quoi on parle est inexcusable de la part de gens qui se prétendent capables de gérer un nouveau pays.

Le sénateur Jacques Hébert

Les terroristes sont des poltrons

Depuis le mois de janvier j'arborais, sans problème, sur mon balcon du deuxième étage, deux drapeaux de la même taille, l'un du Canada et l'autre du Québec. Mais la nuit du 17 novembre 1996, entre 21h et 2h15, j'ai été victime d'une menace terroriste. J'ai trouvé sur ma porte une inscription en lettres de deux pouces qui disait : « Enlève ton drapeau rouge sale provocateur. Sinon on brûle le bloc ! 1er avertissement. »

La police a fait un constat. J'ai appelé les médias. La *Gazette* et *La Presse* ont rapporté la nouvelle avec une photo. J'ai aussi été interviewé par CBC, CJAD et CKAC.

Le 25 novembre à 15h44 j'ai expédié une télécopie à monsieur Bouchard à son bureau de Montréal. Je lui ai relaté l'incident et je lui ai demandé de bien vouloir dénoncer publiquement les menaces de ce genre. A ce jour, je n'ai reçu aucune réponse. Et, c'est justement ce qui m'inquiète.



Le vrai problème n'est pas la menace que j'ai subie mais, plutôt, le silence de nos élites face à l'intolérance de quelque ordre qu'elle soit. Il faut que tout geste criminel soit puni selon la loi. Parce que ceux qui commettent de tels actes ne sont souvent que des poltrons. C'est par le biais du silence de nos élites qu'ils acquièrent un sentiment de puissance. Qui sera leur prochaine victime ? Est-ce que Monsieur Bouchard, le premier ministre de tous les Québécois, attendra qu'il y ait un incendie ou des morts avant de se prononcer ?

Nous ne devons pas oublier les terroristes du FLQ qui avaient été longtemps laissés à eux-mêmes il y a 30 ans. Aujourd'hui on veut récrire l'histoire en prétendant que la situation n'était pas grave. Mais ceux d'entre nous qui ont vécu ces moments n'oublieront jamais les vraies affres d'alors. On avait peur de s'approcher des boîtes à lettres et des édifices publics. La police était désemparée. La premier ministre Bourassa était enfermé au Bunker entouré de ses garde-corps. Le Québec était sans direction.

Aujourd'hui, 26 ans après, on transforme ces actes terroristes en péccadilles de jeunesse. Plusieurs anciens membres du FLQ occupent des positions importantes au gouvernement et à la fonction publique. Par contre, monsieur Roux a été traité tout autrement, lui qui avait réellement commis une erreur de jeunesse il y a 54 ans.

Il est temps que l'on cesse de récrire l'histoire au gré des besoins politiques de l'heure. Il est temps aussi que le gouvernement assume ses responsabilités et qu'il protège les citoyens du harcèlement des terroristes trop poltrons pour afficher ouvertement leurs convictions.

James W. Healy
Montréal

Un génie en herbe écrit à Lucien Bouchard

Chers directeurs de *Cité Libre*,

En tant que lecteur avide de *Cité libre* et, surtout, grand-père d'un génie en herbe qui se destine à devenir votre émule un jour, permettez-moi de vous envoyer copie d'un article récent de ma petite-fille Amanda, agée de 14 ans.

Le sujet m'ayant paru approprié, j'ai cru bon d'en faire parvenir une copie à notre premier ministre provincial.

Luigi F. Colizza
Dollard-des-Ormeaux

Monsieur Lucien Bouchard
Premier ministre du Québec

Monsieur,

Vous ne m'en voudrez pas, j'espère, si j'ose profiter de la bienveillante tolérance que vous daignez avoir envers moi en tant que Québécois impur, pour vous transmettre, ci-inclus, la copie d'un article écrit par une jeune fille de 14 ans dont je suis le grand-père.

Cet article sans prétention vous est soumis tout simplement comme matière à réflexion, à la lumière des propos à la fois généreux et rassurants qu'ont tenus les congressistes du PQ hier et ce matin envers ceux qui, comme celui qui vous écrit, n'ont pas le privilège d'être de vieille souche. Particulièrement remarquable était ce témoignage chaleureux et fraternel de monsieur Yves Michaud, qui vous procurera sûrement de nouveaux adeptes parmi les communautés culturelles du Québec ; les mêmes, en effet, qui, en tant que contribuables, se souviendront avec beaucoup de tendresse d'avoir jadis fait les frais de la permanence de monsieur Michaud à Paris, nul doute pour lui éviter cette fâcheuse sensation de malaise qu'il dit éprouver en côtoyant ses concitoyens canadiens du Québec.

J'ose en même temps espérer que vous pardonnerez cette enfant si elle a choisi de s'exprimer dans cette méprisable langue qui, selon madame la ministre Beaudoin et plusieurs membres de votre parti, ne cesse d'infester et de perturber l'ambiance harmonieuse et prospère de notre belle province.

Luigi F. Colizza
Dollard-des-Ormeaux

Enough is Enough !

I don't understand. I thought that speaking and understanding two languages was great. I felt that bilingualism was terrific and was proud to function in either French or English. But I can barely sit still as I listen to Louise Beaudoin treat English like a spreading virus. "Rampant institutional bilingualism has crept into the civil service." Perhaps the quote should read : "rampant racism has crept into ..." Enough is enough !

The Quebec International Affairs Department recently described Montreal as a "bilingual, cosmopolitan city where business, industry, culture and academia are thriving." This assessment should thrill us, since we suffer from a huge economic slump, high unemployment and are plagued by an exodus. But, no. Instead, provincial leaders pretend it was all a big mistake, that we're not bilingual. While Montreal does have many bilingual residents, they said the city is not. Enough is enough !

As a Canadian, I assume I have both human and civil rights. Where are those rights when my language is taken away ? Where are they when English signs have to be half the size of French signs ? Doesn't Mr. Bouchard remember his Centaur Theatre speech ? Enough is enough !

How ironic that we're able to pay our taxes and bills in English ... naturally. Wouldn't want us ignorant anglophones to have trouble deciphering the amount owed ! Enough is enough !

I don't want to be classified by colour, race, gender, religion or language ! I just want to be known for who I am. Enough is enough !

Frankly, I feel that when I am under the watchful eyes of the Language Police, my rights as a Canadian are being violated.

Maybe just saying "Enough is enough" is simply stating the obvious. Perhaps what I should be asking instead is : "When will enough be enough ?

Amanda Olliver
Montréal

(Article paru dans le *Hudson-St-Lazare Times*)

LE COMBAT DE *Cité libre*

Cité libre est une revue d'idées, la seule revue francophone du Canada qui combat le nationalisme ethnique, la pensée unique et les mythes. Ses collaborateurs, de plus en plus nombreux, font une analyse critique de l'actualité politique et sociale. A une époque où tant d'intellectuels semblent avoir pour devise : « Crois ou meurs ! », *Cité libre* joue un rôle primordial dans la défense de l'esprit libéral, de l'unité canadienne et de la liberté individuelle.

Lisez ce numéro ! Vous serez convaincus. Vous verrez qu'on y exprime des points de vue le plus souvent occultés de la presse et des médias francophones. Vous verrez, par exemple, qu'au lieu d'avoir à vous fier sur les écrits biaisés qui diabolisent systématiquement Pierre Trudeau, vous pouvez lire, dans *Cité libre*, ce que dit Trudeau lui-même. Au lieu de vous désoler de la distortion alarmante des événements qui ont entouré la démission du Lieutenant-Gouverneur du Québec, vous pouvez lire des analyses bien documentées de cette saga. Vous verrez pourquoi la mentalité du « chef » fait partie intrinsèque de la mentalité nationaliste québécoise et comment cette mentalité nuit à l'épanouissement d'une pensée libérale au Québec. Vous verrez ce qu'on enseigne à nos enfants à l'école.

Les Québécois francophones ont besoin de *Cité libre*. *Cité libre* a besoin d'abonnés pour continuer sa lutte. Les abonnements ont presque doublé depuis septembre 1995, mais, collectivement, nous pouvons, nous devons faire mieux. Notre survie financière en dépend.

Abonnez-vous à Cité libre !

Invitez vos amis à s'abonner !

Contribuez au développement d'une pensée libérale au Québec.

ENTRETIEN AVEC PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

Max et Monique Nemni

M et M : Monsieur Trudeau, nous tenons avant tout à vous remercier très chaleureusement de nous avoir accordé cet entretien et d'avoir accepté ainsi de collaborer à *Cité libre*, la revue qui sera à tout jamais associée à votre nom.

P.E.T. : Oh ! et à bien d'autres noms aussi...

M et M : L'occasion de cet entretien est, bien sûr, la parution de *À contre-courant*[1]. Ce recueil nous semble un excellent point de départ pour dresser avec vous, aujourd'hui, une sorte de petit bilan de votre œuvre.

JE NE PENSE PAS QU'ON PUISSE AVOIR UNE SOCIÉTÉ JUSTE SI UNE MAJORITÉ DANS UN PAYS, UNE PROVINCE, OU MÊME UN BOURG, OPPRIME LES MINORITÉS.

Avant de commencer, nous aimerions afficher nos couleurs. Nous sommes convaincus que votre contribution à la vie intellectuelle et politique du Canada est tout à fait remarquable. Nous pensons, en fait, que l'histoire vous placera parmi les grands hommes d'État du XXe siècle. Ceci dit, nous aimerions profiter de cet entretien pour discuter de vos écrits avec le recul du temps et à la lumière du présent, ce qui nous permettra de pousser plus loin notre réflexion et peut-être la vôtre. C'est ce qui explique l'insistance que nous pourrions placer sur certains sujets.

P.E.T. : Eh bien, allez-y !



M et M : Dans vos *Mémoires* (p. 310-311), vous expliquez pourquoi, à l'hiver 1984, l'idée de retraite avait commencé à vous trotter dans la tête. Vous écrivez : « *Au Québec, le gouvernement du Parti québécois se désagrégeait... il ne prêchait plus la sécession... Notre économie avait retrouvé son rythme de croissance. Notre Constitution se trouvait désormais sous l'autorité exclusive du peuple canadien. Et ce qu'on appelait le* French Power *avait trouvé sa niche dans la capitale...* » Et nous citons votre conclusion : « *J'avais accompli en politique ce pourquoi j'y étais entré. J'étais venu à Ottawa combattre pour l'édification d'une société plus juste, à l'extérieur comme à l'intérieur du Canada. J'avais consacré à cette tâche toutes mes énergies. Je n'avais plus grand-chose à offrir. Je croyais le moment venu de céder la place à quelqu'un d'autre.* »

Vous dites donc que vous avez réalisé à Ottawa tout ce que vous étiez allé y faire. Comme tout le monde sait que la Charte des droits était au cœur de vos projets, nous pourrions peut-être commencer par là.

P.E.T. : Alors, commençons par là. L'idée d'une Charte des droits me poursuivait bien avant que je n'entre en politique : je voulais une société juste et une société démocratique. Et je ne pense pas qu'on puisse avoir une société juste si une majorité dans un pays, une province, ou même un bourg, opprime les minorités. C'est pourquoi il m'a toujours semblé indispensable, pour compléter la démocratie canadienne, pour compléter les effets du parlementarisme et ses avantages, d'adopter une Charte des droits. C'était d'autant plus essentiel au Canada que je voulais que notre Charte des droits, qui est unique au monde à cet égard, enchâsse des droits linguistiques.

Je savais bien que dans notre optique — quand je dis « notre », je veux dire celle du gouvernement du temps — la question linguistique était très importante ; il fallait l'inclure dans une charte, peut-être un peu à la surprise des anglophones ou des allophones des autres provinces. Mais je pense, comme la suite des événements l'a d'ailleurs prouvé, qu'ils en ont bénéficié aussi. Il fallait cependant que la charte soit com-

plète. Faire seulement une Charte des droits linguistiques aurait paru bizarre partout au pays, sauf au Québec. Inversement, avoir une Charte des droits qui ne défende pas la langue et qui ne lui donne pas des assises constitutionnelles solides aurait été un abandon de la position que nous avons toujours défendue, c'est-à-dire l'égalité des anglophones et des francophones.

JE N'AI JAMAIS ACCEPTÉ LA THÉORIE DES DEUX NATIONS. C'EST POURQUOI JE N'AI JAMAIS DÉFENDU LE BICULTURALISME.

On parle beaucoup ces temps-ci de la nécessité d'une « politique de reconnaissance ». À cet égard, notre politique à nous était claire. Elle consistait à « reconnaître » les francophones, en plaçant la société canadienne-française sur un pied d'égalité avec la société des anglophones ou des « Canadiens anglais» — comme on les a appelés au début et comme ils le sont restés longtemps. Ceci était au cœur de notre conception de la société juste. Pour nous, la « société distincte », le « statut particulier » s'applique à l'ensemble des Canadiens français partout au Canada. C'est eux qui constituent, selon nous, une « nation », au sens sociologique du terme, et c'est eux qu'il faut « reconnaître ».

M et M : Est-ce que votre conception de la nation n'est pas similaire à celle des nationalistes québécois, sauf que vous, vous remplacez le Québec par le Canada tout entier ?

P.E.T. : Ma conception de la nation est basée sur notre histoire moderne, qui commence avec la conquête des territoires français d'Amérique et des Canadiens d'alors par l'Empire britannique. L'existence d'une nation sociologique francophone, avec une culture qui lui est propre, est une réalité historique qui a d'ailleurs été reconnue depuis le début. Je n'aime pas l'idée de « pacte » au sens légal. Mais l'histoire et les faits sur le terrain confirment qu'il y avait une nation — encore une fois au sens sociologique — canadienne-française, qu'on appelait les Canadiens tout simplement à ce moment-là. Les « Anglais » qui étaient là ou qui sont venus après, à la suite des troubles aux États-Unis, constituaient eux aussi une nation, au sens sociologique. On pourrait même dire que cette nation anglophone était composée de trois petites nations : les Anglais, les Écossais et les Irlandais.

Ceci veut dire que la notion de bilinguisme, ou de deux langues officielles, devait alors et doit encore prédominer. C'est pourquoi on continue d'ailleurs à en débattre aujourd'hui : c'est une question de justice linguistique. Pour qu'un pays marche, il faut que les citoyens se sentent tous égaux. Les Canadiens français devaient se sentir égaux en droits aux anglophones à travers le pays.

M et M : Certains de vos premiers textes nous laissent perplexes. Vous écrivez en 1950 : « *Notre peuple* alors était entouré de dangers réels... » (p. 39) ; en 1952 : « Il ne se présenta *aux nôtres* que deux possibilités... » (p. 43) ; en 1956 : « Pour *un peuple* vaincu, occupé, décapité... » (p. 54) ; également en 1956 : « *Notre groupe ethnique...* » (p. 65) ; en 1962 : « Ce n'est pas l'idée de *nation* qui est rétrograde, c'est l'idée que la nation doive nécessairement être souveraine » (p. 157), etc. Comme vous le savez, ces mots sont utilisés abondamment par les nationalistes québécois. Qu'est-ce que les mots *nation, peuple, les nôtres,* voulaient dire pour vous alors et que veulent-ils dire aujourd'hui ? Pensez-vous toujours qu'il y a deux nations au Canada ?

P.E.T. : Je n'ai jamais accepté la théorie des deux nations. C'est pourquoi je n'ai jamais défendu le *bi*culturalisme. En effet, si on veut parler d'un point de vue sociologique, il y a bien plus de deux nations au Canada : les anglophones, les francophones, les autochtones, etc. Il y a même des groupuscules, par exemple des Islandais, dans la région de Winnipeg, qui pourraient se décrire comme une « nation ». C'est pour cela que j'ai toujours parlé de bilinguisme et de *multi*culturalisme et que je me suis toujours opposé à la théorie des deux nations. Alors, pourquoi est-ce que la nation canadienne-française est reconnue dans la Constitution et que l'islandaise ne l'est pas ? C'est tout simplement une question de nombre et d'histoire. Que voulez-vous, il y a une réalité historique qu'il faut admettre et respecter !

M et M : Si on peut compter les nations, c'est que, pour vous, chaque « nation » est clairement identifiable. D'après vous, qui ferait partie de la nation canadienne-française ? Est-ce que nous deux, par exemple, nous en faisons partie ?

P.E.T. : Mais bien sûr !

M et M : Voyez-vous, quand on demande si nous sommes canadiens, là, personne n'hésite. C'est évident que nous sommes canadiens puisque nous sommes *citoyens* canadiens. Par contre, si on demande si nous sommes canadiens français, là, c'est moins évident.

P.E.T. : Puissiez-vous préfigurer les vrais Canadiens de l'avenir, quand le bilinguisme sera chose normale, quand les querelles ethniques seront choses du passé et que nous serons tous des Canadiens tout court, sans trait d'union ! En attendant, ma sociologie est flexible ! Elle reconnaît à chaque personne le droit de définir sa propre appartenance. Mais à mes yeux, vous êtes canadiens français puisque vous êtes francophones. Toute la politique que j'ai suivie a tenté de mettre sur un pied d'égalité le fait français au Canada. C'était là mon principal objectif. Qu'on appelle cela une nation, une collectivité



ou un ensemble... tout m'agrée. C'est quand on veut limiter cette nation ou entité au seul territoire du Québec que l'on fait erreur. Pour moi, une phrase clé, c'est celle que vous citiez tout à l'heure : ce n'est pas l'idée de nation qui est inacceptable, c'est l'idée que toute nation doive être souveraine. Ceux qui veulent faire la séparation du Québec font une double erreur : d'abord, ils excluent les francophones des autres provinces et, ensuite, si on en juge par certaines déclarations lors du débat référendaire, ils veulent exclure aussi les immigrés francophones.

M et M : C'est bien pour cela, n'est-ce pas, que vous avez longuement développé les aspects négatifs et positifs de l'idée de nation dans plusieurs de vos textes comme, par exemple, « La nouvelle trahison des clercs ». D'une part, vous récusez une forme de nationalisme qui, dans vos mots, « pourrit tout » et qui engendre d'autres nationalismes. D'autre part, vous acceptez ce que vous appelez une « conception sociologique de la nation » qui repose, selon vous, sur la reconnaissance d'une réalité historique. Vous reconnaissez, en d'autres termes, qu'un groupe puisse avoir une culture qui lui est propre, mais vous n'acceptez pas qu'un groupe, quel qu'il soit, impose ses valeurs à un autre groupe ou qu'il réclame une autonomie territoriale, au nom de sa « nation ».

P.E.T. : C'est exact. Et c'est d'ailleurs pour cela que je ne veux pas parler de deux nations, mais de deux langues. Pour moi, la langue est un instrument de communication que l'on peut acquérir avec un certain entraînement. Par contre, les liens de sang, ou la « culture ancestrale » ne peuvent pas s'apprendre. On peut s'adapter à une culture, en assimiler certains éléments, mais la culture reste une affaire personnelle. C'est pour cela que j'ai retenu l'idée de *bilinguisme* mais non celle de *biculturalisme* utilisée dans le rapport Laurendeau-Dunton.

JE CONSIDÈRE QUE CEUX QUI PRÉCONISENT LE « STATUT PARTICULIER » OU LA « SOCIÉTÉ DISTINCTE » POUR LE QUÉBEC, PLUTÔT QUE POUR LES CANADIENS FRANÇAIS, SE TROMPENT. MÊME LES FÉDÉRALISTES QUI APPUIENT LES CONDITIONS DE L'ACCORD DE MEECH ET QUI DEMANDENT DES PRIVILÈGES AU NOM DE L'IDENTITÉ SE TROMPENT AUSSI.

M et M : Passons à un autre sujet. En 1958, dans « De quelques obstacles à la démocratie », vous releviez deux obstacles à la démocratie au Québec. Le premier était que tout était ramené à la survivance ethnique et le deuxième, c'était le manque d'alternance au pouvoir entre la minorité et la majorité.

Les choses ont beaucoup changé depuis et même vos critiques devraient admettre que vous avez contribué à créer les conditions pour que ces deux obstacles disparaissent. Aujourd'hui, il est tout simplement impossible de prétendre que les Canadiens français sont moins bien traités que les autres. Au contraire, toutes les positions supérieures de la société, et dans tous les domaines, leur sont ouvertes et ils les occupent. On ne peut pas prétendre, non plus, qu'il n'y a pas d'alternance au pouvoir entre la minorité et la majorité. Pourtant, on demande encore toutes sortes de « statuts particuliers ». Pourquoi ?

P.E.T. : Effectivement, les deux handicaps qui pesaient sur les Canadiens français au temps de la conquête et, disons, jusqu'à la reconnaissance d'un Parlement libre avec un gouvernement responsable n'existent plus. Depuis, les Canadiens français ont participé, et continuent de participer, de façon juste à la société canadienne. C'est ce qui me fait penser que ceux qui veulent des statuts particuliers pour le Québec ne recherchent pas vraiment l'égalité de tous les citoyens au sein du Canada. Ils cherchent à obtenir des privilèges que d'autres n'auraient pas. Ils veulent ainsi accroître, d'une façon que je qualifierais de pernicieuse politiquement, le déséquilibre démocratique et parlementaire.

Pour revenir à la politique identitaire, je considère que ceux qui préconisent le « statut particulier » ou la « société distincte » pour le Québec, plutôt que pour les Canadiens français, se trompent. Même les fédéralistes qui appuient les conditions de l'accord de Meech et qui demandent des privilèges au

nom de l'identité se trompent aussi. Je pense qu'ils ne visent pas l'égalité des francophones avec les anglophones, mais plutôt la supériorité d'une langue sur une autre dans une province. Éventuellement — on sait les intérêts avoués de ceux qui sont séparatistes — ils veulent l'indépendance. Je trouve donc que c'est une erreur fondamentale de viser la reconnaissance d'une société distincte au Québec en disant : « On veut protéger les Canadiens français ». Si on veut protéger les Canadiens français, il faut le faire comme nous l'avons fait avec la loi des langues officielles et avec la Charte des droits — et comme on l'a fait progressivement depuis 1867 et même avant — c'est-à-dire par le biais de la reconnaissance de l'égalité des deux langues dans les législations, dans les débats, dans la fonction publique et partout où s'applique la législation fédérale.

M et M : À ce sujet, ce qui nous semble ahurissant, c'est que, malgré les progrès de géant pour éliminer ces injustices au niveau national, et réalisés surtout depuis que vous avez été au pouvoir, le double problème du nationalisme et du séparatisme demeure. Nous dirions même que ce problème est plus grave aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été.

P.E.T. : Oui. Et c'est pourquoi je pense que certains de ceux qui se disent nationalistes ne veulent pas être canadiens : ils veulent un État québécois indépendant. Pour eux, comme le disait Parizeau dans un article que vous avez cité dans *Cité libre*[2], le Canada n'est qu'un poulet à plumer. On lui arrache les pouvoirs un à un, jusqu'à ce que le déséquilibre soit irréversible et que la solution de la séparation devienne évidente.

M et M : Est-ce possible d'arrêter ce jeu du poulet à plumer ?

P.E.T. : Certainement pas en préconisant une version quelconque du « statut particulier », surtout du type lac Meech ! Par exemple, Meech disait que dans le reste du pays il fallait *protéger* le statut des deux langues, alors qu'au Québec il fallait *protéger et promouvoir* « le caractère distinct du Québec ». Ce qui veut dire que le français dans le reste du pays ne serait que *protégé*. Les francophones des autres provinces devaient se satisfaire d'un *statu quo* inadéquat ; ils ne pouvaient même pas aspirer à l'égalité.

M et M : Mais si on vise l'égalité des deux langues partout, pourquoi est-ce que le gouvernement fédéral n'a pas réagi lorsque le gouvernement péquiste a proclamé la loi 101 ?

P.E.T. : Nous avons réagi, nous avons déploré cette loi. Mais la seule façon de l'arrêter aurait été d'utiliser le pouvoir de désaveu. Ça, c'est une solution extrême envers laquelle j'ai toujours eu beaucoup de réticence même avant de me lancer en politique. Je trouvais alors, et je le pense toujours, qu'il valait mieux éduquer tout l'électorat québécois à prendre ses responsabilités électorales. Il valait mieux amener le peuple lui-même à désavouer son gouvernement provincial plutôt que de demander au grand frère d'Ottawa de dire d'une manière autoritaire : « On désavoue votre législation ».

M et M : Mais est-ce qu'en n'intervenant pas, vous n'avez pas permis à la loi 101 de créer une dynamique irréversible ?

P.E.T. : Ce n'est pas une loi que j'approuve, mais c'est une loi légale, sauf dans les cas où la Cour Suprême a décidé le contraire. Mais il y a des choses défendables dans la loi 101 : par exemple, la volonté de protéger et d'améliorer le français au Québec n'est pas contestable. Par contre, lorsque, en vertu de la loi, plutôt que de valoriser sa langue on dévalorise la langue des autres, c'est là qu'il y a injustice.

M et M : Mais est-ce que la loi 101 ne s'oppose pas à l'un des principes philosophiques fondamentaux que vous avez défendus toute votre vie, tant dans vos écrits qu'en politique active, à savoir la primauté de la personne ? La loi 101 enlève aux Québécois le libre choix de l'école qu'ils veulent fréquenter ou à laquelle ils veulent envoyer leurs enfants. C'est le gouvernement qui décide qui doit aller à l'école en français et qui peut aller à l'école en anglais. Comment se fait-il que vous n'ayez pas réagi davantage à ce qui nous semble une grave entorse à un de vos principes fondamentaux ?

ON PEUT CHANGER DE LANGUE, ON PEUT CHANGER DE CITOYENNETÉ. IL NE FAUT PAS QUE LA COMMUNAUTÉ RENDE CELA IMPOSSIBLE.

P.E.T. : Disons ceci. En politique il y a beaucoup de choses auxquelles on s'oppose, mais qu'on tolère parce que le gouvernement qui les a passées a agi à l'intérieur de sa juridiction, et n'a rien fait d'illégal ou d'anticonstitutionnel. Que voulez-vous ? On ne peut pas être de tous les combats à la fois ! J'ai choisi de faire de la politique fédérale ; et l'éducation est une matière de juridiction provinciale !

M et M : Et sur le plan des principes ?

P.E.T. : Oh, sur le plan des principes, je me suis opposé et je l'ai dit. Je suis pour la liberté de choix. J'ai dit et j'ai écrit, comme vous me le rappelez, que je respecte la notion de communauté, mais je respecte encore plus la souveraineté de la personne qui fait partie de cette communauté. Comme disait Renan : « Nul n'est esclave de son histoire ». On peut changer de langue, on peut changer de citoyenneté. Il ne faut pas que la communauté rende cela impossible. Vous avez raison de dire que cette loi n'est pas conforme à ma philosophie, mais vous auriez tort de dire qu'elle est

anticonstitutionnelle — sauf là où la Cour l'a reconnu.

M et M : Justement, la Cour l'a jugée anticonstitutionnelle dans certains domaines, dans la question de l'affichage, par exemple...



P.E.T. : C'était au nom de la liberté d'expression, pas dans la question scolaire...

LA LOI 101 N'EST PAS UNE LOI LIBÉRALE. C'EST CE QUE J'APPELLE FAIRE DU NATIONALISME AGRESSIF, DU NATIONALISME AUX DÉPENS DES AUTRES. C'EST LA NOUVELLE VERSION DE LA TRAHISON DES CLERCS.

M et M : C'est ça. Mais elle n'a pas été testée en cour, que nous sachions — et ça nous étonne — pour la liberté de choix dans le cas des écoles. Est-ce que dans les autres provinces, les parents n'ont pas le choix d'envoyer leurs enfants à l'école française ou anglaise ? Quand l'école française existe, bien entendu !

P.E.T. : Oui, quand l'école existe... mais pendant une très grande partie de notre histoire, l'école n'a pas existé.

M et M : D'accord, mais nous parlons des cas où elle existe. Or, au Québec, particulièrement à Montréal, les deux écoles existent.

P.E.T. : Mais ça, ça s'explique sociologiquement et culturellement. Ailleurs au Canada, le français n'est pas une menace, alors qu'au Québec, on peut dire que pour protéger la langue et la culture française, c'est mieux que les enfants... Enfin, moi, je ne le justifie pas, mais ce n'est pas contre la Constitution.

M et M : Pourtant, selon l'Acte confédératif de 1867, le Québec est une province bilingue à certains égards. De ce fait, est-ce que des lois, tel le décret de Bourassa sur l'unilinguisme du Québec, ne sont pas anticonstitutionnelles ?

ÊTES-VOUS EN TRAIN DE ME DIRE QU'IL N'Y A PAS DE PAYS BILINGUES OU QUE NOUS SOMMES PLUS BÊTES QUE LES AUTRES ?

P.E.T. : Non ! On peut s'y opposer au nom de principes, on peut trouver ce décret malhabile et même détestable, mais il n'est pas anticonstitutionnel. La langue d'éducation est protégée dans la Constitution canadienne par le biais de l'enseignement religieux. Ce sont les minorités religieuses qui sont protégées.

M et M : Et la loi 101, est-elle une loi libérale ?

P.E.T. : Non, ce n'est pas une loi libérale. C'est ce que j'appelle faire du nationalisme agressif, du nationalisme aux dépens des autres. C'est la nouvelle version de la trahison des clercs.

M et M : Passons, si vous voulez bien, à la loi des langues officielles. Même si nous sommes de fervents défenseurs de cette loi, nous allons nous faire l'avocat du diable et vous demander si, après une trentaine d'années, vous pensez toujours que le bilinguisme canadien est viable. Le coût social est-il justifié ? Faut-il absolument, par exemple, que tous les documents qui relèvent de services fédéraux soient disponibles dans les deux langues ? Cette loi a-t-elle engendré des problèmes auxquels vous ne vous attendiez pas ?

P.E.T. : Demandez ça au Commissaire sur les langues officielles ! Il y a maintenant une longue histoire sur les avantages et les lacunes de cette loi et un rapport officiel est produit tous les ans. Je ne suis pas au courant de tous les détails. Je sais seulement qu'il y a eu progrès.

M et M : Nous ne voulions pas parler de détails, mais de principes...

P.E.T. : Écoutez ! Tout ce que je remarque, c'est qu'on emploie aujourd'hui dans de plus en plus de domaines techniques un français bien plus correct qu'il y a vingt ans. Est-ce dû à la loi des langues officielles ? À autre chose ? Je n'en sais rien.

M et M : Les critiques de votre politique sont de deux ordres. Au Québec, les nationalistes ridiculisent l'idée d'un bilinguisme *coast to coast* et crient à l'échec du français hors Québec. D'autres, comme les réformistes à l'Ouest,

soutiennent que cette politique entraîne un coût énorme et inutile puisque les Québécois n'en sont pas satisfaits et qu'elle n'a pas fait disparaître la menace séparatiste. Ces deux points de vue se rejoignent pour préconiser une politique territoriale de la langue qui leur semble la seule viable.

LE FAIT FRANÇAIS CONSTITUE UN ATOUT MAJEUR DU CANADA PAR RAPPORT AUX ÉTATS-UNIS.

P.E.T. : Êtes-vous en train de me dire qu'il n'y a pas de pays bilingues ou que nous sommes plus bêtes que les autres ? Qu'il y ait des gens contre cette loi, je n'en doute pas ; il y en avait déjà en 1969 quand elle est entrée en vigueur. Ce qui compte c'est de savoir si nous sommes au même point aujourd'hui ou si le français a fait des progrès. Moi je sais que la fonction publique s'est transformée et que beaucoup de fonctionnaires fédéraux anglophones ont appris le français. Par conséquent, l'injustice qui consistait à toujours demander aux Canadiens français d'apprendre l'anglais et à ne pas demander aux anglophones d'apprendre le français a été corrigée.

D'APRÈS MOI, LE CANADA SERA BILINGUE OU IL NE SERA PAS.

La question principale qui se pose est de savoir si on peut faire du Canada un pays uni, tout en ne respectant pas le français. Moi, je trouverais inacceptable que la communauté francophone, qui parle la langue d'origine de la civilisation européenne en Amérique du Nord, soit forcée de parler une autre langue à son gouvernement. Ce serait d'autant plus regrettable que le fait français constitue un atout majeur du Canada par rapport aux États-Unis. Au lieu du *melting pot* américain, nous, nous avons adopté le modèle de la mosaïque.

Écoutez, je n'insiste pas pour faire la démonstration que le bilinguisme institutionnel marche. Mais s'il ne marche pas, je sais que c'en est fini du Canada. C'est ce que veulent les séparatistes du Québec et c'est ce que veulent peut-être aussi les séparatistes de l'Ouest auxquels vous faites référence. D'après moi, le Canada sera bilingue ou il ne sera pas.

M et M : Ce n'est pas nous qu'il faut convaincre ! Il nous semble évident que grâce à cette politique, la fonction publique et tous les services du gouvernement fédéral sont maintenant entièrement accessibles aux francophones. Effectivement, le français a énormément progressé au Canada. Mais, malheureusement, le problème auquel on revient toujours, c'est celui de l'insatisfaction éternelle des nationalistes. Dans un de vos textes, intitulé à juste titre « Le chantage québécois », vous présentez une liste impressionnante de tout ce qui a été accompli. Et pourtant, les nationalistes continuent à réclamer pour le Québec une forme ou une autre de statut particulier.

P.E.T. : Mais ils ne pourraient pas avoir un statut particulier au Québec si celui-ci était reconnu partout au Canada pour tous les francophones. Depuis le début de la confédération, tous les francophones, pas seulement les nationalistes, je veux parler des simples citoyens, des simples paysans, tous réclamaient des institutions dans leur langue, pas seulement au Québec, mais dans l'ensemble du pays. Il y a des Acadiens, des franco-Manitobains, des franco-Albertains, au Canada. S'ils émigraient aux États-Unis, ils ne pourraient pas réclamer la protection de leur langue. Alors est-ce qu'ils sont chez eux au Canada ou doit-on les traiter comme s'ils étaient aux États-Unis ?

Il y a eu une entente, sinon verbale du moins tacite, au début de la colonie, pour que la langue française soit respectée par les anglophones. Est-ce que ça veut dire que le français devrait être respecté uniquement dans la province de Québec ? Bien sûr que non ! Autrement, les séparatistes auraient raison de dire qu'il faut se séparer pour protéger la langue — Je ne sais pas comment ils la protègeraient mieux s'ils étaient indépendants et qu'ils devaient faire face tout seuls aux États-Unis... Mais ça, c'est une autre histoire.

Historiquement, les nationalistes québécois ont toujours réclamé du gouvernement fédéral le respect de la langue, sur la monnaie, sur les chèques, sur les pensions, sur l'accès au Parlement, etc. Le jour où on a obtenu tout cela a été un grand jour. Mais ça, les nationalistes séparatisants sont obligés de le nier, parce que ça ne fait pas leur affaire.

M et M : Mais ce ne sont pas seulement les séparatisants, comme vous dites, qui font ça. C'est Bourassa aussi. C'est Bourassa qui a refusé de se porter à la défense des francophones de l'Alberta.

P.E.T. : Eh oui !

M et M : C'est toute la politique québécoise...

P.E.T. : Qu'il faut combattre... Mais vous enfoncez une porte ouverte ! C'est clair que c'est Bourassa qui a appuyé l'Alberta dans sa défense du principe que la langue est sous juridiction provinciale. Étant donné qu'il espérait avoir la juridiction entière sur la langue au Québec, il était prêt à abandonner ses compatriotes francophones des autres provinces. C'est d'ailleurs ce manque d'intérêt pour les francophones hors Québec qui explique certaines des ambiguïtés dans l'accord du lac Meech dont nous parlions tout à l'heure.

Je me désole que les gens qui pensent comme vous et moi ne rejoignent pas la population parce qu'ils ne sont pas assez nationalistes pour se faire entendre des journaux et des médias.

M et M : On dirait que l'opposition au bilinguisme se manifeste toujours de la même façon. D'une part il y a ceux qui, comme les réformistes, voudraient une politique territoriale de la langue : l'idée serait de laisser les Québécois francophones faire ce qu'ils veulent au Québec sur le plan linguistique et d'avoir l'anglais pour le reste du Canada. Et, d'autre part, il y a ceux qui, comme le Parti libéral du Canada actuel et le Parti libéral du Québec, voudraient reconnaître le Québec comme société distincte pour donner plus de force aux lois linguistiques québécoises. Mais nous pensons que ni l'une ni l'autre de ces perspectives n'est satisfaisante et que ni l'une ni l'autre ne va dans le sens de ce que votre gouvernement a accompli.

P.E.T. : Vous dites une évidence ! Ni l'une ni l'autre... C'est pour cela que je les ai combattues toutes les deux quand j'étais au pouvoir et que je me désole que les gens qui pensent comme vous et moi ne rejoignent pas la population parce qu'ils ne sont pas assez nationalistes pour se faire entendre des journaux et des médias.

M et M : Est-ce que ça veut dire que c'est un idéal trop dur, trop difficile à atteindre ? Que ça demande des gens d'une trempe particulière au pouvoir ? Et que dès que vous avez quitté le pouvoir, ça ne pouvait plus marcher ?

P.E.T. : Je ne pense pas que les gens de notre pays soient moins intelligents que d'autres qui ont deux, trois langues officielles. Si c'était le cas, nous ferions tout aussi bien d'abandonner le français ou de nous séparer pour nous protéger dans notre tour d'ivoire.

Mais regardons ça dans la pratique. Si le français se cantonnait exclusivement dans les frontières du Québec, est-ce que les jeunes francophones qui ont des ambitions politiques iraient à Ottawa ou à Québec ?

M et M : A Québec, bien sûr.

P.E.T. : Et qui irait à Ottawa ? La dynamique de la politique fait que les meilleurs, les plus brillants, vont là où est l'action, là où est l'autorité. Les fédéralistes qui cherchent un statut de société distincte pour le Québec en arrachant des pouvoirs à Ottawa commettent là une erreur. S'ils réussissaient, Ottawa n'aurait plus aucun attrait pour les francophones. Nous serions peut-être forts dans notre province, mais nous ne serions plus rien à Ottawa. Alors autant faire la séparation ! Est-ce que c'est ce qu'on veut ? C'est ça qu'on doit se demander.

Comment peut-on dire que le Québec a été traité comme une minorité comme les autres ? On a traité les francophones du Québec comme une minorité bien spéciale, comme égale à la majorité.

Si on veut maintenir le Canada et si on veut en bénéficier, il faut que le Canada soit bilingue. A cet égard, l'expérience belge est à noter. Ils ont opté là-bas pour une politique territoriale de la langue. Et ça ne va pas mieux, ça va moins bien : le pays est plus divisé que jamais. Il faudrait tirer des leçons de cette expérience. Plus on va vers des statuts particuliers et des sociétés distinctes pour le Québec, moins on sera prêts à accorder un statut particulier aux autres francophones canadiens et plus il sera difficile d'avoir un pays uni. Le bilinguisme est indispensable si on veut préserver et développer le Canada.

M et M : Du point de vue du bilinguisme, nous n'avons de problèmes ni par rapport à vos principes ni par rapport aux réalisations de votre gouvernement. Notre problème...

P.E.T. : Votre problème est un problème d'argent : le bilinguisme coûte trop cher !

M et M : Non, ce n'est pas ça. Notre problème est plus d'ordre politique et stratégique. Comme vous l'avez dit vous-même dans vos écrits, la tentation de jouer la corde sensible ethnique est très grande. Alors on l'utilise tout le temps...

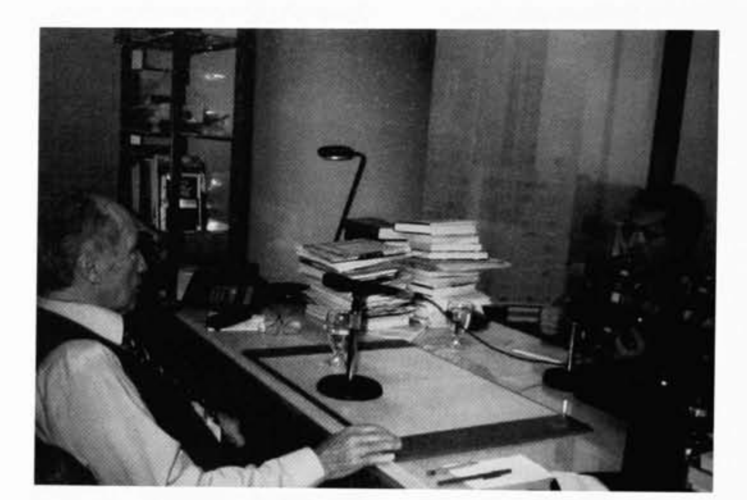
P.E.T. : Oui, on l'utilise tout le temps, parce que c'est plus facile de faire appel à la passion qu'à la raison. Mais peut-on construire un pays bilingue et multiculturel uniquement sur les émotions ? Comme je l'ai dit dans mes écrits, je ne le pense pas. Je crois que la raison est essentielle pour qu'un pays pluraliste, une société pluraliste, puisse s'épanouir. La question, évidemment, est de savoir si on veut une société pluraliste ou une société monolithique.

M et M : Un des éléments du problème, selon nous, c'est que certains francophones québécois supportent mal leur statut de minoritaires. Ils vous disent : « On a beau dire ce qu'on veut au sujet de ce fameux bilinguisme, mais moi, quand je me promène ailleurs au Canada, je ne peux pas parler aux garagistes en français. Je ne peux rien faire en français. Je ne me sens pas chez moi. Je ne me sens chez moi qu'au Québec. »

P.E.T. : Mais, dans cette perspective, pour être bien chez soi, il faudrait que le Québec soit une société exclusivement unilingue francophone.

M et M : Et c'est justement pour cela que ceux qui veulent l'indépendance vous disent que le Québec sera unilingue francophone.

P.E.T. : Et que répondent-ils à la minorité anglophone du Québec qui leur dirait : « Si vous, vous n'êtes bien que dans un pays unilingue, s'il vous faut une seule langue d'usage et une seule langue officielle, alors très bien, en vertu de vos principes, nous aussi, nous voulons nous séparer de vous pour faire un pays anglophone » ?



M et M : Ils vous disent qu'ils continueront à être ouverts, généreux et pluralistes envers leurs minorités qui sont déjà, selon eux, « les minorités les mieux traitées du monde ».

P.E.T. : Alors en quoi est-ce différent de ce qu'il y a maintenant au Canada ?

M et M : Ils vous disent qu'ils en ont assez d'avoir recours à la clause nonobstant pour imposer le français, qu'un Canada bilingue les empêche de bien intégrer les immigrants, alors qu'un Québec indépendant projetterait l'image d'un pays unilingue français.

P.E.T. : Ça revient à dire que connaître une langue, c'est mieux qu'en connaître deux. Je ne suis pas d'accord. Et les immigrants ne seraient pas d'accord non plus. Ils ne viendraient pas au Québec, en tout cas pas ceux qui cherchent un avenir en Amérique du Nord.

M et M : À propos des immigrants, nous aimerions discuter de votre loi sur le multiculturalisme. Que répondriez-vous aux critiques qui disent que cette loi a des tas d'effets pervers ? Elle divise les Canadiens, elle les enferme dans des ghettos culturels, elle les empêche de s'intégrer, sans compter le fait qu'elle vise à traiter la culture des Canadiens français — eux disent même la culture québécoise — comme une culture parmi d'autres, ce qui a pour conséquence de les minoriser.

P.E.T. : Comment peuvent-ils dire cela quand on a la loi des langues officielles qui considère le français comme une langue privilégiée au Canada ? Comment peut-on dire que le Québec a été traité comme une minorité comme les autres ? On a traité les francophones du Québec comme une minorité bien spéciale, comme égale à la majorité.

M et M : Que diriez-vous, Monsieur Trudeau, à ceux qui pensent que le problème, pour les Québécois francophones, ce n'est pas la langue, mais la nécessité d'être « reconnus » ? La fameuse « *politics of recognition* » est très à la mode maintenant même si nous, nous ne savons pas trop ce que ça veut dire d'être « reconnu ».

P.E.T. : Ça veut dire qu'on a besoin d'une communauté qui nous apporte chaleur, sympathie et le reste.

M et M : Mais ça, ce n'est pas être « reconnu », parce que ce n'est pas une reconnaissance extérieure, c'est de l'intérieur que ça vient. Si nous trouvons un groupe avec lequel nous sommes bien, nous n'avons pas besoin que quelqu'un vienne nous dire qu'on existe !

P.E.T. : Bien sûr ! Mais quand vous êtes dans le groupe, vous justifiez votre présence dans ce groupe en disant : « Ce sont des gens qui pensent comme moi, qui ont une histoire semblable à la mienne. » C'est ça, le multiculturalisme. C'est reconnaître que c'est parfaitement acceptable que des gens veuillent se retrouver avec d'autres avec qui ils pensent avoir certaines affinités culturelles, dont la langue. Est-ce que ceux qui critiquent la loi sur le multiculturalisme pensent vraiment que c'est la loi qui a créé le multiculturalisme au Canada ? Bien, voyons donc ! Les Islandais, les Ukrainiens, et tant d'autres communautés, n'ont pas attendu la loi sur le multiculturalisme pour parler leur langue ou pour se regrouper. À vrai dire, les Ukrainiens étaient même très nationalistes : ils réclamaient des tas de choses pour l'Ukraine...

C'EST ÇA, LE MULTICULTURALISME. C'EST RECONNAÎTRE QUE C'EST PARFAITEMENT ACCEPTABLE QUE DES GENS VEUILLENT SE RETROUVER AVEC D'AUTRES AVEC QUI ILS PENSENT AVOIR CERTAINES AFFINITÉS CULTURELLES, DONT LA LANGUE.

M et M : Tout à fait ! D'ailleurs, nous, ce que nous disons à nos étudiants, c'est que cette loi permet de valoriser les immigrants et leurs diverses cultures...

P.E.T. : Vous avez raison. Mais, surtout, c'est une façon de ne pas les *dé*valoriser. C'est pourquoi nous

avons insisté sur le *multi*culturalisme plutôt que sur le *bi*culturalisme. Pourquoi *bi*linguisme et *multi*culturalisme ? Parce que, encore une fois, la langue est un instrument de communication que n'importe qui peut acquérir. Par contre, même si on parle français, on ne peut pas dire : « Je suis un *pure laine* ». Pour moi, le *bilinguisme* est un instrument qui favorise les francophones et les anglophones, mais ce n'est une barrière pour personne : n'importe qui peut devenir bilingue. Par contre, le *biculturalisme* ferait qu'on pourrait dire, par exemple, à un député ou à un sous-ministre de l'immigration que pour être efficace, il devrait bien connaître les « deux cultures ».

POUR MOI, LE *BILINGUISME* EST UN INSTRUMENT QUI FAVORISE LES FRANCOPHONES ET LES ANGLOPHONES, MAIS CE N'EST UNE BARRIÈRE POUR PERSONNE : N'IMPORTE QUI PEUT DEVENIR BILINGUE. PAR CONTRE, LE *BICULTURALISME* OUVRIRAIT LA PORTE À L'ARBITRAIRE.

Mais comment savoir ce que ça veut dire être *bi*culturel ? « Monsieur, connaissez-vous également bien Shakespeare et Racine ? » Dans la pratique, le biculturalisme ouvrirait la porte à l'arbitraire. On pourrait pénaliser un francophone, par exemple, parce qu'il ne connaît pas tel et tel écrivain, ou tel et tel artiste anglophone et ce serait pareil pour l'anglophone. Et comment peut-on dire qu'il n'y a que deux cultures au Canada ? Quelles deux cultures ? Par contre, avec le bilinguisme, on peut dire : « Tu parles français ? Alors, tu es un apport au fait français au Canada. Que tu viennes d'ici ou d'ailleurs, que tu sois récemment arrivé ou que tes ancêtres soient ici depuis des siècles, ça n'a pas d'importance. » Ou : « Tu es anglophone, mais tu es bilingue, tu parles français, donc tu es un apport à la culture française. » Il y a là un enrichissement certain pour tout le monde.

PRIVILÉGIONS LES FRANCOPHONES ! MAIS NE PRIVILÉGIONS PAS LES CHEFS D'UNE PROVINCE QUI VEULENT ÊTRE UNILINGUES !

M et M : En effet ! Pour nous, le multiculturalisme c'est aussi la reconnaissance du pluralisme dans la culture...

P.E.T. : Pluralisme dans la culture, mais bilinguisme dans la langue. Certains critiquent le bilinguisme et considèrent qu'il s'agit là d'un privilège accordé aux Canadiens français. C'est peut-être un privilège, mais je pense que d'un point de vue historique, les francophones d'ici sont en nombre suffisant et qu'ils sont établis depuis longtemps. De plus, il y a une espèce d'entente depuis le début à l'effet qu'on reconnaît leurs droits. Alors, privilégions les francophones ! Mais ne privilégions pas les chefs d'une province qui veulent être unilingues !

M et M : Mais le bilinguisme doit-il nécessairement être anglais/français ? Prenons le cas de la Colombie-Britannique. Des statistiques récentes montrent qu'un enfant sur deux, à Vancouver, est d'origine asiatique. Alors comment réagiriez-vous à une personne qui vous dirait : « Le bilinguisme pour la Colombie-britannique ? D'accord, mais, moi je veux être bilingue chinois/anglais. »

P.E.T. : Eh bien, je lui dirais : « Tant mieux si vous voulez être bilingue chinois/anglais ! Mais si vous voulez faire partie d'un cadre plus vaste, si vous voulez bénéficier de tous les services offerts au Canada, si vous voulez faire partie du gouvernement fédéral, vous feriez mieux d'apprendre le français. Parce qu'au Canada, le français est une langue officielle, pas le chinois. »

M et M : En somme, elle ferait mieux d'être trilingue.

PARTOUT À TRAVERS LE PAYS, LES JEUNES AUJOURD'HUI QUI VEULENT ENTREPRENDRE UNE CARRIÈRE POLITIQUE OU QUI VEULENT SE CULTIVER APPRENNENT LE FRANÇAIS ET VEULENT L'APPRENDRE.

P.E.T. : Oui. D'ailleurs, cette remise en question du français ne date pas de la venue des Asiatiques. Au Manitoba, les Ukrainiens, qui sont beaucoup plus nombreux que les francophones, nous avançaient cet argument. On leur répondait : « Vous avez tous les droits de parler l'ukrainien et tant mieux si vous le parlez. Mais les francophones ont un droit acquis de parler français. C'est un droit qui leur a été reconnu, puis nié, puis acquis de nouveau en vertu de la Constitution de 1982. Alors, si vous voulez une carrière dans la politique fédérale, vous feriez bien de savoir le français. »

D'ailleurs, on ne peut pas dire que la loi des langues officielles ne marche pas. Partout à travers le pays, les jeunes aujourd'hui qui veulent entreprendre une carrière politique ou qui veulent se cultiver apprennent le français et veulent l'apprendre. ■

1. Pierre Elliott Trudeau, *À contre-courant. Textes choisis. 1939-1996*. Textes réunis par Gérard Pelletier, Éditions Alain Stanké, 1996.

2. Max Nemni, « La construction de la nation au Québec », *Cité libre*, janvier-février 1996.

UN DEUXIÈME ENTRETIEN AVEC MONSIEUR TRUDEAU PARAÎTRA DANS LE PROCHAIN NUMÉRO DE CITÉ LIBRE.

NON, À L'ÉCOLE À DEUX VITESSES !

LORRAINE PAGÉ

Au cours des dernières semaines, dans la foulée de la parution du rapport final de la Commission des états généraux sur l'éducation, il a été abondamment question de l'enseignement privé. Les défenseurs du financement public de l'enseignement privé ont invoqué des arguments connus, mais ils ont également fait référence à de nouvelles études qui, prétendument, viendraient soutenir leur thèse. À maintes reprises, les positions de la CEQ ont été prises à partie.

LE QUÉBEC, QUI COMPTE POUR 23 % DE LA POPULATION CANADIENNE, FOURNIT À LUI SEUL PRÈS DE 60 % DE TOUTES LES SUBVENTIONS PUBLIQUES VERSÉES AUX ÉCOLES PRIVÉES AU CANADA.

Je sais que cette question fait appel à des convictions profondes qui rendent souvent le débat difficile. Les passions sont souvent au rendez-vous et l'écoute nécessaire à la délibération démocratique n'est pas toujours présente. Je voudrais néanmoins, clarifier un ensemble d'éléments tant en ce qui a trait aux arguments invoqués à la défense des subventions aux écoles privées qu'aux positions défendues par la CEQ. J'entends donc démontrer :

- que le Québec est la province canadienne, voire la société nord-américaine, la plus généreuse envers ses écoles privées ;
- qu'il y aurait d'importantes économies à réaliser en réduisant substantiellement le financement public de l'enseignement privé ;



Lorraine Pagé est présidente de la Centrale de l'enseignement du Québec.

- que la sélection exercée par l'école privée est non seulement une sélection sociale, mais qu'elle conduit au développement d'une école à deux vitesses, y compris dans le réseau public, qui menace les objectifs fixés pour l'école de base.

J'insisterai aussi sur le fait qu'il y a moyen de changer cette situation en étant respectueux de la tradition dont l'école privée est porteuse, du désir des parents d'avoir une possibilité de choix et de la richesse que constitue un personnel qualifié et expérimenté.

UN FINANCEMENT GÉNÉREUX

Le Québec, qui compte pour 23 % de la population canadienne, fournit à lui seul près de 60 % de toutes les subventions publiques versées aux écoles privées au Canada. On sait que la moitié des provinces, dont le Nouveau-Brunswick et l'Ontario, ne versent pas un sou à leurs écoles privées. Que l'on considère le montant par élève versé au réseau privé ou encore le pourcentage du coût d'un élève du réseau public, le Québec demeure, globalement, la province la plus généreuse en versant aux écoles privées près de 60 % du coût d'un élève du réseau public, soit un montant de 2 422 $ au primaire et de 3 388 $ au secondaire, selon les données de la direction de l'enseignement privé du ministère de l'Éducation.

ON PEUT TOUJOURS TRICHER AVEC LES CHIFFRES OU AVEC LES TITRES, MAIS LA GÉNÉROSITÉ PARTICULIÈRE DU QUÉBEC ENVERS SES ÉCOLES PRIVÉES DEMEURE UN FAIT.

Comment alors, me direz-vous, le quotidien *La Presse* peut-il publier, le 24 octobre, un article intitulé « Écoles privées : le Québec n'est pas la province la plus généreuse ? » Eh bien, simplement par manque de rigueur. Selon *La Presse*, le Manitoba verserait au privé 58 % de la subvention versée pour un élève du public ; mais on oublie de mentionner que ce montant correspond à moins de 50 % du coût total puisque, contrairement au Québec, le financement local de l'éducation au Manitoba est de l'ordre de 30 %. On ajoute que le Manitoba est plus généreux dans le cas de l'école primaire puisqu'il verserait 2 506 $ par élève du privé contre 2 422 $ au Québec. Dans ce cas, on oublie de dire que l'école de base manitobaine s'échelonne jusqu'à la huitième année. Une telle comparaison est donc pour le moins peu rigoureuse. On dit que la Colombie-Britannique est aussi plus généreuse. Dans ce cas, on ne tient compte que des seules institutions de la catégorie pour laquelle

les subventions sont les plus élevées, omettant celles où le financement est de l'ordre de 30 %.

On peut toujours tricher avec les chiffres ou avec les titres, mais la générosité particulière du Québec envers ses écoles privées demeure un fait, et cela sans tenir compte de l'aide indirecte que représentent les dégrèvements d'impôt sur le revenu pour les dons aux fondations. J'ajouterai que les États-Unis ne versent pas un sou à leurs écoles privées. Le Mexique non plus. On dira que le Québec est une société distincte ; j'en suis convaincue, mais je m'oppose à toute distinction qui contribuera à accroître les inégalités.

DES ÉCONOMIES À RÉALISER

Je n'ai pas besoin de vous convaincre de la situation difficile des finances publiques. Pour l'an prochain, on laisse entrevoir de nouvelles coupes budgétaires en éducation de l'ordre de 700 millions de dollars. On peut prévoir que les services directs aux élèves les plus démunis seront directement touchés. Ne serait-il pas temps de remettre en cause les coûts importants que représente le financement public du réseau privé ?

LES ÉTATS-UNIS NE VERSENT PAS UN SOU À LEURS ÉCOLES PRIVÉES. LE MEXIQUE NON PLUS. ON DIRA QUE LE QUÉBEC EST UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE ; J'EN SUIS CONVAINCUE, MAIS JE M'OPPOSE À TOUTE DISTINCTION QUI CONTRIBUERA À ACCROÎTRE LES INÉGALITÉS.

Selon les défenseurs de ce financement, il n'y aurait pas d'économies à réaliser, bien au contraire. Leur raisonnement est le suivant : en mettant fin aux subventions, l'État devrait financer 100 % des coûts des élèves du privé au lieu de 60 % comme actuellement. Le raisonnement est fallacieux. On pourrait prétendre au contraire que l'État économiserait puisque les parents devraient désormais payer 100 % des coûts au lieu de 40 %. On sait bien que la vérité se situe quelque part entre les deux, car une partie des élèves restera au privé et une partie rejoindra le public.

IL EST VRAI QU'UNE RÉDUCTION IMPORTANTE DU FINANCEMENT PUBLIC CONDUIRAIT À RÉSERVER L'ÉCOLE PRIVÉE AUX FAMILLES LES PLUS FORTUNÉES ; MAIS C'EST LÀ UN MOINDRE MAL.

Encore une fois selon *La Presse*, « si le gouvernement diminue de plus de 12 % les subventions aux écoles privées, il ne réalisera aucune économie » (29 octobre, p. A-5). C'est ce que révélerait une étude effectuée par le ministère de l'Éducation qui a tenté d'estimer l'importance du transfert des élèves du privé vers le public advenant une réduction du financement public de l'enseignement privé. Pour y arriver, on a utilisé le concept de l'élasticité-prix cher aux économistes. Ce concept évalue la baisse de consommation découlant d'une hausse de prix d'un produit. Ainsi, une élasticité de - 0.7 veut dire qu'à chaque hausse de prix de 10 %, il y aurait une chute de consommation de 7 %. C'est l'indice retenu par l'étude du Ministère, empruntant à une étude réalisée par Jean-Luc Migué, pour le compte du Mouvement pour l'enseignement privé. Selon cet indice, chaque augmentation de 10 % des droits de scolarité, entraînerait le passage de 7 % des élèves du privé au public.

Il s'agit là d'une simple hypothèse et elle est loin d'être fondée. D'abord, grave erreur, l'auteur de l'étude confond réduction du financement et proportion d'accroissement des droits de scolarité. Ensuite, si on applique correctement son hypothèse, une élimination des subventions conduirait à transférer au public plus de 130 % de la clientèle du réseau privé ! C'est là un non-sens. En fait, il faudrait retenir une hypothèse qui maintiendrait au réseau privé une certaine proportion de sa clientèle advenant la fin du financement public. En Ontario, par exemple, 3,6 % des élèves du primaire et du secondaire fréquentent l'école privée même si celle-ci ne reçoit aucun financement public. En réalisant à nouveau les calculs sur la base de cette nouvelle hypothèse, on pourrait avoir la surprise de constater que l'État pourrait réduire son financement de 70 % et réaliser encore des économies. La Fédération des commissions scolaires du Québec évalue pour sa part que le gouvernement pourrait économiser 65 millions. Son analyse repose sur les considérations suivantes :

1° Au Québec, quelque 10 % de la clientèle fréquente l'école privée au secondaire. Au Canada, cette proportion est plus faible : elle est de l'ordre de 5 %.

2° En tenant compte de l'attachement de la population québécoise à son réseau privé et en postulant que cette population le fréquenterait dans une proportion semblable à ce que l'on connaît dans les autres provinces, c'est 50 % de la clientèle actuelle qui continuerait à opter pour l'école privée.

On invoque encore la « justice sociale », affirmant que, sans financement public, l'école privée serait ainsi réservée aux plus fortunés. Il est surprenant que l'on ne fasse pas preuve d'autant de vertu pour observer qu'une bonne proportion des enfants de familles pauvres et modestes ne peuvent aujourd'hui se payer l'école privée. Il est vrai qu'une réduction importante du financement public conduirait à réserver l'école privée aux familles les plus fortunées ; mais c'est là un moindre mal.

On dira finalement que les parents qui envoient leurs enfants au privé doivent payer en double, puisqu'ils

paient déjà leurs impôts. On déforme ici la nature d'un service public offert à l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Il serait tout aussi vrai de dire que les impôts des parents dont les enfants fréquentent l'école publique servent en partie à financer les écoles privées auxquelles ils n'auraient jamais accès.

PEU DE GENS ACCEPTERAIENT UN SYSTÈME DE SANTÉ À DEUX VITESSES. POURQUOI CETTE APPROCHE SERAIT-ELLE PLUS VALABLE EN ÉDUCATION ?

Selon le même raisonnement, faudrait-il s'inquiéter du fait qu'une partie des dépenses assumées par les automobilistes défraie les coûts du transport en commun ? Ou encore faudrait-il réclamer la privatisation complète des services de santé sous prétexte qu'ils coûteraient alors moins cher à l'État et aux contribuables ?

UNE SÉLECTION QUI MINE LA MISSION DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE

Au-delà des considérations économiques, cette question en est une de démocratie. Peu de gens accepteraient un système de santé à deux vitesses. Pourquoi cette approche serait-elle plus valable en éducation ?

De façon générale, les écoles secondaires privées sélectionnent leurs élèves ; c'est un fait. Il suffit de lire les journaux lors de l'annonce des examens d'admission pour s'en convaincre. D'ailleurs, la presque totalité des élèves qui ont redoublé une année au primaire se retrouvent au secondaire public. Bien sûr, toutes les écoles privées ne sont pas aussi sélectives que les plus réputées et quelques-unes ont la sélection légère. À ceux qui nient cette réalité, je demanderai alors pourquoi ils s'opposent à ce qu'un règlement vienne garantir ce caractère non sélectif. Je ne parle pas ici seulement d'élèves identifiés comme en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, mais aussi d'élèves qui présentent des difficultés scolaires ou des problèmes de comportement.

Ce caractère sélectif de l'école privée, conjugué à la concurrence que l'on prétend nécessaire à une bonne éducation, a conduit de nombreuses commissions scolaires à créer des écoles publiques sélectives afin que cette concurrence ne soit pas déloyale. Mais cela n'a fait qu'aggraver la situation. Aujourd'hui, dans la région de Montréal, près d'un élève du secondaire sur trois fréquente une école qui choisit ses élèves sur la base de leurs résultats scolaires. Comme le rappelle la Commission des États généraux, cela n'est pas sans conséquences sur l'école ordinaire, à qui l'on demande de diplômer une plus grande proportion de ses élèves tout en améliorant la qualité de la formation.

Certains ont dénoncé la position de la CEQ en faveur d'une école commune non sélective comme étant un nivellement par le bas. Je vous passe tous les qualificatifs dont on nous a affublés. J'ai plutôt la conviction que c'est l'école actuelle à deux vitesses qui conduit à un nivellement par le bas, en réservant les projets les plus stimulants à une minorité de bons élèves. Le défi, ce n'est pas d'améliorer la formation d'une minorité d'élèves c'est d'améliorer la formation de tous les élèves. Car il s'agit ici de l'éducation obligatoire.

À ce sujet, je rappellerai que beaucoup d'entre nous ont fréquenté une école primaire commune qui durait 7 ans. Porter cette école commune à 9 ans n'est pas une hérésie. La grande majorité des pays occidentaux ont d'ailleurs opté pour un tel modèle. C'est celui mis de l'avant par la Commission Delors de l'UNESCO. Cela comporte bien sûr des exigences que le personnel de l'éducation est prêt à relever. Il faut rehausser le contenu des programmes d'études, offrir davantage d'activités d'enrichissement, diversifier la pédagogie. J'ai néanmoins la conviction que la justice exige que les obligations imposées par notre société à l'éducation publique soient équitablement réparties, ce qui implique que toute école financée en totalité ou en partie par les fonds publics ne devrait pas pouvoir sélectionner ses élèves. Cela n'empêche en rien que les écoles se dotent d'un projet éducatif particulier et que les parents puissent choisir l'école dont le projet éducatif correspond le mieux à leurs attentes.

UNE SITUATION À CHANGER

Par ailleurs, il est juste de reconnaître que les institutions privées d'enseignement ont joué un rôle important dans l'histoire de l'éducation québécoise. Cela tient en bonne partie à l'intervention minimaliste de l'État et à la place occupée par l'Église à une époque. Mais il y a des moments dans le développement d'une société où des choix fondamentaux doivent être faits. Ce fut le cas au tournant des années soixante. Faut-il rappeler que c'est sur la base des collèges classiques existants alors que l'on a créé les cégeps ? Le nom de « collège » fut même préféré à celui d'institut proposé par le rapport Parent, exprimant ainsi le désir d'une certaine continuité. De même, la présence importante de la philosophie dans la formation générale des cégepiens est un héritage direct de la formation classique.

LE DÉFI, CE N'EST PAS D'AMÉLIORER LA FORMATION D'UNE MINORITÉ D'ÉLÈVES C'EST D'AMÉLIORER LA FORMATION DE TOUS LES ÉLÈVES.

Aujourd'hui, le système d'éducation québécois se trouve à un autre tournant de son histoire. Le défi n'est plus d'assurer l'accessibilité à une éducation publique, ce que la réforme antérieure a permis de

réaliser. Il s'agit désormais de passer « de l'accès au succès », comme l'a souligné madame Marois à la suite de la Commission des États généraux. Un tel objectif, dans la perspective d'offrir à tous des chances égales, exige des transformations importantes.

Il est grand temps que l'on mette fin à l'école à deux vitesses qui s'est développée ces dernières années, tout particulièrement au secondaire. C'est une question de justice. C'est aussi une question de réussite. Demander à l'école ordinaire de faire beaucoup mieux alors qu'elle est privée d'une proportion de plus en plus grande de ses bons élèves, c'est une mission impossible. C'est pour ces raisons et pour des raisons d'économie qu'il faut remettre en cause la situation actuelle de l'enseignement privé.

La CEQ est bien consciente qu'une réduction radicale du financement public de l'enseignement privé aura des conséquences sur la viabilité de certaines institutions existantes. Ce serait un gaspillage énorme que de ne pas préserver l'expertise qui s'y trouve. C'est pourquoi nous proposons une intégration au réseau public des institutions, des élèves et du personnel qui pourraient être touchés par une telle politique. Une telle intégration est possible. Le Québec a déjà procédé de la sorte au tournant des années soixante pour le personnel des collèges classiques et des écoles de métiers.

DEMANDER À L'ÉCOLE ORDINAIRE DE FAIRE BEAUCOUP MIEUX ALORS QU'ELLE EST PRIVÉE D'UNE PROPORTION DE PLUS EN PLUS GRANDE DE SES BONS ÉLÈVES, C'EST UNE MISSION IMPOSSIBLE. C'EST POUR CES RAISONS ET POUR DES RAISONS D'ÉCONOMIE QU'IL FAUT REMETTRE EN CAUSE LA SITUATION ACTUELLE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ.

La CEQ ne remet pas en cause la liberté pour les parents de choisir un projet éducatif correspondant à leurs aspirations. Toutefois, cette liberté de choix doit être encadrée socialement. D'une part, le droit de choisir une école privée pour ses enfants n'implique nullement l'obligation pour l'État de soutenir financièrement l'école privée. D'autre part, la liberté totale de choisir revendiquée par certains conduirait à un accroissement des inégalités et pourrait même favoriser la création d'écoles ghettos. C'est pourquoi nous affirmons que l'école de base (qui, selon nous, comprend l'école primaire et les trois premières années du secondaire) devrait être ouverte à tous les élèves, sans aucune forme de sélection sur la base des résultats scolaires. Par la suite, soit à partir de la quatrième secondaire, une diversification des options nous semble acceptable.

Mon parti pris pour l'école publique -- une école que nous souhaitons voir devenir une bonne école pour tout le monde -- n'aura sans doute pas convaincu celles et ceux qui défendent avec acharnement la situation actuelle. J'espère au moins que le point de vue que nous défendons dans ce débat aura été mieux compris, à défaut d'être partagé. ■



Qu'est-ce que la souveraineté ?

mars-avril 1997

Date de tombée : le 27 janvier

Choix ou vide politique au Québec ?

mai-juin 1997

Date de tombée : le 27 mars

DIVERSITÉ ACCESSIBLE OU UNIFORMITÉ STÉRILISANTE ?

Benoit Lauzière

J'aborderai le débat sur *l'école privée* sous trois angles : la dérive de la Commission des états généraux sur l'éducation sur cette question, les principaux stéréotypes des opposants à l'école privée subventionnée, et les tendances qui se développent ailleurs dans le monde sur cette question.



Benoit Lauzière a été, entre autres, directeurs du *Devoir* de 1986 à 1990, président de l'Association des collèges privés du Québec de 1993 à 1996 et directeur du collège Brébeuf.

LA DÉRIVE DES COMMISSAIRES

Je veux d'abord rappeler qu'à l'occasion des travaux de la Commission des états généraux sur l'éducation, l'école privée subventionnée n'a pas été mise en question, mais en accusation. Et les commissaires sont les principaux responsables de cette dérive, exception faite, dans le *Rapport final*, de la notable dissidence de Gary Caldwell. Il est important d'y revenir parce que les documents de la Commission demeureront des documents de référence, qu'on le veuille ou non. On s'y référera comme on le fait pour le Rapport Parent, pour le meilleur comme pour le pire.

ET CONTRAIREMENT À LA PRÉTENTION DES ADEPTES DU MONOPOLE D'ÉTAT, LE « BIEN COMMUN » NE SE RÉDUIT PAS AU BIEN DE L'ÉCOLE PUBLIQUE.

Pour les tenants de l'enseignement privé, écrivent les commissaires dans l'*Exposé de la situation*, « les raisons qui fondent l'existence du réseau privé ne sont plus les mêmes qu'il y a 30 ans. À cette époque, les établissements privés qui ne se sont pas intégrés ont agi ainsi pour s'assurer du maintien au Québec de traditions éducatives entretenues par des ordres religieux enseignants : jésuites, ursulines, sulpiciens, par exemple... Les raisons qui légitiment le maintien d'un réseau d'enseignement privé sont maintenant d'un tout autre ordre. Elles procèdent du droit individuel des parents de choisir le système d'éducation voulu ou de l'intérêt de mettre en concurrence un réseau privé subventionné... À notre grand étonnement, la plupart des autorités de l'enseignement privé semblent s'être ralliées à ces thèses. »

Passons sur le fait ici occulté que la grande majorité de la population pense comme « la plupart des autorités » en question et revenons à l'affirmation des commissaires, aussi gratuite que fausse, selon laquelle le « droit des parents de choisir » serait d'invention récente. Le coprésident de la Commission et ex-président du Conseil supérieur de l'éducation aurait pu informer ses collègues de l'esprit et de la lettre des lois du ministère de l'Éducation et du Conseil supérieur de l'éducation, adoptées il y a maintenant 32 ans. En effet, que dit le deuxième attendu des préambules de ces lois ? « Attendu que les parents ont le droit de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect de leurs enfants ». Invention récente, disiez-vous ?

Autre affirmation gratuite dont le seul mérite est de préparer la conclusion : « D'après eux (les tenants de l'enseignement privé), les droits des parents à l'éducation leur donneraient des droits à un système d'enseignement privé subventionné. En toute rigueur, aucun État en Occident n'interprète ainsi les droits des parents ». Cette dernière assertion ignore royalement ce qui se fait en Occident (nous y reviendrons plus loin) et la première interprète faussement nos propres lois. En effet, le troisième attendu de ces mêmes préambules affirme on ne peut plus clairement le droit des personnes et des groupes « de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins ».

TRÈS CONTRAIREMENT À LA PRÉTENTION DE NOS COMMISSAIRES, NON SEULEMENT LE DROIT DES PARENTS AU CHOIX DE L'ÉCOLE N'EST PAS D'INVENTION RÉCENTE, MAIS IL EXISTE UN LIEN TRÈS SOLIDE ENTRE LE DROIT DE CHOISIR ET LE DROIT AU FINANCEMENT PUBLIC.

Et contrairement à la prétention des adeptes du monopole d'État, le « bien commun » dont il est ici question ne se réduit pas au bien de l'école publique. À l'occasion de l'adoption, à l'unanimité, de la Loi sur l'enseignement privé, en 1968, le Législateur a clairement défini le sens de ces termes : « D'autre part, le bien commun exige que les subventions du gouvernement, subventions nécessaires aux fins mentionnées, soient proportionnées à la fois à la valeur intrinsèque des institutions et à la contribution qu'elles apportent au développement de l'enseignement au Québec, *donc au bien commun* » (nos italiques).

DANS CE *RAPPORT FINAL*, LES FRUITS REMPLISSENT LA PROMESSE DES FLEURS ET L'IDÉOLOGIE DE DÉPART S'ÉPANOUIT DANS TOUTE SA COHÉRENCE.

Donc, très contrairement à la prétention de nos commissaires, non seulement le droit des parents au choix de l'école n'est pas d'invention récente, mais il existe un lien très solide entre le droit de choisir et le droit au financement public. En toute rigueur, disiez-vous ? La déviation étant majeure au départ et n'ayant jamais été corrigée, on ne s'étonnera pas de la sélection de questions retenues par la suite, qu'on pourrait qualifier de chronique d'une conclusion annoncée.

Toujours dans l'*Exposé de la situation*, une fois occultée la question des droits et écartées les autres bonnes raisons au soutien de l'enseignement privé, les commissaires examinent avec leurs gros sabots la pertinence de la complémentarité et de la concurrence d'un réseau d'éducation privé subventionné : « Qu'est-ce que les établissements privés offriraient que les écoles publiques n'offriraient pas ? » (notez la subtilité du conditionnel). Et que resterait-il de la démocratisation et de l'accessibilité en situation de concurrence, se demandent sérieusement les commissaires ? La réponse est dans la question ; elle sera reprise dans le *Rapport final*.

Dans ce *Rapport final*, les fruits remplissent la promesse des fleurs et l'idéologie de départ s'épanouit dans toute sa cohérence. Malgré la volonté clairement et constamment exprimée des citoyens, bien que le droit de choisir des parents et le droit de créer des écoles autonomes subventionnées soient enracinés dans notre histoire et inscrits dans nos lois, malgré le réservoir de dynamisme du secteur de l'enseignement privé, malgré sa contribution substantielle à l'assainissement des finances publiques, malgré les tendances au choix de l'école qui se développent ailleurs au Canada et dans le monde, malgré toutes ces excellentes raisons, il s'est trouvé une majorité de commissaires pour recommander de parfaire le régime de monopole d'État en éducation, de gommer le maximum possible de différences et de faire disparaître les témoins gênants en recommandant de décréter un moratoire sur l'ouverture d'établissements privés et de procéder à une diminution progressive des subventions accordées à ce réseau.

Au nom de quoi ? Du retour à l'égalité des chances. Car, vous ne l'aviez sans doute pas remarqué, la fréquentation accrue des écoles privées et la faveur des écoles publiques à vocation particulière ont marqué une rupture avec nos idéaux et nos pratiques démocratiques, décrètent nos commissaires majoritaires. Comme si le fait de tenir compte des besoins différents et de permettre des cheminements diversifiés se faisait nécessairement par soustraction des chances accordées à tous.

C'EST PROBABLEMENT LA FACE CACHÉE DE CETTE VISÉE DE COHÉSION SOCIALE QUI AMÈNE LA MAJORITÉ DES COMMISSAIRES À RÉDUIRE PLATEMENT L'ÉGALITÉ DES CHANCES À LA BÊTE IDENTITÉ DES CHEMINEMENTS ET DES RÉSULTATS.

Quelle vision frileuse et mécaniste de l'éducation et de la société ! Quel détournement radical du sens des mots ! Quelle cohérence aussi, qui les conduit à recommander la suppression des différences significatives à l'intérieur même du réseau public ! Va toujours pour « **un nombre limité d'écoles spécialisées** » (en caractères gras dans le texte) et « nationales » pour former des élites dans le domaine de la danse, de la musique, du sport et du cirque, mais pas question de ce genre de choix pour le bon peuple, dans le domaine de la formation intellectuelle. Pour la masse, une seule route, étroite, et un modèle unique, à une seule vitesse. Sinon, qu'adviendrait-il de la « cohésion sociale » visée ?

AU NOM DE L'IDÉAL DÉMOCRATIQUE, IL FAUT QUE CE SOIT LES CHOIX DES CITOYENS QUI PRÉVALENT ET NON LES DOGMES D'UNE CASTE.

Car, on ne l'a pas suffisamment relevé, c'est d'une visée de cohésion sociale qu'il est suprêmement question, dont l'école doit devenir un facteur essentiel, affirme-t-on d'entrée de jeu dans l'avant-propos du *Rapport final*. C'est probablement la face cachée de cette visée de cohésion sociale qui amène la majorité des commissaires à réduire platement l'égalité des chances à la bête identité des cheminements et des résultats. Le moins que l'on puisse dire est que voilà un concept ambigu, qui devrait éveiller le sens critique, du moins chez nos clercs qui en font profession.

Mais trêve de cette vision dépassée et déjà jugée par l'histoire et passons rapidement en revue les principaux stéréotypes utilisés contre l'enseignement privé subventionné, vieille cassette non recyclable dont la *Commission des états*

généraux sur l'éducation a fait un disque compact tout neuf.

LES PRINCIPAUX STÉRÉOTYPES

L'école privée n'est pas démocratique. C'est la conclusion du bas niveau de raisonnement suivant : l'école démocratique est l'école publique ; or l'école privée n'est pas l'école publique ; donc l'école privée n'est pas l'école démocratique. Précisément au nom de l'idéal démocratique, il faut que ce soit les choix des citoyens qui prévalent et non les dogmes d'une caste. Or ces choix sont variés parce que les besoins le sont et la diversité des réponses qui doit en découler est la meilleure garantie d'une véritable démocratie. Le modèle unique est tout le contraire de l'idéal démocratique. N'a-t-il pas fait assez de ravages là où on l'a imposé ?

Seule l'école publique a droit au financement public. Nous l'avons clairement démontré plus haut : relativement au financement de l'école privée, nos lois n'ont rien d'ambigu. Elles établissent un lien très solide entre le droit de choisir et le droit au financement public, pour la simple raison que l'école privée rend un excellent service public.

L'école privée coûte cher aux contribuables. C'est la conclusion du raisonnement simpliste suivant : L'État finance le réseau privé à hauteur de 300 millions $ (pour les seuls niveaux préscolaire, primaire et secondaire) ; le gouvernement économiserait donc ce montant aux contribuables en abolissant ces subventions. Vrai, l'espace d'une seconde, dans la colonne des revenus. Faux, parce que dans la colonne des dépenses, il faudrait prévoir des dépenses de 600 millions $ pour financer le coût de ces élèves, une fois les écoles privées étatisées.

En effet, que disent les chiffres, établis par deux sources récentes et indépendantes, une étude du ministère de l'Éducation de 1995 et une de l'École nationale d'administration publique, de 1996 ? Qu'il en coûte moitié moins cher aux contribuables pour former un élève dans le réseau privé. Plus précisément 50,6 %, toutes catégories d'élèves confondues ; 51,1 % en comparant le coût pour le contribuable des seuls élèves réguliers.

L'école privée est une école réservée aux riches. Le succès de cette affirmation tient à l'ambiguïté du terme utilisé et au caractère démagogique de l'accusation qu'elle laisse porter. À l'aide du concept flou à souhait de « riches », on stigmatise une minorité de fortunés, évidemment coupables à ce seul titre. Il ne suffit alors que d'accuser l'école privée de leur être réservée pour conclure au crime par association.

UNE FOIS DÉTENTRICE D'UN PERMIS (RÉVOCABLE EN TOUT TEMPS ET, RÈGLE GÉNÉRALE, À RENOUVELER AU MOINS TOUS LES CINQ ANS), L'ÉCOLE PRIVÉE EST SOUMISE AUX MÊMES EXIGENCES DE BASE QUE L'ÉCOLE PUBLIQUE.

Bien sûr, comme dans tous les domaines où règne la diversité, ceux qui ont plus de moyens exercent davantage la liberté de choix qui en découle. Dans le domaine de l'éducation, le niveau de financement public actuel hautement justifié, quoique insuffisant, rend cette liberté de choix encore largement accessible. Au secondaire privé, les frais de scolarité étant en moyenne de 1 500 $, comment comprendre, s'il ne s'y trouvait que des riches, que 66 % des parents trouveraient déraisonnable une augmentation de 100 $ et compromettante une augmentation de 300 $? (Denis Massé, *Recherche sur la situation socio-économique des clientèles du réseau de l'enseignement privé*, octobre 1996).

L'école privée n'est pas soumise aux mêmes exigences. Ce stéréotype révèle une grande méconnaissance de l'encadrement juridique de l'école privée et des exigences réelles auxquelles elle doit répondre. Pour seulement exister et *a fortiori* pour être agréée aux fins de subventions, une école privée doit avoir franchi avec succès un véritable parcours à obstacles. Une fois détentrice d'un permis (révocable en tout temps et, règle générale, à renouveler au moins tous les cinq ans), l'école privée est soumise aux mêmes exigences de base que l'école publique : régime pédagogique, règles budgétaires et rapport financier annuel. Sans parler des contrats éducatifs, fort contraignants et que seuls les établissements privés doivent signer avec chacun des parents de leurs élèves (ou avec chacun des élèves, au collégial), ni de l'évaluation continue, autrement plus sévère et conséquente, des parents qui la choisissent, qui contribuent directement à une partie de son financement et se montrent de ce fait plus exigeants.

Mais on peut penser que les exigences supplémentaires qu'on voudrait imposer à l'école privée ont trait aux conditions de renvoi d'élève. Soulignons d'abord que le droit de l'élève d'être dans une école donnée n'est pas absolu, pas plus que la responsabilité de l'établissement n'est inconditionnelle. Rappelons surtout que lorsqu'une situation de renvoi se présente, tout est fait pour en réduire les effets, par exemple grâce à des ententes de transfert avec d'autres écoles, souvent bénéfiques pour l'élève.

Quant à la catégorie d'élèves dits handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, l'école privée a largement fait ses preuves dans le passé et continue de le faire malgré des moyens très réduits. Elle ne demande qu'à faire davantage et le pourrait : la demande est là. Elle le ferait si les subventions accordées au réseau

public pour ce type d'élèves suivaient. Une excellente solution serait de faire suivre la subvention de l'élève.

AU LIEU DE RÉFLÉCHIR SUR LES RAISONS QUI EXPLIQUENT LA FAVEUR DES ÉCOLES PRIVÉES ET CELLE DES ÉCOLES PUBLIQUES À VOCATION PARTICULIÈRE, LES PRÉPOSÉS AU MONOPOLE D'ÉTAT ET À L'ÉCOLE UNITAIRE FONT DU RÉSULTAT DE LEUR SYSTÈME LA CAUSE DE LEURS PROBLÈMES.

L'école privée est coupable de sélection. Il faut rappeler que lorsque les écoles privées sélectionnent, c'est que la demande est plus forte que l'offre de service qu'elles peuvent actuellement faire. En effet, en première secondaire, 9 % de ceux qui s'y présentent sont refusés à cause de manque de places et 10 % le sont parce que les écoles choisies ne disposent pas des ressources requises pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves. Tous les autres sont admis et, règle très générale, ceux pour qui les frais de scolarité seraient un empêchement bénéficient de bourses ou d'aides de toutes sortes. Parlant du crime de sélection dont on accuse le réseau privé, sait-on que les neuf cégeps (publics) dont la clientèle est la plus faible à l'entrée ne servent pas une clientèle aussi faible que neuf des collèges privés ?

L'existence du réseau privé nuit au réseau public. Voilà un autre bas niveau de raisonnement qui confond la cause et l'effet. Au lieu de réfléchir sur les raisons qui expliquent la faveur des écoles privées et celle des écoles publiques à vocation particulière, les préposés au monopole d'État et à l'école unitaire font du résultat de leur système la cause de leurs problèmes. Ce stéréotype est manifestement une autre manœuvre de diversion.

LES TENDANCES

Une toute récente étude sur *Le financement du choix de l'école* indique que les tendances sont au choix plutôt qu'au monopole public et que « le financement du choix de l'école plutôt que le financement d'une école apparaît maintenant comme l'option de l'heure particulièrement là où la situation scolaire s'est détériorée ». À cet égard, le Canada est divisé en deux : le Québec et l'Ouest, l'Ontario et l'Est. En Colombie-Britannique et en Alberta, par exemple, le niveau de financement du secteur privé se rapproche de la situation québécoise et la croissance des effectifs y est très forte. Les deux phénomènes sont reliés. En effet, les changements apportés aux politiques de financement sont la cause directe de l'augmentation des effectifs. Facile à comprendre puisque la double taxation est le frein le plus puissant à la liberté de choix.

Aux États-Unis et ailleurs dans le monde, on assiste à un développement rapide de formules favorables au choix de l'école : autonomie locale réelle des conseils scolaires et des écoles, choix de l'école à l'intérieur et à l'extérieur des commissions scolaires, écoles spécialisées ou alternatives, bons d'éducation valables pour le privé et le public, écoles à charte, etc.

L'idée n'est pas d'idolâtrer l'une ou l'autre de ces formules, mais au moins de les reconnaître pour en tirer profit. Et surtout pour remarquer que le maintien et le développement de notre réseau privé québécois va et irait dans le sens des tendances les plus dynamiques dans le monde. Encore faut-il savoir si on veut sauver le « système » public ou les élèves. Ailleurs comme ici, observent justement les auteurs de l'étude citée, « renforcer le monopole public, c'est diminuer le dynamisme qui ne peut naître que de la diversité et de l'autonomie responsable. C'est aussi alourdir le coût de l'éducation et appesantir le fardeau fiscal ».

AUTONOMIE RESPONSABLE ET DIVERSITÉ ACCESSIBLE VALENT MIEUX QUE MONOPOLE CENTRALISATEUR ET UNIFORMITÉ STÉRILISANTE.

CONCLUSION

« *En plus d'être une exigence de la démocratie, l'existence du secteur de l'enseignement privé est une conséquence de notre histoire scolaire et constitue une richesse culturelle et sociale dont nous n'avons ni le droit ni les moyens de priver notre société* » (Jean-Paul Desbiens).

Pourquoi ne pas exploiter à la grandeur de tout le système d'éducation le réservoir de richesse et de dynamisme de son secteur privé plutôt que de vouloir le détruire sûrement en l'asphyxiant lentement ? Bref, autonomie responsable et diversité accessible valent mieux que monopole centralisateur et uniformité stérilisante. ■

NOS DEUX LANGUES, NOTRE FIERTÉ

KATE MERRY

Quelque chose de remarquable se produit au Canada depuis plus de trente ans. En effet, une décision prise il y a une trentaine d'années par un petit groupe de parents du Québec a marqué non seulement l'éducation mais aussi la vie des Canadiens.

Le 8 septembre 1965, à Saint-Lambert, au Québec, par un acte de foi, foi en leurs enfants et foi en l'éducation de leurs enfants, quelques parents anglophones inscrivent leurs enfants au premier programme d'immersion de l'histoire du Canada. La maternelle en français était inaugurée à l'école Margaret Pendelbury.

AVEC UNE FERVEUR INDÉFECTIBLE ET UNE DÉTERMINATION EXEMPLAIRE, CETTE ORGANISATION FAIT LA PROMOTION DE CETTE FAÇON UNIQUE QUI S'OFFRE AUX JEUNES CANADIENS D'APPRENDRE ET D'UTILISER LE FRANÇAIS.

Ces enfants ont dû s'habituer à voir défiler dans leur classe toute une kyrielle de visiteurs venus les observer et les évaluer. Après de nombreuses études et un rapport présenté en 1969 par des chercheurs de l'Université McGill, la nouvelle s'est répandue : des élèves anglophones pouvaient étudier en français sans pour autant perdre la faculté de communiquer en anglais. D'autres parents, apprenant la nouvelle, ont inscrit leurs enfants en immersion. Avec les années, les effectifs ont progressivement augmenté. À la demande instante des parents, des commissions scolaires de toutes les provinces et des territoires ont mis en place des programmes d'immersion en français. Aujourd'hui, plus de 300 000 élèves suivent leurs cours en français, dans un tel programme, d'un océan à l'autre. La plupart ont l'anglais comme langue maternelle. Leurs parents ont choisi l'immersion non seulement pour que leurs enfants parlent les deux langues du Canada mais aussi pour qu'ils s'initient à la richesse de la culture canadienne-française.



Kate Merry est présidente de Canadian Parents for French. Elle demeure en Colombie-Britannique et travaille activement pour la CPF depuis 1983.

Dans tout le Canada, les inscriptions au programme d'immersion en français n'ont pas cessé de croître, de même que l'intérêt. Il est intéressant de noter qu'après l'Ontario, c'est la province la plus à l'ouest du Canada, la Colombie-Britannique, qui a le plus grand nombre d'inscriptions. L'Alberta suit de près. Et on ne peut que se réjouir d'apprendre que le premier ministre de cette province, Ralph Klein, a inclus la possibilité d'étudier dans les programmes d'immersion française parmi les avantages offerts par l'Alberta.

Au début, la lutte pour l'immersion a été difficile. Les uns doutaient des mérites de ce programme, les autres avaient peur de l'inconnu. Néanmoins, les gens étaient de plus en plus convaincus que les parents devraient encourager leurs enfants à apprendre le français.

Les parents sont également à l'origine d'une organisation qui fêtera bientôt ses vingt ans : Canadian Parents for French (CPF). La CPF a été créée en 1977 à Ottawa par une trentaine de parents venus de tous les coins du Canada. Depuis, avec une ferveur indéfectible et une détermination exemplaire, cette organisation fait la promotion de cette façon unique qui s'offre aux jeunes Canadiens d'apprendre et d'utiliser le français. La mission de la CPF est on ne peut plus claire :

- en tant que réseau national de bénévoles, la CPF offre aux jeunes Canadiens des occasions d'apprendre et de parler le français ;
- la CPF croit en la tolérance, la compréhension et le respect mutuel entre Canadiens ;
- la CPF reconnaît et appuie les deux langues officielles que sont le français et l'anglais et croit que les jeunes Canadiens devraient avoir la possibilité de parler ces deux langues ;
- l'objectif principal de la CPF est de multiplier les possibilités pour les jeunes Canadiens d'apprendre et d'utiliser le français comme langue seconde.



Le Père Noël parle français dans les classes d'immersion.

La CPF n'a pas cessé de croître, à tel point qu'elle compte aujourd'hui des milliers de membres répartis dans quelque 200 sections locales implantées dans toutes les provinces et les territoires. Elle appuie avec rigueur l'enseignement du français langue seconde et elle fait connaître les avantages, pour les jeunes Canadiens, de connaître les deux langues officielles.

LA QUASI-TOTALITÉ DES MEMBRES DE LA CPF SONT DES UNILINGUES ANGLOPHONES QUI VEULENT DONNER À LEURS ENFANTS UN AVANTAGE QU'IL N'ONT PAS EU, CELUI D'APPRENDRE LE FRANÇAIS.

La quasi-totalité des membres de la CPF sont des unilingues anglophones qui veulent donner à leurs enfants un avantage qu'il n'ont pas eu, celui d'apprendre le français. La CPF a été le moteur du programme d'immersion en français et a également donné son soutien et son encouragement à d'autres programmes de français langue seconde. Les programmes de français de base se sont améliorés, grâce à l'influence du programme d'immersion. Nous sommes fiers des quelque deux millions de jeunes Canadiens qui apprennent le français grâce à ces programmes.

Comme pour tout programme facultatif, il faut y mettre du sien. Ainsi, les parents doivent résoudre le problème du transport et la patience peut être de rigueur lors des inscriptions. Les parents doivent accepter de ne pas comprendre tout ce qui se dit dans la classe. Si le professeur de français présente aux enfants des histoires et des poèmes en français, les parents, de leur côté, peuvent lire à leurs enfants des poèmes et des histoires en anglais. Il n'y a pas là confusion mais enrichissement.

Il faut apprécier et utiliser une langue pour la maîtriser. C'est pourquoi le programme d'immersion en français ne se contente pas d'enseigner la langue. Les activités culturelles font partie intégrante d'un bon programme d'immersion. À cet égard, les parents jouent un rôle primordial de soutien. Malgré les ressources limitées et grâce à des heures incalculables de travail bénévole, les carnavals, dotés de leur Bonhomme, poussent comme des champignons dans l'Ouest; le Père Noël rend régulièrement visite aux élèves du primaire et on organise des festivals du film en français pour des publics scolaires.

Depuis dix ans, la CPF organise et parraine le Festival national d'art oratoire, dans lequel toutes les communications se font en français. L'activité est ouverte à tous les francophones ainsi qu'aux élèves du programme d'immersion et à ceux qui apprennent le français comme langue seconde. Ce concours constitue un volet important de l'éducation en français. Depuis peu, la CPF s'est associée à Rencontres du Canada, et offre un programme qui permet à de jeunes Canadiens de passer une semaine à Ottawa, au Centre Terry Fox, pour mieux connaître leur pays et mieux se connaître eux-mêmes. La CPF contribue également aux programmes d'échanges avec des élèves du Québec ainsi qu'aux programmes de visites éducatives dans cette province. Ces activités, qui s'adressent aux élèves de différents niveaux, offrent aux jeunes la possibilité de mettre en pratique leurs nouvelles connaissances en français.

Tous les bureaux régionaux de la CPF organisent des camps d'été. Ces camps sont très populaires parce qu'ils permettent aux enfants de pratiquer le français pendant les grandes vacances.

LE CANADA COMPTE AUJOURD'HUI UN NOMBRE RECORD DE CITOYENS BILINGUES FRANÇAIS/ANGLAIS. LA PLUPART DES CANADIENS QUI PARLENT CES DEUX LANGUES ONT ENTRE 18 ET 25 ANS.

La CPF est également à l'origine de plusieurs campagnes de sensibilisation et d'information sur les avantages d'une deuxième langue et notamment sur l'importance du français au Canada. La campagne actuelle a pour thème : « L'apprentissage du français et de l'anglais

ouvre les portes de demain ». Le slogan de cette année, « *Nos deux langues, notre fierté* », est affiché partout où sont les élèves en immersion. Ce programme marche parce qu'il exploite la facilité qu'ont les jeunes enfants d'apprendre les langues et leur ouverture à des expériences nouvelles. Le Canada est le berceau de l'enseignement par immersion, qui a fait école dans le monde entier, notamment en Australie, en Finlande, à Hong Kong, à Singapour, en Espagne et aux États-Unis. Aujourd'hui encore, les classes d'immersion continuent d'être visitées et étudiées par de nombreux chercheurs. En effet, l'expertise du Canada est reconnue mondialement dans ce type d'enseignement. Le Canada compte aujourd'hui un nombre record de citoyens bilingues français/anglais. La plupart des Canadiens qui parlent ces deux langues ont entre 18 et 25 ans.

CES AVANTAGES INDIVIDUELS FINISSENT PAR ENRICHIR NOTRE SOCIÉTÉ TOUTE ENTIÈRE. LE NOMBRE CROISSANT DE JEUNES CANADIENS QUI APPRENNENT LES DEUX LANGUES CONSTITUE UN ATOUT ÉCONOMIQUE POUR LE CANADA.

L'immersion est un programme facultatif offert par certains conseils et commissions scolaires. Plusieurs formules sont en place. L'immersion précoce est la formule la plus répandue. En règle générale, les élèves en immersion précoce suivent les classes de la maternelle à la deuxième année entièrement en français ; l'anglais est introduit progressivement à partir de la troisième année. Au secondaire, la proportion de cours en français diminue graduellement et ne représente que 25 % de l'horaire entre la onzième et la douzième année. Il existe de nombreuses variantes du programme à travers le pays.

En plus de l'immersion précoce, certaines écoles offrent un programme d'immersion tardive. Selon cette formule, les élèves commencent ce programme en sixième année et passent toute cette année scolaire à étudier exclusivement en français. À partir de la septième année, ils commencent à suivre des cours en anglais. Au secondaire, l'enseignement en anglais prend progressivement plus de place. Ce ne sont là que quelques exemples des programmes existants.

Les élèves diplômés de l'immersion en français sont avantagés à plusieurs égards. Personne ne conteste les avantages de maîtriser deux langues, de pouvoir communiquer avec des membres d'un autre groupe linguistique et de pouvoir apprécier une autre culture. Ces avantages individuels finissent par enrichir notre société toute entière. Le nombre croissant de jeunes Canadiens qui apprennent les deux langues constitue un atout économique pour le Canada. Mais les élèves d'immersion apprennent plus qu'une langue : ils *apprennent à apprendre* une autre langue. En effet, les aptitudes développées pour apprendre le français peuvent servir à l'acquisition d'autres langues.

Ces élèves sont aussi plus ouverts aux idées nouvelles. Ils sont à l'aise devant d'autres cultures et des façons de faire différentes, et ils sont avides de nouvelles expériences. Cette souplesse et cette ouverture aux autres sont de précieux atouts pour le Canada, un pays dont la prospérité économique est intimement liée au commerce international. Aujourd'hui, les premiers diplômés sont devenus parents. En inscrivant leurs propres enfants en immersion, ceux-ci manifestent leur foi en cette méthode d'enseignement et leur appui aux deux langues du Canada. Les deux langues officielles du Canada étant le français et l'anglais, il est naturel pour un anglophone de choisir le français comme deuxième langue. La langue la plus difficile à apprendre est la deuxième, les suivantes s'acquièrent plus facilement.



Deux lauréates d'un concours encadrées par deux membres de CPF.

NOUS SOMMES FIERS DES QUELQUE DEUX MILLIONS DE JEUNES CANADIENS QUI APPRENNENT LE FRANÇAIS.

En tant que mère de deux enfants qui ont suivi le programme d'immersion en français, je sais que celui-ci offre une occasion en or d'acquérir de nouvelles compétences et donc de se préparer pour l'avenir. Grâce aux efforts conjugués de tous depuis trente ans, nous pouvons offrir à nos enfants un cadeau dont ils profiteront toute leur vie : la capacité de communiquer en anglais et en français.

Et on ne va pas s'arrêter là... ■

QUAND L'ÉCOLE S'EMPARE DE PIERRE ELLIOTT TRUDEAU

MONIQUE NEMNI

Qui n'a pas entendu parler de Pierre Elliott Trudeau ? Demi-Dieu pour les uns, diable incarné pour les autres, cet homme politique laisse encore, de nos jours, peu de gens indifférents. Mais qui est-il ? Qu'a-t-il fait au juste ? Si vous avez trente ans et plus, vous pouvez essayer de puiser dans votre mémoire pour trouver des réponses. Sinon, vous vous fiez probablement à ce qu'on vous a enseigné à l'école.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup au Québec de la nécessité d'accorder plus de place à l'enseignement de l'histoire dans les programmes scolaires. Je me suis donc dit que c'était là une belle occasion de montrer qu'effectivement, les manuels d'histoire aident nos jeunes à mieux connaître l'histoire de leur pays et de ses hommes politiques, grâce au recul scientifique que permet cette discipline. Que dit-on de Trudeau dans les manuels scolaires ?

C'EST QUAND LES MANUELS TRAITENT DE TRUDEAU L'HOMME POLITIQUE, OU DE TRUDEAU L'HOMME D'ACTION, QUE TOUT SE GÂTE.

Pour éviter l'arbitraire, j'ai analysé tous les manuels que possède la didacthèque de l'Université du Québec à Montréal, c'est-à-dire la bibliothèque réservée aux futurs enseignants. Celle-ci contient, je crois, la plupart, sinon tous les manuels disponibles dans les écoles québécoises. J'ai retenu les manuels publiés depuis 1984, année où Trudeau s'est retiré de la politique[1].



Monique Nemni est professeur de linguistique à l'Université du Québec à Montréal

Mais avant de vous dire ce que j'ai trouvé, il est peut-être utile de nous entendre sur ce qu'on pourrait appeler des faits objectifs. Par exemple, dire que Trudeau a été le meilleur premier ministre que le Canada ait eu, ou que c'était le pire, ne relève pas, selon moi, de données objectives mais de jugements de valeur, jugements auxquels on a droit, certes, mais qu'il me semble préférable d'éviter dans un manuel scolaire. Par contre, qu'on l'adore ou qu'on le déteste, on ne peut pas dire, par exemple, que Trudeau soit passé en comète dans le firmament des premiers ministres, un peu comme Joe Clark ou Kim Campbell.

Passons aux manuels.

L'HOMME TRUDEAU

Tous les manuels accordent une certaine place à « l'homme Trudeau » et à ses idées générales. Tous l'associent d'une façon ou d'une autre à la revue *Cité libre* et à la lutte contre le duplessisme. Certains manuels présentent une photo des « trois colombes », d'autres mentionnent ses relations avec « tous les chefs d'État du monde ». Bref, sur le plan personnel, il se dégage une impression positive de l'homme.

On apprend, d'autre part, que Trudeau veut redéfinir les rapports entre le citoyen et l'État, qu'il propose un fédéralisme renouvelé basé sur un « gouvernement central fort, le bilinguisme dans les institutions fédérales, la protection des droits individuels et la lutte contre les inégalités sociales et régionales ». Il veut faire reconnaître, partout au Canada, la dualité linguistique et le caractère multiculturel de la société. On apprend même que Trudeau cherche à affirmer l'identité nationale du Canada et son autonomie vis-à-vis des investissements américains. On dit qu'il s'oppose aux « séparatistes », que c'est un fervent fédéraliste. Un manuel va jusqu'à rappeler que « durant une période de huit ans, le Canada et le Québec furent dirigés par deux hommes aux conceptions diamétralement opposées. Ils étaient pourtant québécois » (M6).

Jusque-là, direz-vous, tout va très bien. Et vous auriez raison. Mais c'est parce que je n'ai encore relevé que ce qu'on dit de l'homme Trudeau et de ses idées générales. C'est quand les manuels traitent de Trudeau l'homme politique, ou de Trudeau l'homme d'action, que tout se gâte.

Dans l'espace limité de cet article, je ferai seulement l'examen de ce qu'on enseigne, d'une part sur les

raisons qui expliquent que Trudeau ait été porté au pouvoir et qu'il s'y soit maintenu, et d'autre part sur la Crise d'octobre. Dans ces deux cas, je commencerai par faire un bref rappel de ce que je considère comme des faits objectifs, ensuite je présenterai ce que j'ai trouvé dans les manuels.

DE TOUTE ÉVIDENCE, TRUDEAU ÉTAIT TRÈS POPULAIRE AU QUÉBEC.

TRUDEAU AU POUVOIR

Commençons par rappeler les faits. On sait que Trudeau est resté seize ans au pouvoir (de 1968 à 1984), avec une interruption de quelques mois, ce qui représente presque un record canadien de longévité politique. Pour se faire élire et réélire quatre fois, force est de conclure que Trudeau a dû plaire à une partie non négligeable de la population. Laquelle? Comme tout le monde le sait, ce n'est certainement pas grâce à l'appui des provinces de l'Ouest qu'il a été porté et qu'il est resté au pouvoir, mais plutôt grâce à l'appui massif et indéfectible des Québécois. C'est ainsi qu'en 1980, à sa quatrième victoire électorale, et au moment où les Québécois savaient qu'ils allaient faire face à un référendum, le Parti libéral du Canada, qu'il dirigeait, détenait au Québec 74 des 75 sièges fédéraux. De toute évidence, Trudeau était très populaire au Québec.

Voyons maintenant ce qu'en disent les manuels.

Imaginez ma surprise de constater qu'aucun manuel ne mentionne l'impressionnante popularité de Trudeau au Québec, et cinq manuels ne disent même pas que cette province lui a donné un appui quelconque. En fait, le seul manuel qui signale l'appui qu'a reçu Trudeau spécifiquement du Québec ne le fait que pour l'élection de 1980. Pour expliquer que Joe Clark soit resté premier ministre si peu de temps, les auteurs écrivent: « *Mal servi par la presse, Clark a de la difficulté à s'imposer. Trudeau lui ravit le pouvoir en février 1980, grâce au Québec qui lui accorde 74 sièges sur 75 lui donnant ainsi la majorité en chambre* » (M4). Voilà: si le PLC de Trudeau réussit un balayage électoral quasi-total de la province, c'est que la presse a mal servi Clark! On suppose donc que tel n'a pas été le cas pour Trudeau. Rappelons tout de même que c'est la seule référence que j'aie trouvée à propos de l'appui spécifique du Québec aux Libéraux fédéraux en 1980 ou à tout autre moment. Dans tous les autres manuels, c'est le silence total: *le Québec n'est jamais associé à la victoire électorale du gouvernement Trudeau.* Vous allez voir que ce silence est loin d'être un oubli.

Mais, si les auteurs de manuels évitent toute référence à un quelconque appui québécois, comment expliquent-ils que le gouvernement Trudeau se soit fait élire et réélire tant de fois? Mystère et boule de gomme! Un seul manuel (M4) hasarde une réponse, mais pour l'élection de 1968 seulement. « *Sa politique de confrontation avec les indépendantistes, la promesse d'une "société juste" et la "trudeaumanie" lui valent une confortable majorité aux élections de 1968.* »

En fait, tout porterait les élèves à croire que c'est à l'extérieur du Québec que Trudeau trouve son appui, à moins qu'on ne prenne pour acquis que c'est justement sa politique de confrontation avec les indépendantistes que les Québécois apprécient en lui! Mais cette interprétation est impossible pour les élèves, compte tenu de la place de choix que réservent tous les manuels à ce que certains ont appelé « la montée de l'indépendantisme » au Québec.

Et que fait Trudeau en arrivant au pouvoir? Un manuel (M4) nous l'explique clairement: il « en profite pour manifester l'autorité fédérale » (p. 291). Drôle de façon de récompenser ceux qui l'ont élu! Ceci doit sembler incompréhensible aux élèves, à qui l'on répète, dans tous les manuels, que toute l'histoire du Québec est une longue lutte contre la main-mise d'Ottawa. Non, décidément, les élèves qui se demandaient si Trudeau avait reçu l'appui des Québécois sont maintenant fixés: c'est certainement le « Canada anglais » qui a dû le mettre au pouvoir. Aucun « vrai » Québécois n'élirait et réélirait et réélirait... quelqu'un qui profite du pouvoir pour « manifester l'autorité fédérale » — ou qui fait même pire, comme vous le verrez tout de suite.

« SA POLITIQUE DE CONFRONTATION AVEC LES INDÉPENDANTISTES, LA PROMESSE D'UNE "SOCIÉTÉ JUSTE" ET LA "TRUDEAUMANIE" LUI VALENT UNE CONFORTABLE MAJORITÉ AUX ÉLECTIONS DE 1968. »

En effet, on peut lire dans un manuel (M1), que lorsque Trudeau devient premier ministre en 1968, il « *a la ferme intention de "mettre le Québec à sa place". Il considère que le Québec est une province comme les autres provinces du Canada, qui n'a aucun droit de revendiquer un statut particulier* » (p. 475). Non, vraiment, doivent se dire les élèves, ce Trudeau ne peut pas avoir été populaire au Québec. Quelle arrogance de vouloir « remettre le Québec à sa place »! Et quand on nous répète mille fois, à nous élèves, que le désir le plus ardent des Québécois est d'être souverains, ou à tout le moins qu'on leur reconnaisse un statut particulier, il devient impensable de supposer que ces mêmes Québécois ont pu élire et réélire et réélire... un type pareil. Son appui doit venir d'ailleurs qu'au Québec. On n'a même pas besoin de nous le dire spécifiquement. C'est écrit entre les lignes.

D'ailleurs, les auteurs de ce manuel écrivent plus loin que l'évolution du nationalisme québécois provoque une remise en question du fédéralisme. Ils ajoutent que, face au Parti québécois qui s'attire de plus en plus de sympathie, Trudeau durcit ses positions envers le Québec. Et pour s'assurer que les élèves ont bien compris, ils posent la question suivante : « De quelle façon les relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial du Québec évoluent-elles ? » (Notez les mots fournis dans le texte et nécessaires pour la réponse : *remise en question du fédéralisme... sympathie pour le PQ... durcissement de Trudeau envers le Québec*. Notez également le fait que Trudeau ne durcit pas ses positions envers *les nationalistes québécois*, mais *envers le Québec*.) Cette fois, je suis sûre que les élèves n'hésitent plus : il devient tout à fait évident que si Trudeau est reporté au pouvoir, ça ne peut pas être qu'avec l'appui du « Canada anglais ».

Même mensonge par omission dans un autre manuel (M2). Les auteurs écrivent que pour beaucoup de nationalistes québécois, les objectifs de Trudeau (loi des langues officielles, multiculturalisme, protection des libertés individuelles, etc.) ne correspondent pas aux besoins du Québec « qui n'obtiendra jamais satisfaction à l'intérieur du régime canadien » (p. 435). Effectivement, telle est, me semble-t-il, la position des nationalistes québécois qui s'arrogent le droit de déterminer ce qui satisfait ou non « le Québec ». Mais puisque Trudeau a obtenu cinq fois l'appui massif et indéfectible des Québécois, force est de conclure que la position des nationalistes devait être pour le moins minoritaire. Que pensaient les autres Québécois ? Encore une fois, mystère et boule de gomme. Le point de vue de la majorité des Québécois, de cette majorité qui a donné un appui massif à cinq reprises au gouvernement Trudeau et qui a dit Non aux deux référendums est tout simplement absent des manuels d'histoire.

Les auteurs des manuels d'histoire ont décidé que la perspective des Québécois francophones non nationalistes ne mérite aucune mention. Et avec la disparition de cette perspective, tout appui québécois à Trudeau devient impensable, incompréhensible. Les rares élèves qui se rendraient compte que Trudeau est resté tout de même longtemps au pouvoir (on ne dit jamais spécifiquement que le gouvernement Trudeau est reporté au pouvoir quatre fois) devraient forcément conclure que son appui venait d'ailleurs. D'où ? On ne le leur dit pas. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il ne pouvait certainement pas venir du Québec.

Et voilà comment, grâce au silence complice des manuels d'histoire, on efface progressivement de la mémoire des Québécois l'évidente popularité d'un homme politique qui ne partage pas l'idéologie nationaliste.

Passons à un événement important dans l'histoire du Québec et de tout le Canada et dont on ne cesse d'entendre parler.

LE FLQ ET LA CRISE D'OCTOBRE

Commençons par les faits.

Comme on le sait, vers la fin des années soixante, le Front de Libération du Québec (FLQ), un mouvement terroriste, fait exploser plusieurs bombes qui endommagent des propriétés, blessent plusieurs innocents et font des morts. En 1970, le Québec connaît la fameuse Crise d'octobre. Des membres du FLQ kidnappent Richard Cross et Pierre Laporte et utilisent ces otages pour faire du chantage : ils demandent la libération de détenus accusés de meurtres et d'actes terroristes.

LES AUTEURS DES MANUELS D'HISTOIRE ONT DÉCIDÉ QUE LA PERSPECTIVE DES QUÉBÉCOIS FRANCOPHONES NON NATIONALISTES NE MÉRITE AUCUNE MENTION. ET AVEC LA DISPARITION DE CETTE PERSPECTIVE, TOUT APPUI QUÉBÉCOIS À TRUDEAU DEVIENT IMPENSABLE, INCOMPRÉHENSIBLE.

Si votre mémoire flanche, je vous conseille vivement de lire les comptes rendus de Westell (*Paradox : Trudeau as Prime Minister*, 1972) ou de Radwanski (*Trudeau*, 1978), présentés avant que certains historiens n'aient eu le temps de récrire l'histoire. Ça vous aiderait à vous rappeler, entre autres, l'appui massif dont jouissait le FLQ dans certains milieux. Pour ne citer que quelques exemples, près de 3000 personnes s'étaient réunies à l'aréna Paul Sauvé pour applaudir le discours incendiaire de Pierre Vallières en faveur du FLQ ; des mouvements de grève avaient gagné l'Université de Montréal et l'Université du Québec à Montréal en faveur du FLQ, etc. Vous vous rappelleriez également la panique qui s'était emparée de la population, étant donné que les Québécois, comme tous les Canadiens, n'avaient jamais connu d'actes terroristes. Un climat de terreur régnait à Montréal.

On sait que Richard Cross a fini par être libéré, mais que Pierre Laporte a été assassiné, puis abandonné dans le coffre d'une voiture.

On sait également que face à la panique générale, des dignitaires (tels que René Lévesque, Claude Ryan, Louis Laberge, etc) signent une pétition pour que le gouvernement accède aux demandes des terroristes. Jean Drapeau et Robert Bourassa semblent perdre le contrôle de la situation et craindre le chaos. Comme en fait foi une lettre signée par Bourassa, ils demandent au gouvernement fédéral de proclamer une loi tout à fait exceptionnelle dans l'histoire canadienne : la Loi des mesures de guerre qui suspend les libertés

civiles des citoyens. Cette loi est proclamée. Des centaines de personnes innocentes sont incarcérées pendant quelques jours, puis libérées, mais on ne rapporte, à ma connaissance, aucun cas de mauvais traitement en prison. Les criminels sont finalement arrêtés, jugés coupables et punis.

ET VOILÀ COMMENT, GRÂCE AU SILENCE COMPLICE DES MANUELS D'HISTOIRE, ON EFFACE PROGRESSIVEMENT DE LA MÉMOIRE DES QUÉBÉCOIS L'ÉVIDENTE POPULARITÉ D'UN HOMME POLITIQUE QUI NE PARTAGE PAS L'IDÉOLOGIE NATIONALISTE.

Que pensaient les Québécois, à l'époque, de l'action du gouvernement fédéral vis-à-vis des felquistes ? Un sondage effectué le 17 octobre 1970, soit quelques jours après la proclamation de la Loi des mesures de guerre l'indique clairement. À la question : « les gouvernements d'Ottawa et de Québec ont-ils été *trop durs, pas assez durs, comme il faut* (envers les felquistes) ? » l'Institut de l'opinion publique a obtenu les réponses suivantes : *Trop durs* : 5 % ; *Pas assez durs* : 32 % ; *Comme il faut* : 54 % ; *Indécis* : 9 % (Gigantès, *Faut-il se quitter pour vivre heureux ?*, p. 55).

Au cas où vous auriez lu ces chiffres un peu trop vite, je vous fais remarquer que 5 % *seulement* des Québécois pensaient que les gouvernements fédéral et provincial avaient été trop durs, contre 32 % qui auraient souhaité qu'ils le soient encore plus ! En somme, et il est important de le souligner, 86 % de la population n'auraient pas voulu que les gouvernements soient plus conciliants. Dans un article paru dans *The Gazette* du 30 novembre 1996, Hubert Bauch résume ce qu'on pensait alors des felquistes : « *A common sentiment at the time in open-line calls and on-the-street interviews was that hanging was too good for them.* »

Et voilà pour les faits.

Passons maintenant aux manuels. Dans un livre (M3), on peut lire ce qui suit à propos de la Crise d'octobre :

« *Le Front de libération du Québec (FLQ) est* un mouvement clandestin, *fondé en 1961, qui emploie la violence pour faire avancer l'idée d'indépendance. En octobre 1970, quelques membres du FLQ,* déçus des résultats électoraux, *décident de frapper un grand coup. Ils enlèvent le délégué commercial britannique à Montréal, James Richard Cross, puis le ministre québécois du Travail et de l'immigration, Pierre Laporte. Quelques semaines plus tard, le délégué commercial est libéré, mais le ministre* est retrouvé mort. Les membres du FLQ sont emprisonnés ou exilés.

<u>Entre-temps</u>, *à la demande des autorités québécoises et montréalaises, Ottawa proclame la Loi des mesures de guerre, qui suspend les libertés civiles, et fait occuper le Québec par l'armée. Plusieurs centaines de personnes sont arbitrairement internées.* » (p. 404)

En tant que linguiste, je trouve ce texte particulièrement intéressant et étonnamment révélateur du biais idéologique des auteurs. En effet, le FLQ n'est pas un mouvement *terroriste*, mais clandestin. On ne fait aucune mention des *bombes* que ces terroristes ont plantées et qui ont *tué des innocents*. Par contre, on se donne la peine d'expliquer que si quelques membres du FLQ ont décidé « de frapper un grand coup », c'est qu'ils étaient *déçus des résultats électoraux*. On ne mentionne pas non plus que Cross et Laporte étaient des *otages innocents* ni qu'ils servaient au *chantage* du FLQ vis-à-vis du gouvernement. Remarquez aussi que, selon le texte, Laporte n'est pas *assassiné* : il *est retrouvé mort*. Aurait-il succombé à une attaque cardiaque ? On ne mentionne aucune *panique* à Montréal ni ailleurs. Personne n'est jugé *coupable*. Alors pourquoi les membres du FLQ ont-ils été *emprisonnés ou exilés* ? Y aurait-il quelque part une injustice inavouée ? Remarquez d'ailleurs qu'on emprisonne ou exile *les membres* du FLQ, comme si leur délit était leur appartenance à cet organisme. N'aurait-il pas été à-propos de spécifier que la sentence ne visait pas de simples *membres* d'un organisme, mais des *ravisseurs, des terroristes et des assassins* ?

SELON LE TEXTE, LAPORTE N'EST PAS ASSASSINÉ : IL EST RETROUVÉ MORT. AURAIT-IL SUCCOMBÉ À UNE ATTAQUE CARDIAQUE ?

Examinons maintenant le mot *entre-temps* pour introduire le proclamation de la Loi des mesures de guerre. Pourquoi un connecteur *temporel*, comme s'il s'agissait de deux événements qui se déroulent par hasard en même temps ? N'y a-t-il aucun rapport de cause à effet entre les actions du FLQ et la réaction des gouvernements municipal, provincial et fédéral ? Après tout, la proclamation de la Loi des mesures de guerre, qui suspend les libertés civiles, constitue un événement tout à fait exceptionnel dans l'histoire du Canada. Alors que les auteurs expliquent que si les membres du FLQ « ont frappé un grand coup », c'est qu'ils étaient déçus des résultats électoraux, pourquoi ne jugent-ils pas utile de donner une quelconque explication au fait que les autorités québécoises et montréalaises aient demandé à Ottawa de proclamer une loi aussi exceptionnelle ? Le mot *entre-temps* est-il vraiment approprié ? N'a-t-il pas plutôt pour fonction d'occulter le rapport de causalité entre la proclamation de la Loi des mesures de guerre et les actes terroristes des felquistes ?

Quand on sait que des cinéastes, des artistes et des chroniqueurs rendent hommage au FLQ, que les nationalistes sont en train de

réhabiliter le FLQ, qu'ils sont prêts à accorder un pardon total à des terroristes tels que Thérrien et Desrosiers, mais qu'ils n'hésitent pas, par contre, à citer la Loi des mesures de guerre comme « preuve » manifeste que Trudeau n'est pas vraiment démocrate, peut-on honnêtement conclure que le choix des mots de ce texte est purement accidentel ?

Je me suis dit que je venais probablement de voir ce qu'il y avait de plus biaisé. Eh bien, non ! Jugez-en par vous-mêmes.

LE MOT ENTRE-TEMPS EST-IL VRAIMENT APPROPRIÉ ? N'A-T-IL PAS PLUTÔT POUR FONCTION D'OCCULTER LE RAPPORT DE CAUSALITÉ ENTRE LA PROCLAMATION DE LA LOI DES MESURES DE GUERRE ET LES ACTES TERRORISTES DES FÉLQUISTES ?

Dans un autre manuel (M4), on commence par dire que le FLQ « *choisit* la violence comme moyen d'action » (ainsi la violence est un choix comme un autre...). Ce choix n'a d'ailleurs aucun effet indésirable : on ne trouve aucune mention de bombes, de blessés ni de morts... Non, il mène seulement à une crise. Et que fait le gouvernement ? « *Cette crise est utilisée par les pouvoirs en place pour écraser l'opposition nationaliste et populaire.* » Remarquez qu'on ne dit pas que « certaines personnes pensent que cette crise est utilisée pour écraser... ». Non, c'est une certitude, une évidence historique. Serait-ce même un coup monté par le gouvernement pour écraser « l'opposition » et « le peuple » ?

L'hypothèse d'un coup monté est renforcée dans d'autres passages du même chapitre. On lit, en effet, que « les Libéraux *prétendent* que des compagnies et des individus sortent du Québec une partie de leurs avoirs par crainte d'une victoire du Parti québécois » (p.294). Le fait (pourtant maintes fois prouvé) que les capitaux fuyaient le Québec n'est, pour les auteurs, qu'une manœuvre politique qu'ils dénoncent avec autorité.

Mais continuons ! Si la crise n'est qu'apparente et si les capitaux ne fuient pas, pourquoi le gouvernement Trudeau a-t-il proclamé la Loi des mesures de guerre ? Qui la voulait ? Voici la réponse des auteurs : « *Le gouvernement Bourassa fait appel à Ottawa pour dénouer cette crise. Le gouvernement Trudeau refuse toute négociation véritable avec les ravisseurs et applique la Loi des mesures de guerre* en prétextant le motif d'une insurrection appréhendée. »

Vous voyez, contrairement à ce que vous pensiez, ce n'est pas Bourassa qui a demandé au gouvernement Trudeau d'appliquer la Loi des mesures de guerre. Tout ce qu'il lui demandait, c'était de dénouer la crise. Si le gouvernement Trudeau « refuse toute négociation véritable », c'est peut-être cela que Bourassa lui demandait. Remarquez d'ailleurs que Trudeau ne refuse pas *toute négociation*, mais *toute négociation véritable*. Qui détermine si une négociation est véritable ou non ? De toute évidence, les auteurs...

Refusant donc toute négociation véritable, sans raison apparente et sans que les autorités québécoises ne le lui demandent, le gouvernement Trudeau décide tout seul d'appliquer la Loi des mesures de guerre, et il utilise le *prétexte* d'une insurrection appréhendée pour justifier cette loi. Une fois de plus, les auteurs ne disent pas que « certaines personnes pensent que... » Non, pour eux, ça aussi, c'est un fait historique incontestable.

Alors que le premier manuel présentait la Crise d'octobre et la proclamation de la Loi des mesures de guerre comme deux événements simultanés mais non reliés, celui-ci ne laisse place à aucune ambiguïté : les pouvoirs en place *utilisent la crise pour écraser l'opposition* ; ils font appel au gouvernement Trudeau pour dénouer la crise. Au lieu de négocier véritablement, celui-ci utilise le *prétexte* d'une insurrection appréhendée pour appliquer *une loi matraque* que personne ne demandait.

LAPORTE EST TUÉ DANS UN MANUEL ET ASSASSINÉ DANS UN AUTRE. DANS LES QUATRE AUTRES, IL EST RETROUVÉ MORT OU SANS VIE. LES DEUX-TIERS DES MANUELS NE DISENT DONC MÊME PAS QUE LAPORTE A ÉTÉ ASSASSINÉ.

Mais à quoi va servir cette loi ? Les auteurs spécifient que l'arrivée à Montréal de 750 soldats (remarquez la précision), les arrestations et les perquisitions « suffisent largement pour impressionner la population et pour *réduire au silence les mécontents du régime* ». Comme vous le voyez, cette loi n'a pas pour but de mettre fin à la violence et à la terreur, ni même de dénouer la crise. Sa véritable fonction est de réduire au silence les mécontents. Les élèves doivent se dire que ces mécontents devaient être drôlement nombreux s'il a fallu l'armée, les arrestations et les perquisitions pour les réduire au silence ! Et c'est de toute évidence le gouvernement qui a fabriqué la crise pour faire taire le mécontentement.

Voilà comment on récrit l'histoire...

Mais continuons. « *Le 17 octobre, Pierre Laporte* est retrouvé mort, *dans le coffre d'une voiture abandonnée. Le 3 décembre 1970, les ravisseurs de James Cross sont découverts et* contraints de libérer leur otage et de partir en exil à Cuba. *Le 28 décembre,* les ravisseurs de Pierre Laporte *sont capturés. Ils sont par la suite* traduits en justice. »

Remarquons, une fois de plus, les mots utilisés. Laporte n'est pas assasiné ; *il est retrouvé mort*. D'ailleurs, ce ne sont pas *les assassins* de Laporte, mais ses ravisseurs,

qui sont capturés. D'autre part, ces ravisseurs ne sont pas jugés coupables et condamnés, ils sont tout simplement *traduits en justice*. Les aurait-on trouvés innocents et acquittés ? Qui sait ! Quant aux pauvres ravisseurs de Cross, *on les contraint*, on les force à le libérer et à s'exiler à Cuba. Pauvres ravisseurs !

En bref, et pour terminer, voici comment les manuels québécois présentent la Crise d'octobre : Laporte est tué dans un manuel et assassiné dans un autre. Dans les quatre autres, il est retrouvé mort ou sans vie. Les deux-tiers des manuels ne disent donc même pas que Laporte a été assassiné. Trois manuels sur six font référence à des bombes ou à du terrorisme. Dans les autres, on ne donne aucun contexte à la crise : on ne comprend d'ailleurs pas pourquoi on appelle cela une crise. Un seul manuel mentionne le fait que des félquistes sont condamnés pour meurtres. Pour les cinq autres, il n'y a aucune culpabilité, aucune condamnation.

AUCUN MANUEL NE MENTIONNE QUE CES TERRORISTES DEMANDAIENT LA LIBÉRATION DE PRISONNIERS CONDAMNÉS POUR CRIMES ET POUR ACTES DE TERRORISME.

Quant au motif des enlèvements, aucun manuel ne fait une référence quelconque au fait que Cross et Laporte étaient des otages utilisés par des félquistes pour faire du chantage auprès des autorités. Aucun manuel ne mentionne que ces terroristes demandaient la libération de prisonniers condamnés pour crimes et pour actes de terrorisme. En fait, comme on le sait, les félquistes voulaient qu'on considère ces repris de justice comme des prisonniers politiques. (Quand on a suivi dans la presse récente les déclarations de membres du gouvernement péquiste au sujet d'anciens félquistes occupant des postes importants dans la magistrature ou dans la fonction publique, on se rend compte que l'idée a fait, hélas ! son chemin !)

Quant à la Loi des mesures de guerre, quatre manuels sur six spécifient qu'elle a été proclamée à la demande du Québec. Et pourquoi a-t-elle été proclamée ? Un manuel (M2) dit que plusieurs historiens pensent que Trudeau a voulu profiter de la situation pour briser un mouvement indépendantiste de plus en plus fort. Deux manuels n'en donnent aucune explication et deux manuels disent carrément que la crise n'est qu'un prétexte pour la proclamation de la loi. Un seul manuel (M5) ne semble pas condamner cette loi et en donne une explication quelque peu nuancée. Pour ces auteurs, cette loi est le fruit d'une « réaction de panique des autorités provinciale et fédérale devant deux petits groupes isolés et mal organisés ». Aucun manuel ne mentionne que cette loi avait l'appui massif de la population, ni qu'elle a mis fin au terrorisme qui faisait peur aux Québécois depuis de nombreuses années. En somme, la grande majorité des manuels contribuent, ou laissent le champ libre, à la récriture de l'histoire.

Voilà les versions officielles de la Crise d'octobre, celles qu'on enseigne à nos enfants dans des cours obligatoires avec des manuels approuvés par le ministère de l'Éducation.

Plusieurs personnes se sont étonnées, récemment, de la désinvolture avec laquelle de nombreux nationalistes ont « pardonné » d'anciens félquistes jugés coupables de meurtre et de complicité avec des meurtriers. Pas moi. En analysant les manuels scolaires, je me suis rendu compte que les nationalistes n'ont jamais eu à « pardonner » les terroristes félquistes : ils ne les ont jamais vraiment considérés comme coupables. On se souvient d'ailleurs de l'ovation qui avait accueilli Rose en 1981 lorsqu'il est allé au congrès du PQ. Et c'est cette version de l'histoire qu'on enseigne dans les écoles.

LA DÉMAGOGIE S'EST INSTALLÉE À L'ÉCOLE. IL EST TEMPS DE L'EN DÉLOGER.

J'aurais voulu vous présenter les versions « officielles » de la loi des langues officielles, du référendum de 1980, du rapatriement de la constitution et de la Charte des droits et libertés. Vous auriez vu encore plus d'exemples de récriture de l'histoire au Québec, dans des manuels approuvés par le gouvernement. Vous auriez vu, une fois de plus, comment des « historiens » propagent à l'école leurs idéaux nationalistes.

Vous auriez vu comment, dans une province qui a pour devise « Je me souviens », ils utilisent les mensonges par omission, les demi-vérités et même carrément les mensonges pour effacer de la mémoire des Québécois les événements et les personnages politiques qui les dérangent.

La démagogie s'est installée à l'école. Il est temps de l'en déloger. ■

1. Liste des manuels :

1) Marcel Roy et Dominic Roy. 1995. *Je me souviens. Histoire du Québec et du Canada.* Éditions du Renouveau pédagogique. (Dorénavant M1)

2) Jean-François Cardin, Raymond Bédard et René Fortin. 1994 (2ème édition). *Le Québec : héritages et projets.* HRW. (Dorénavant M2)

3) Louise Charpentier, René Durocher, Christian Laville et Paul-André Linteau. 1990 (2ème édition). *Nouvelle Histoire du Québec et du Canada.* Centre éducatif et culturel. (Dorénavant M3)

4) Claude Bouchard et Robert Lagassé. 1986. Nouvelle France, Canada, Québec : *Histoire du Québec et du Canada.* Beauchemin. (Dorénavant M4)

5) François Charbonneau, Jacques Marchand et Jean-Pierre Sansregret. 1985. *Mon histoire.* Guérin. (Dorénavant M5)

6) Gérard Cachat. 1984. *A la recherche de mes racines.* Lidec Inc. (Dorénavant M6)

JE ME SOUVIENS

Jack Granatstein

Depuis 30 ans, je fais des recherches et rédige des ouvrages sur les guerres auxquelles le Canada a participé. Comme beaucoup de Canadiens, je me suis rendu sur la crête de Vimy et j'ai parcouru les immenses cimetières de la Grande Guerre qui longent la Somme et la crête des Flandres. Mais c'est grâce à la Canadian Broadcasting Corporation que j'ai pu assister à la commémoration du 50e anniversaire du Jour de la victoire aux Pays-Bas, en mai 1995, et ainsi comprendre véritablement la contribution des Canadiens pendant la guerre. La commémoration du Jour de la victoire fut un événement exceptionnel, surtout pour un historien de la Seconde Guerre mondiale ; ce fut aussi une expérience bouleversante, que j'ai vécue le cœur serré et des larmes plein les yeux. En voyant ces hommes âgés défiler dans les rues d'Apeldoorn, d'Amsterdam, de Groningue et d'une cinquantaine de bourgades hollandaises, j'ai pensé au temps qui passe trop vite et à la vieillesse qui nous surprend toujours trop tôt. Au cours de ce voyage, j'ai encore une fois constaté que, par rapport à beaucoup d'Européens de l'Ouest, les Canadiens connaissent mal le rôle qu'ont joué leurs compatriotes dans la Seconde Guerre mondiale.

Mais les Hollandais, eux, n'ont pas oublié, et les Pays-Bas sont le seul pays au monde où les Canadiens sont universellement acclamés comme des libérateurs. En mai 1995, on avait l'impression que toutes les maisons arboraient les couleurs de la maison d'Orange et le drapeau canadien, et que les citoyens avaient accroché des banderoles dans toutes les rues du pays. Le message de gratitude, que j'ai vu écrit en anglais sur un drapeau à Apeldoorn, était partout le même : « Merci, les gars ! »



Jack Granatstein est professeur-chercheur émérite en histoire à l'Université York à Toronto et *fellow* en résidence à l'Institut canadien des affaires internationales.

Le 50e anniversaire du Jour de la victoire aux Pays-Bas, en mai 1995 fut une expérience bouleversante, que j'ai vécue le cœur serré et des larmes plein les yeux.

Les Hollandais n'ont pas oublié la guerre ; ils n'ont pas oublié la brutalité de l'Occupation nazie, les privations de l'hiver 1944-1945, les exécutions de résistants en mai 1945 et la collaboration avec l'oppresseur de bon nombre de leurs compatriotes. Ils n'ont pas oublié, mais ils ne haïssent plus les Allemands avec lesquels, par exemple, ils ont accepté de composer un corps d'armée mixte allemand-hollandais à l'OTAN. Ils se souviennent en particulier de ceux qui ont combattu et qui sont morts pour eux : les hommes de la Première Armée canadienne, qui sont venus de si loin pour chasser les Allemands de Hollande ; les pilotes de l'Aviation royale du Canada, qui ont appuyé les armées et leur ont livré de la nourriture quand elles en manquaient, les jours précédant la libération ; et les soldats de la Marine royale du Canada qui ont désamorcé des mines et transporté des vivres et des équipements.

Les Canadiens connaissent mal le rôle qu'ont joué leurs compatriotes dans la Seconde Guerre mondiale.

La gratitude et la reconnaissance se lisaient sur les visages, dans les cimetières militaires canadiens de Groesbeek et de Holten. Quand je me suis rendu à Holten, quelques jours avant les cérémonies de commémoration, j'ai vu peut-être une centaine de familles hollandaises se promener parmi les innombrables rangées de pierres tombales où sont gravés, sous une feuille d'érable, le rang, le nom, les dates de naissance et de mort, le nom du régiment ou du corps d'armée et, parfois, un message de la famille, de la femme ou des enfants. L'air solennel, les petits Hollandais écoutaient leurs parents leur parler dans une langue qui m'était inconnue mais dont je devinais le message : il y a cinquante ans, tous ces hommes et ces adolescents sont morts pour libérer votre pays, n'oubliez jamais ce qu'ils ont fait pour votre pays,

n'oubliez jamais que c'est grâce à eux que vous êtes libres.

La lutte pour la démocratie et la liberté est un combat de tous les jours.

La gratitude et la reconnaissance du peuple hollandais se sont également manifestées dans l'événement le plus extraordinaire auquel j'aie jamais assisté : l'extraordinaire défilé des Canadiens dans Apeldoorn. Située au centre du pays, cette ville agréable d'une centaine de milliers d'habitants affiche le calme et la tranquillité typiques des agglomérations hollandaises. Mais ce jour-là, tout comme cinquante ans auparavant lorsque les chars canadiens étaient entrés dans leur ville, les Hollandais ont laissé exploser leur joie. En mai 1995, au moins 500 000 hommes, femmes, enfants et nouveau-nés étaient rangés le long des rues de la ville, et les 15 000 anciens combattants canadiens qui y ont défilé ont reçu d'innombrables poignées de mains, embrassades, rafraîchissements, cigarettes et drapeaux, dans une manifestation débordante d'affection et de reconnaissance comme je n'en avais jamais vue. Le défilé devait durer environ deux heures ; il dura huit heures, tant fut lente et solennelle la marche glorieuse des anciens combattants parmi la foule. Que ces hommes de 75 ans aient pu tenir debout pendant tout ce temps démontre combien la joie et l'exaltation ont pu leur faire oublier les problèmes de santé que connaissent souvent les hommes de cet âge.

Je n'oublierai jamais ces jeunes Hollandaises dans la vingtaine qui pleuraient de joie et de tristesse à la fois en offrant le visage de leur nouveau-né au baiser ou à la caresse d'un ancien combattant ; je n'oublierai jamais non plus ces femmes qui expliquaient aux journalistes canadiens surpris et blasés que ces jeunes mères voulaient ainsi que leur enfant puisse dire plus tard qu'il avait touché l'un de ceux qui avaient libéré les Pays-Bas un demi-siècle auparavant.

Il ne fait aucun doute que les Hollandais se souviennent de cette époque. Ils s'assurent que leurs enfants l'étudient à l'école et qu'ils apprennent que la liberté est la chose la plus précieuse au monde, et qu'on risque de la perdre si on ne la défend pas. Chaque année, des familles hollandaises adoptent une tombe canadienne et se chargent de son entretien. Chaque année, les écoliers se rendent dans les cimetières canadiens pour déposer des fleurs sur les tombes et pour bien marquer le fait que la liberté a un prix. Les Hollandais ont su tirer les leçons du passé ; ils l'ont démontré lors de cette journée mémorable à Apeldoorn.

Les Hollandais se souviennent de cette époque. Ils s'assurent que leurs enfants l'étudient à l'école et qu'ils apprennent que la liberté est la chose la plus précieuse au monde, et qu'on risque de la perdre si on ne la défend pas.

Comme la situation est différente aujourd'hui au Canada ! Les Canadiens préfèrent oublier ou nier l'appui que le Canada, et pas seulement le Québec, a donné au fascisme et à l'antisémitisme dans les années 30 et pendant la guerre, mais le pharisaïsme de MM. Rhéaume et Bouchard à l'égard de Jean-Louis Roux leur dessillera peut-être les yeux. Les Canadiens ignorent tout autant le rôle qu'ont joué leurs compatriotes pendant la Seconde Guerre mondiale. Or, cette période fut caractérisée au Canada par un effort national intense qui s'est traduit par une contribution militaire, industrielle et agricole franchement étonnante. Dix pour cent des Canadiens portaient l'uniforme ; notre production militaire, presque nulle au début de la guerre, a atteint des niveaux tels que nous avons pu distribuer des milliards de dollars d'armes et de nourriture à nos Alliés, soit proportionnellement plus que les Américains. Il n'y avait guère de familles canadiennes dont un membre au moins ne s'était pas enrôlé volontairement ou n'avait pas été conscrit.

Chaque année, les écoliers se rendent dans les cimetières canadiens pour déposer des fleurs sur les tombes et pour bien marquer le fait que la liberté a un prix.

Mais pourquoi ? Pourquoi l'effort de guerre consenti par le Dominion fut-il si grand que l'ambassadeur soviétique au Canada put catégoriquement affirmer que les quatre pays qui avaient vraiment combattu Hitler étaient l'URSS, le Royaume-Uni, les États-Unis et le Canada ?

Les Canadiens observaient comment les démocraties européennes essayaient d'apaiser Hitler. Les souvenirs horribles de la Grande Guerre étaient encore tellement présents dans leur esprit qu'ils acceptaient patiemment ces efforts qu'on pourrait apparenter, dans un contexte contemporain, à un Plan A. Déroutés par la propagande de Goebbels et déconcertés par la Grande Duperie orchestrée par Hitler, les Canadiens et les citoyens de toutes les autres démocraties étaient invités par leurs dirigeants et leur presse nationale à ne rien dire, à ne rien faire qui pût déplaire aux Nazis. « Pour préserver la paix, donnez à Hitler ce qu'il réclame ; après tout, les Allemands n'ont pas été si bien traités que ça après la victoire des Alliés en 1918 ! » C'est ainsi qu'on expérimenta le Plan A. Mais, après avoir obtenu et remilitarisé la Rhénanie, Hitler voulut annexer l'Autriche, quoi de plus naturel, et après l'Autriche, les Sudètes. Si bien qu'en cherchant à lui donner satisfaction, on ne faisait que sus-

citer d'autres exigences de sa part. Le Plan A ne tarda pas à être remis en question et, peu à peu, le Canada et les pays européens commencèrent à changer d'attitude, surtout après la signature des accords de Munich en septembre 1938 et leur violation par Hitler en mars 1939, lorsqu'il envahit ce qui restait de la Tchécoslovaquie. Ce n'est qu'à ce moment-là, alors qu'il était déjà presque trop tard, que l'Angleterre et la France mirent en œuvre le Plan B qui fixait les limites à ne pas dépasser. Le gouvernement canadien de l'époque ne fut pas très favorable à cette nouvelle politique de fermeté, réaction typiquement canadienne diront certains, mais il semble, d'après bon nombre d'historiens, que le public canadien, lui, ait été à l'avant-garde de son gouvernement.

UN MILLION D'HOMMES ET DE FEMMES, SUR UNE POPULATION TOTALE DE DIX MILLIONS, RENONCÈRENT À LEUR PETITE VIE TRANQUILLE POUR S'ENRÔLER DANS LES FORCES ARMÉES ET COMBATTRE LES NAZIS.

Dès que la guerre éclata en septembre 1939, le Canada y participa avec toute sa conviction et toute son énergie. Les Canadiens de toutes les régions du pays et de toutes les classes sociales semblaient comprendre que cette guerre remettait en cause des valeurs fondamentales. Le monde allait-il devenir démocratique ou fasciste ? Les démocraties allaient-elles survivre ou périr ? La liberté allait-elle disparaître à jamais de la planète ? Des millions de Canadiens et de Canadiennes quittèrent leur emploi, à la ferme ou à l'usine, ou renoncèrent à leur statut d'étudiant ou de ménagère pour aller travailler dans les usines de production militaire. Tous les Canadiens acceptèrent le rationnement, la réduction des services publics et les invitations constantes à acheter des Obligations de la victoire et des Timbres d'épargne de guerre. Enfin et surtout, un million d'hommes et de femmes, sur une population totale de dix millions, renoncèrent à leur petite vie tranquille pour s'enrôler dans les forces armées et combattre les Nazis.

DANS LE CANADA CONTEMPORAIN, CURIEUSEMENT, L'HISTOIRE DES DEUX GUERRES MONDIALES EST CONSIDÉRÉE COMME UN FACTEUR DE DIVISION, QUELQUE CHOSE DE TROP DANGEREUX À ENSEIGNER DANS LES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES.

Pourquoi ? Chacun avait sans doute ses propres motifs. Certains y voyaient la garantie de trois repas par jour après dix ans de chômage pendant la Grande Dépression. D'autres le faisaient par pur patriotisme, tout simplement. D'autres encore, surtout les francophones, qui furent trois fois plus nombreux que pendant la Première Guerre mondiale, devaient faire face à une opinion publique, à des médias et à un clergé hostiles (songeons à l'ignoble *Le Devoir* et à ce fasciste d'abbé Groulx) qui préféraient le Maréchal Pétain et Franco à Churchill, Roosevelt, de Gaulle et Mackenzie King.

Mais je suis convaincu que tous ceux qui ont combattu, dans leur pays ou à l'étranger, comprenaient, certes plus ou moins clairement, que cette guerre remettait en question des valeurs fondamentales. Ils se sont donc enrôlés et sont allés se battre afin de s'assurer que les valeurs qu'on oublie parfois en temps de paix sont véritablement protégées en temps de guerre, c'est-à-dire au moment où elles sont le plus menacées. En d'autres termes, ils ont estimé qu'il valait la peine de défendre les valeurs canadiennes et que des mots comme démocratie, liberté d'expression, liberté de culte, droit de vote et droits de la personne avaient véritablement un sens. Plus de 100 000 Canadiens ont cru suffisamment à ces valeurs pour risquer leur vie, pour endurer des blessures ou pour surmonter la terreur d'être fait prisonnier. En un mot, pour leur idéal, pour leur pays, pour leur régiment, pour leur escadron, pour leur navire, pour leurs amis, pour le droit d'être et de rester canadien.

Dans le Canada contemporain, curieusement, l'histoire des deux guerres mondiales est considérée comme un facteur de division, quelque chose de trop dangereux à enseigner dans les écoles primaires et secondaires. Qu'est-ce qu'un enfant d'origine allemande, slovaque ou croate pourrait penser si on osait parler de la Seconde Guerre mondiale ? Mieux vaut ne rien dire — et c'est ce qu'on fait dans la plupart des écoles élémentaires et secondaires du Québec et de l'ensemble du pays — ou à la rigueur se contenter d'évaluer l'incidence économique de la guerre sur les travailleuses des usines de munitions ou encore démontrer comment le Canada a fait avaler la conscription aux Québécois— ce qu'on enseigne dans la plupart des universités. Mais on ne parle jamais de la fierté que les Canadiens devraient éprouver quant à leur rôle pendant la guerre et des leçons qu'ils pourraient en tirer.

LES CANADIENS SE RENDENT DE PLUS EN PLUS COMPTE QU'À FORCE DE JOUER LES AGNEAUX, ILS RISQUENT DE PERDRE LEUR PAYS, LEUR LIBERTÉ.

« La liberté, c'est quand on n'a plus rien à perdre », comme le dit une chanson populaire, et cela résume bien la position des écoles canadiennes. Mais c'est complètement faux : la liberté est l'expression de ce que nous avons de plus cher, de ce que nous ne pouvons pas perdre, de ce pour quoi tant de Canadiens ont lutté et donné leur vie. Les enfants et les petits-enfants des Hollandais qui ont survécu à la guerre et à l'Occupation le comprennent et savent parfaitement ce qui arrive lorsqu'on est privé de la liberté. Ce qui est

dramatique, par contre, c'est que les enfants et les petits-enfants de ceux qui les ont libérés ne semblent pas savoir ce que leurs pères ont fait ni pourquoi ils l'ont fait.

Les valeurs au nom desquelles les Canadiens sont entrés en guerre ont-elles disparu dans notre société ? Je ne le crois pas. Je suis convaincu que, même s'ils ont profondément changé depuis 1939, les Canadiens continuent de défendre ardemment l'idéal de la démocratie. La liberté est une valeur encore très importante pour eux : le droit au travail, la liberté d'expression, la liberté de religion et, mais oui, la liberté d'exposer une affiche dans sa propre langue. À mon avis, les Canadiens se rendent de plus en plus compte qu'à force de jouer les agneaux, ils risquent de perdre leur pays, leur liberté.

N'oublions pas ceux qui se sont battus et qui sont morts pour le Canada depuis le début du siècle. Ils méritent notre gratitude, mais nous négligeons trop souvent de la manifester. N'oublions pas non plus qu'ils se sont battus au nom d'un idéal, et que la lutte pour la démocratie et la liberté est un combat de tous les jours. N'oublions pas enfin que le bon sens des Canadiens prévaut toujours, malgré l'ineptie et l'incompétence que nous constatons parfois chez nos dirigeants, et que les maîtres de la Grande Duperie finissent toujours par être démasqués comme des charlatans et des falsificateurs dangereux. ■

Traduction : Monique Perrin d'Arloz

L'« AFFAIRE ROUX » : MISE AU POINT

MARC ANGENOT

Ce qu'on a choisi d'appeler l'« Affaire Roux » au début de ce mois de novembre 1996 offrait un joli faisceau de distorsions partisanes et de confusion des faits et des notions sur fond de sensationnalisme de presse et d'amnésies historiques.

Voyons donc l'« Affaire Roux ». Je considère bien connus les faits actuels. Je pourrais détailler les étapes de cette campagne médiatique et politique si révélatrice de nos mœurs publiques ; d'autres le feront peut-être, mais je n'en ai pas le cœur maintenant. Ce qui va me retenir ici c'est la polémique qui s'est réveillée au cours de cette affaire : elle portait sur les tendances d'extrême droite qui se seraient exprimées ou auraient dominé au Québec avant et pendant la Deuxième Guerre mondiale. Comme l'a noté avec accablement R. Martineau dans *Voir*, l'histoire du Québec n'est pas souvent un objet d'étude, c'est une arme au service d'idées toutes faites et d'intérêts d'ailleurs fort peu mystérieux. Tout ce que je me propose de faire, c'est de rappeler quelques données et de montrer qu'avant de disserter sur l'histoire de ce siècle et avant de jouer les procureurs face au « crime » de M. Jean-Louis Roux, il s'agissait d'abord de bien indiquer quel est le contentieux historique qui fait problème.



Marc Angenot est professeur au département de langue et littérature françaises de l'Université McGill.

En avril 1942, a lieu un plébiscite (un référendum) pour délier le gouvernement fédéral de Mackenzie King de sa solennelle promesse, réitérée en 1937, 1939, 1941, de n'avoir pas recours à la conscription pour le service outremer. Le premier ministre du Québec, Adélard Godbout est anticonscriptionniste — mais il va se « renier » — comme le sont à peu près tous les politiciens, et tous les doctrinaires nationalistes, prêtres et laïcs, canadiens-français. Dans le Canada

L'HISTOIRE DU QUÉBEC N'EST PAS SOUVENT UN OBJET D'ÉTUDE, C'EST UNE ARME AU SERVICE D'IDÉES TOUTES FAITES ET D'INTÉRÊTS D'AILLEURS FORT PEU MYSTÉRIEUX.

anglais, les conscriptionnistes sont très majoritaires : Washington autant que Londres poussent à la conscription. Déjà d'amères polémiques s'échangent entre *The Gazette* et *Le Devoir*, celle-là accusant celui-ci d'être au service de l'incivisme et du « racisme » canadien-français. Henri Bourassa préside l'anticonscriptionniste « Ligue pour la défense du Canada » où s'agitent notamment André Laurendeau, un jeune étudiant nommé Jean Drapeau, etc. Leur argumentation est simple (elle est simpliste) : le gouvernement fédéral s'est engagé, il ne peut pas se renier. Ce n'est pas, répètent-ils, « comme province » ni « comme groupe ethnique » que le Québec français dit Non, mais cette « guerre n'est pas la guerre du Canada, mais bien celle de l'Empire anglais » (discours de Wilfrid Lacroix, cité dans *Le Devoir*, 11 fév. 1942).

JE PRÉTENDS QUE, SOUS UNE FORME SPÉCIFIQUE BIEN SÛR, LE NATIONALISME DOCTRINAIRE CANADIEN-FRANÇAIS TEL QU'IL S'EXPRIME DANS LES DÉCENNIES 1930-40-50 EST BIEN INSCRIT DANS LE « FASCISME » GÉNÉRIQUE.

Les résultats du référendum traumatisent les leaders canadiens français : le Québec francophone a voté Non, jusqu'à 95 % dans la Beauce. Le reste du pays a largement voté Oui, spécialement le Québec anglophone, et notamment ce que *Le Devoir* désigne comme les comtés « judéo-anglais ».

Une immense agitation nationaliste s'élève à la suite de ce vote où se fixe vraiment l'histoire moderne et contemporaine du Québec. Il y aura des émeutes successives à Montréal et ailleurs dans la province. Toutes prennent un tour anglophobe et, en effet, fréquemment, antisémite.

Tel est le contexte dans lequel un jeune étudiant, échauffé par un discours qui répète que cette guerre n'est pas la sienne, pas celle de sa « race » (comme on écrit innocemment et fréquemment pour désigner les Canadiens-français), choisit de pousser le défaitisme protestataire jusqu'à sa conséquence provocatrice et cabotine « logique », en arborant sur son cache-poussière de labo une croix gammée dessinée. Cet acte minuscule, répréhensible tant qu'on voudra — il faudrait tout de même nuancer — est donc l'écho, patriotique à sa façon, de l'immense protestation pleine de ressentiment, de rancœur, aggravée par le souvenir de la conscription de 1917, des élites canadiennes-françaises, incapables de prendre la mesure de cette guerre, face à ce (premier) référendum perdu et ce sentiment d'être minorisé.

Si le contexte direct est celui de l'agitation anti-conscriptionniste de 1942, certains ont choisi alors de se demander si le geste de ce jeune homme trahissait ou illustrait à sa façon une sympathie répandue alors pour le « fascisme » : Mais si on prétend poser ce genre de question, il s'agit de bien la circonscrire.

La question devient, semble-t-il, celle que formule, parmi plusieurs autres, le papier publié par l'historien Jacques Rouillard : « Le Québec était-il fasciste en 1942 ? » (*La Presse* et *Le Devoir* du 13 novembre 1996). Cet article, que je choisis de commenter parce qu'il est le meilleur de ceux parus et nullement le plus biaisé, est plein d'informations intéressantes et authentifiées, mais son titre pose une question équivoque et insoluble. À mon sentiment ce n'est pas par hasard. Question équivoque, tant en raison du sujet de la phrase, qui est beaucoup trop global, « *le* Québec », qu'en raison du prédicat, « fasciste », parce que « fasciste » a pour l'historien deux sens. Un de ces sens, spécifique, désigne le régime et la doctrine fascistes italiens. L'autre est appelé « générique » : il désigne chez la plupart des historiens toutes sortes de mouvements et de régimes anti-démocratiques, autoritaires et nationalistes, tous à divers degrés xénophobes, spécialement ceux qui se sont développés entre les deux guerres. Ainsi, les historiens ont qualifié de « fascistes » les régimes phalangistes ou « nacional-sindicalista » de Franco en Espagne, de *l'Estado novo* du Dr Salazar au Portugal, du justicialisme du Général Peròn en Argentine, le mouvement rexiste de Léon Degrelle en Belgique et le *Vlaamsch Nationaal Verbond, VNV*, en Flandre etc. Et dans cet esprit, comme l'a fait dans sa synthèse en plusieurs volumes l'historien allemand Ernst Nolte, ils ont pu faire du « nationalisme intégral » en France, de la doctrine *d'Action française* de Charles Maurras un des types, et le premier en date, de ce « fascisme » générique.

Jacques Rouillard développe son questionnement dans le début de son texte en le rendant à mon avis plus confus encore : y avait-il au Québec dans les années 30 et 40, un « courant nazi, fasciste et antisémite » ? Question elle aussi insoluble car les trois adjectifs appellent trois ou plutôt quatre réponses différentes ! Voici tant bien que mal mes réponses aux questions de M. Rouillard :

— Non, *le* Québec en son entier n'est alors fasciste dans aucun sens de ce mot. Si on s'en tient à la presse, les journaux de grande diffusion, *La Presse* et *Le Soleil*, maintiennent un discours démocratique et libéral, même s'il est aussi le reflet d'une société passablement conservatrice.

— Il n'y a pas de « nazis » au Québec, d'épigones de l'hitlérisme, sauf le Parti national social chrétien d'Adrien Arcand, qui demeure groupusculaire.

— Y a-t-il un fascisme au Québec dans le sens premier d'adhésion à la doctrine mussolinienne ? Oui, dans certains milieux italo-cana-

diens, mais il en est de démocratiques et de communistes, et oui encore si on parle d'une sympathie explicite des nationalistes canadiens-français jusqu'en 1939 à l'égard de ce régime musclé, anticommuniste, qui a conclu la paix avec le Pape.

— Tout le problème — et la source probable de conflits d'interprétation — résident dans le sens deuxième, celui qui fait du « fascisme » un type idéologique et politique englobant.

Si on travaille avec ce sens — que je suis prêt, pour ma part, à définir et justifier dans l'histoire moderne — alors je prétends que, sous une forme spécifique bien sûr, le nationalisme doctrinaire canadien-français tel qu'il s'exprime dans les décennies 1930-40-50 est bien inscrit dans le « fascisme » générique.

— Dernière question de M. Rouillard, ce « fascisme » particulier à un secteur idéologique comportait-il une composante antisémite? Ici encore, si on n'exige pas d'en qualifier le rapport à l'anglophobie à quoi tout se ramène dans le Québec traditionnel, et si on ne se met pas à faire des acrobaties verbales en parlant d'un « antijudaïsme », la réponse est *Oui* et ce Oui est bien documenté dans les travaux d'Esther Delisle.

Venons-en au *Devoir* comme l'une des tribunes du nationalisme et, à l'instar de *L'Action catholique*, automandaté pour lutter contre le libéralisme démocratique et le manque de rigueur religieuse du reste de la presse quotidienne. Le *Devoir* des années trente a glissé régulièrement dans l'antisémitisme. Ces faits, Lise Bissonnette l'a rappelé dans un éditorial de novembre, sont aujourd'hui admis et connus, ce qui ne veut pas dire qu'ils soient pleinement *expliqués*. (Si on ne considère pas comme une explication intéressante l'« explication » par le malheur des temps).

QU'EST-CE *SURTOUT* QUE LE JOURNAL DE L'ÉLITE CANADIENNE FRANÇAISE ? C'EST D'ABORD UN QUOTIDIEN ÉPERDUMENT *ETHNOCENTRIQUE*, REPLIÉ SUR LES SEULS PROBLÈMES DU CANADIEN FRANÇAIS, SUR SES MALHEURS ET SES MÉRITES ET SUR SES DEVOIRS RELIGIEUX ET SOCIAUX.

Le Devoir de Georges Pelletier, connu comme antisémite en privé, et d'Omer Héroux, pendant l'année 1942, n'est aucunement favorable au régime nazi. Sa politique extérieure est influencée par le Vatican : les catholiques romains ont à se plaindre de persécutions de la part de Berlin. Il est au fond pour les alliés tant qu'on voudra ... du moment qu'il n'est pas question de conscription pour les Canadiens français. D'autres « petits » nationalismes de peuples catholiques romains, accablés d'élites cléricales et cultivant un sentiment de victimisation, ont été beaucoup plus loin dans les sympathies actives pour le nazisme : c'est le cas des Irlandais, des Croates, des Slovaques, des Flamands — rien d'équivalent à cette dérive au Québec. Quelque chose comme une acculturation démocratique-parlementaire y bride malgré tout les pulsions antidémocratiques des élites intellectuelles d'antan. Cette différence permet de nuancer, sans la retirer aucunement, la qualification de « fasciste » que je donne à la doctrine et au mouvement nationalistes canadiens-français d'alors.

Qu'est-ce qu'il est politiquement, ce *Devoir* en 1942? Il est pétainiste : il détestait et déteste encore la France de la Troisième République; il admire le régime de Vichy qui a détruit cette république; il y admire un régime clérical et réactionnaire, anti-parlementaire, et il y voit le retour de la France chrétienne authentique. Il « comprend » bénignement la nécessité pour Vichy de s'« occuper » du « Problème juif ». Il admire Vichy, mais ne voit pas de problème car, en 1942, Ottawa maintient des relations diplomatiques avec Vichy. Le Devoir continue à admirer aussi l'Espagne de Franco, le franquisme, officiellement neutre dans la guerre : on peut donc l'évoquer sans avoir à se censurer.

Qu'est-ce *surtout* que le journal de l'élite canadienne française? C'est d'abord un quotidien éperdument *ethnocentrique*, replié sur les seuls problèmes du Canadien français, sur ses malheurs et ses mérites et sur ses devoirs religieux et sociaux, attisant le sentiment permanent de frustration du Canadien français par des histoires de formulaires unilingues, d'écoles catholiques défavorisées, de cadres supérieurs de l'armée où peu nombreux étaient les francophones. Il ne s'intéresse aux affaires du monde qu'en fonction de ce qui intéresse le peuple canadien français ou plutôt l'image sublime et victimale qu'il en cultive.

C'est ensuite un journal *clérical*. Je ne veux pas dire catholique romain, mais quelque chose de tout autre et qui nous rapproche du concept de fascisme générique : sa vision du monde est le produit tardif et délayé du cléricalisme « antimoderniste » issu du *Syllabus* de Pie IX. (Ce n'est pas par hasard que ce Pape contre-révolutionnaire honni, a chez nous, et nulle part ailleurs dans le monde, un boulevard à sa gloire). Le *Syllabus errorum* de 1856 est un document dogmatique de fulmination contre la démocratie, hostile à la Déclaration des droits de l'homme — acte peccamineux qui ne pouvait être qu'une déclaration de guerre aux « Droits de Dieu » — hostile à toute pensée libre qui débute avec l'erreur de la « prétendue Réforme ». Un antisémitisme bigot, conjoint à la Croisade antimaçonnique, lancée par la bulle *Humanum Genus*, où s'illustra ici Tardivel, est venu s'agréger dans les années 1880 à cet ensemble idéologique redoutable. Celui-ci s'est imposé dans le monde francophone catholique, il a été vrai-

ment enseigné dans les séminaires, mais il a été vigoureusement contré dans des pays où se développaient des mouvements laïques et « rationalistes », qu'ils fussent socialistes ou « bourgeois ». Au début des années 1890 en France, le plus infect des quotidiens antisémites est *La Croix* des Pères assomptionnistes.

DES PRÊTRES ET DES LAÏCS ONT SYSTÉMATIQUEMENT CONFONDU LA VOLONTÉ DE SURVIVANCE DU CANADIEN FRANÇAIS AVEC UN ALIGNEMENT IMMUABLE SUR CE CLÉRICALISME POLITIQUE EN RÉACTION À TOUTES LES FORMES DE MODERNITÉ.

On peut isoler dans l'histoire moderne une sous-catégorie de doctrines et militantismes de droite, formant une continuité historique depuis le *Syllabus errorum* de Pie IX, celle du *clérico-fascisme*. Cela forme un type idéologique distinct qui entre en contraste en effet avec la rhétorique païenne et « virile » d'autres variantes du fascisme, dont la nazie.

Au Canada français, les luttes « progressistes » qui ont réduit ailleurs le catholicisme doctrinaire antimoderniste à la défensive et puis à l'isolement, a trop peu joué, ou a joué trop tard. Des prêtres et des laïcs ont systématiquement confondu la volonté de survivance du Canadien français avec un alignement immuable sur ce cléricalisme politique en réaction à toutes les formes de modernité. Ce que je nomme cléricalisme, ce n'est donc nullement le fait d'avoir été catholique et d'avoir eu une politique *ad hoc*. Cela a formé une idéologie politique totale, préfigurant dès le milieu du siècle passé et préparant par divers côtés les fascismes des années vingt.

Cette idéologie rigide et fermée, il va encore de soi, n'est pas le tout des idées et mouvements du Québec d'autrefois et de naguère. Quoique prédominante, elle n'en est qu'une partie : elle s'est épanouie dans certains milieux de clercs et de notables qui, à l'époque dont nous parlons, donnaient le ton. Ils captaient le sentiment identitaire des Canadiens français et proposaient une doctrine systématique pour l'encadrer.

Ce national-cléricalisme a accueilli le régime de Vichy, sortant d'une France déchristianisée, punie par la Providence de ses erreurs, comme une « divine surprise ». Le régime de Vichy a été immonde, il a été complice du Troisième Reich, y compris dans le génocide, mais il convient de rappeler *qu'il n'est pas* le nazisme. Il est le produit et la descendance de la droite catholique maurrassienne. Cette droite avait beaucoup d'affinités avec la mentalité politique des élites canadiennes-françaises des années trente, quarante et cinquante encore comme l'illustre les recherches d'Yves Lavertu sur l'Affaire Bernonville, sur le soutien actif, inconditionnel des nationalistes d'ici, cinq ans après les Procès de Nuremberg, au nazi Bernonville. Ces élites avaient même trouvé chez Maurras, comme chez Barrès et Drumont, leur source d'inspiration. Jean Éthier-Blais a publié, en 1992, avec l'érudition de l'homme de droite qu'il était, un livre intitulé *Le siècle de l'abbé Groulx* (C'est notre XXe siècle sans nulle vanité !) qui démontre on ne peut mieux la *filiation directe* qui va de Charles Maurras à Groulx.

Ce contexte idéologique explique en dernier ressort le « crime » de Jean-Louis Roux. Il est absurde pour l'expliquer de suggérer que « le Québec » ait pu avoir des sympathies « nazies ». En réfutant une accusation que personne de sérieux ne porte, on passe à côté du vrai problème, celui du *pétainisme* des élites québécoises qui s'explique par une longue histoire d'endoctrinement clérical ou, comme je le qualifie, clérico-fasciste, dans une petite société catholique repliée sur elle-même.

CE NATIONAL-CLÉRICALISME A ACCUEILLI LE RÉGIME DE VICHY, SORTANT D'UNE FRANCE DÉCHRISTIANISÉE, PUNIE PAR LA PROVIDENCE DE SES ERREURS, COMME UNE « DIVINE SURPRISE ».

EN RÉFUTANT UNE ACCUSATION QUE PERSONNE DE SÉRIEUX NE PORTE, ON PASSE À CÔTÉ DU VRAI PROBLÈME, CELUI DU *PÉTAINISME* DES ÉLITES QUÉBÉCOISES QUI S'EXPLIQUE PAR UNE LONGUE HISTOIRE D'ENDOCTRINEMENT CLÉRICAL OU, COMME JE LE QUALIFIE, CLÉRICO-FASCISTE, DANS UNE PETITE SOCIÉTÉ CATHOLIQUE REPLIÉE SUR ELLE-MÊME.

Rappelons qu'en 1946, *Le Quartier latin*, revue des étudiants de l'Université de Montréal, publie un éditorial faisant l'apologie de Franco. Cet éditorial est signé de Jean-Louis Roux et, toute fière de son coup et de pouvoir lui attribuer un second crime, Lise Bissonnette, cherchant la mise à mort du coupable, révèle ce fait dans *Le Devoir*. Elle ne manque pas d'air : le fait contingent est qu'un certain J.-L. Roux signe cet éditorial, mais le fait significatif est que la belle jeunesse étudiante de notre université francophone éditorialise, après la guerre même, en faveur du régime fasciste, sanguinaire et éminemment clérical du bourreau de la Catalogne et de toute l'Espagne. Ce fait n'apprend pas grand-chose sur M. Roux, mais signale quelque chose qui est bien documenté : la persistance et le retour en force, après des années de censure et d'autocensure, après 1945, de l'esprit « clérico-fasciste » dans le milieu nationaliste québécois. L'ouvrage d'Yves Lavertu, *L'affaire Bernonville, le Québec face à Pétain et à la collaboration (1948-1951)*, paru en 1994, fait apparaître quelque chose d'assez surprenant, mais d'explicable dans la durée du clérico-fascisme dans cette

Le Québec est le seul pays du monde où on est pétainiste non pas entre 1940 et 1944, mais encore et plus que jamais entre 1945 et les années cinquante !

province : le Québec est le seul pays du monde où on est pétainiste non pas entre 1940 et 1944, mais encore et plus que jamais entre 1945 et les années cinquante !

Dans les années cinquante en effet, un homme qui a prêté serment à Hitler, qui a travaillé avec Xavier Vallat et Darquier de Pellepoix au Commissariat aux Questions juives, qui a commandé la milice et a le sang des résistants sur les mains, Jacques de Bernonville trouve refuge au Québec. Il trouve protection totale dans les milieux nationalistes, où s'active alors au premier plan le prolifique historien d'extrême droite Robert Rumilly qui n'ignore rien des crimes de son protégé, au point qu'Ottawa hésitera indéfiniment à l'extrader de peur des protestations. Il fuira en 1951 au Brésil où il mourra assassiné. De nombreuses pétitions circulent pour qu'on ne touche pas à un cheveu de l'aristocrate nazifié et tortionnaire. Un jeune psychiatre répondant au nom de Camille Laurin en signe une, indique Yves Lavertu, p. 145. Si j'avais le goût, comme Mme Bissonnette, des chasses aux sorcières et si je voulais substituer l'indignation pharisaïque à l'analyse, ne trouvez-vous pas qu'il me serait facile de montrer que le « crime nazi » du Père de la loi 101 fut bien pire que le « crime » du lieutenant-gouverneur fédéraliste ?

Montréal est la seule grande ville du monde, sauf erreur, où un doctrinaire antisémite qui fut *aussi* sans doute un historien nationaliste — et aussi un romancier d'une accablante médiocrité — donne son nom à une station de correspondance du métro, à un cégep et ... au pavillon des sciences humaines de sa grande université francophone !

Que l'Abbé Groulx soit devenu antisémite, étant donné son milieu et sa formation cléricale, antimoderniste, était probable à 90 %. Il n'y a pas à revenir là dessus. S'il demeure un problème, ce n'est pas un problème des années trente ni cinquante. C'est que Montréal, héritant d'une histoire ambiguë et par certains côtés désolante, que la jeunesse ne comprend plus, est la seule grande ville du monde, sauf erreur, où un doctrinaire antisémite qui fut *aussi* sans doute un historien nationaliste — et aussi un romancier d'une accablante médiocrité — donne son nom à une station de correspondance du métro, à un cégep et ... au pavillon des sciences humaines de sa grande université francophone ! Il ne sert à rien de traîner avec soi un « archaïsme », disons, de ce genre et d'en léguer le poison à la nouvelle génération. C'est bien ici une erreur collective à réparer, erreur dont la portée est évidemment plus grave, plus fâcheuse que la lointaine provocation d'un Jean-Louis Roux, il y a cinquante-quatre ans, provocation dont toute sa carrière d'homme de gauche signale qu'il en avait en tout cas activement compris l'imbécillité depuis longtemps.

Tout le reste de l'Affaire Roux est une basse histoire de règlement de compte politique. Ce n'est pas joli-joli. Ne soyez pas assez naïfs pour en faire une affaire de morale civique ! ■

Là où règne la liberté, il n'y a rien à craindre pour la tranquillité publique et l'unité de l'État.

Immanuel Kant, *Was ist Aufklärung ?*

ET SI C'ÉTAIT ENCORE DE L'ANTISÉMITISME ?

William Johnson

Faut-il créer une nouvelle rubrique qui paraîtrait sous le titre, *Et si c'était de l'antisémitisme ?* Dans le dernier numéro de *Cité libre* (novembre-décembre, p. 31-34) j'évoquais les propos choquants, inacceptables, de Michel Gauthier, Michel Vastel, Pierre Bourgault, Raymond Villeneuve et Gérald Leblanc. Pourtant, on n'avait encore rien vu. J'écrivais avant « l'affaire » Jean-Louis Roux, et avant que la requête du B'nai Brith de changer le nom de la station de métro Lionel-Groulx ne provoque un nouveau déchaînement.



William Johnson est chroniqueur pour plusieurs journaux.

MICHEL VASTEL

Allons d'abord au plus grossier. Le 21 novembre, le chroniqueur Michel Vastel était interviewé par Pierre Pascau à CKVL. Il en avait contre « le B'nai Brith qui commence une campagne pour changer le nom de la station Lionel-Groulx. » Voyez-vous, le B'nai Brith trouve inconvenant qu'on honore ainsi l'antisémite notoire qu'était Lionel Groulx, et propose en échange la station Cardinal-Léger. Vastel trouve cela ridicule. Il a ajouté : « Pendant qu'on y est, moi je trouve qu'on devrait débaptiser toutes les églises Christ-Roi, parce que les juifs ne sont pas d'accord que le Christ était roi. »

Et de une. Mais Vastel ne s'arrête pas là. À Pascau qui prétend que, pour les juifs, Jésus n'était pas Dieu mais plutôt prophète, Vastel enchaîne : « C'est ça, oui. Et c'est pour ça, d'ailleurs, qu'ils l'ont crucifié. Alors pourquoi les juifs, le B'nai Brith en tête, ne s'excusent-ils pas d'avoir crucifié Jésus-Christ ? »

Pascau, mal à l'aise, essaie de détourner Vastel de cette envolée. Mais Vastel insiste : « Lionel Groulx fait partie de l'histoire du Québec et on ne va tout de même pas l'effacer de notre mémoire, le renier, tout simplement parce que ça déplaît à quelques personnes. »

POUR QU'UN JOURNALISTE (VASTEL), DONC UN HOMME SUPPOSÉ INSTRUIT, INTELLIGENT ET À L'ESPRIT CRITIQUE, TIENNE UN PROPOS AUSSI INSENSÉ, AUSSI MANIFESTEMENT ABSURDE ET FÉROCE, IL FAUT VRAIMENT QUE LES MYTHES ANTISÉMITES L'AIENT DÉTRAQUÉ.

Pascau lui objecte qu'il ne suffit pas que quelqu'un fasse partie de l'Histoire : « Hitler aussi fait partie de l'histoire de l'Allemagne. » Vastel s'élève contre cette comparaison. Alors Pascau lui rappelle certains faits : « Lionel Groulx était sympathisant, et Lionel Groulx était antisémite dans une ville où on prétend beaucoup aimer, respecter les juifs. » C'est alors que Vastel exprime le fond de sa pensée.

VASTEL : *C'est d'accord, mais aussi il y a eu une époque, probablement vos parents et vos grands-parents puis les parents des grands-parents de tous ces gens-là, ont écouté Lionel Groulx, ça fait partie de leur passé, et on ne peut pas demander à ces gens-là de renoncer à leur passé. Je regrette, surtout que c'est un faux procès. D'abord, il y a toutes sortes d'écoles aussi qui s'appellent Lionel-Groulx, et encore une fois, si on veut fouiller dans le passé des peuples, moi je vais parler de fouiller, je vais parler du passé du peuple juif. Je ne suis pas antisémite en disant ça. Je suis catholique et je regrette, mais je trouve que ce n'est pas bien ce qu'il a fait, le peuple juif, en crucifiant Jésus-Christ. Je ne leur en fait pas un procès.*

PASCAU : *Ah mon Dieu !*

VASTEL : *Je ne leur en fais pas un procès pour autant ! Ça fait partie de leur histoire, je l'accepte très bien d'ailleurs, parce qu'ils ne croyaient pas que Jésus-Christ était le prophète qu'ils attendaient. C'est parfait. Alors je ne ferai pas de procès au peuple juif pour ça et qu'ils nous foutent la paix avec notre Lionel Groulx !*

On imagine difficilement un exemple plus cru d'antisémitisme. Vastel accuse « le peuple juif » d'avoir crucifié Jésus. « Le peuple juif » ? Comment, il y a 2 000 ans, « *le peuple juif* » a-t-il pu crucifier qui que ce soit, Jésus ou tout autre ? Même si on en croit les auteurs anonymes qui, longtemps après la mort de Jésus, ont rédigé les récits canoniques qu'on appelle les évangiles de Mathieu, Marc, Luc et Jean, ces écrivains n'ont jamais prétendu que « le peuple juif » a crucifié Jésus, mais ils ont affirmé que cela

a été l'œuvre de Pilate et des Romains, qui seuls détenaient le pouvoir de mettre à mort. Et pourtant, ces auteurs n'écrivaient pas comme historiens dans le sens moderne. Ils voulaient établir la thèse que Jésus correspondait à celui dont les prophètes juifs avaient parlé. Mais ils se heurtent à un scandale : si Jésus est le messie promis, pourquoi les juifs ne l'ont-ils par reconnu comme tel ? Il fallait donc discréditer « les juifs » pour confirmer la crédibilité de Jésus. Ces propagandistes (ou évangélistes, si l'on préfère) d'une nouvelle religion avaient un parti pris évident contre « les juifs » qui n'est que trop évident dans leurs récits de la mort de Jésus. Mais même eux, ils n'ont pas perpétré cette calomnie monstrueuse d'accuser *le peuple juif*, c'est-à-dire tous les juifs, d'avoir crucifié Jésus.

LÉGER EMPLOIE DE GRANDS MOTS : *TERRORISME, IDÉOLOGIES TOTALITAIRES,* POUR PORTER CONTRE LE B'NAI BRITH UNE ACCUSATION GRAVE : CELLE D'ÊTRE CONTRE LE QUÉBEC FRANÇAIS. SI CE N'EST PAS UN CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ, CE L'EST SÛREMENT DE LÈSE-PEUPLE, DE LÈSE-*NOUS.*

Pourtant, Vastel répète sans vergogne la calomnie séculaire, la fabrication, le faux qui, pendant des siècles, a justifié les petites et les grandes persécutions, les gifles, les railleries, les passages à tabac, les autodafés, les bannissements, les exclusions, les pogroms, le feu et le sang : à savoir que « le peuple juif, » donc tous les juifs de tous les temps et chaque juif en particulier, a crucifié Jésus.

Pour qu'un journaliste, donc un homme supposé instruit, intelligent et à l'esprit critique, tienne un propos aussi insensé, aussi manifestement absurde et féroce, il faut vraiment que les mythes antisémites l'aient détraqué. Et Vastel dit au B'nai Brith ainsi qu'à tous les juifs de Montréal, que, bien qu'ils aient crucifié Jésus, lui, bon prince, ne leur fera pas un procès, pourvu qu'ils laissent tomber leur opposition à Lionel Groulx. Mais le procès il l'a déjà fait, et des plus cruels, des plus injustes qui soient ! Il a trouvé « le peuple juif » coupable.

GILLES PROULX

Gilles Proulx, animateur de radio bien connu, annonçait le 27 novembre qu'il s'était rendu dans un restaurant McDonald's et que là il avait entendu « *des groupes de la communauté juive se faire aller le clapet sur la violence et le fascisme du gouvernement du Québec. Ces gens sans mémoire ne se souviennent pas que Ménachem Bégin a posé des bombes et est pourtant devenu premier ministre.* »

Proulx s'élève contre quelques personnes qu'il a entendues, mais il étend ses attaques contre « la communauté juive, » qu'il rend responsable d'actes terroristes commis en Palestine : « *Non, mais je les entendais gueuler ce matin, ça crachait sur le gouvernement, ça crache toujours sur le gouvernement du Québec, de toute façon, cette communauté-là. Alors, là j'oublie de dire qu'ils ont des terroristes.* »

« Ils » ont des terroristes ? Mais, qui sont-ils, ces terroristes de la communauté juive de Montréal ? Proulx continue : « Eux autres, eux-mêmes ont eu des premiers ministres qui sont des anciens terroristes. » C'est, encore une fois, la culpabilité collective. Les juifs de Montréal sont responsables de tout ce qui s'est passé en Israël. Et Proulx se permet d'appeler ceux qu'il a entendus au McDonald's « ce groupe d'anglos-racistes de cochons, 'y a des cochonnes, des grosses porcelettes... »

JEAN-MARC LÉGER

Examinons maintenant le texte de Jean-Marc Léger, « La chasse aux sorcières de l'organisation B'nai Brith. L'acharnement contre Lionel Groulx vise à travers lui tout le mouvement nationaliste canadien-français, » paru dans *Le Devoir* le 30 novembre. En apparence, Léger ne vise que le B'nai Brith par ses dénonciations virulentes : « *Recourant allégrement au terrorisme intellectuel et à l'amalgame, pratiques habituelles des idéologies totalitaires qu'ils dénoncent par ailleurs, les excités du B'nai Brith s'acharnent contre Lionel Groulx, mais, en vérité, à travers lui, contre le nationalisme canadien-français et contre le Québec français.* »

ON COMPREND POURQUOI LÉGER INTERPRÈTE UN REJET DE GROULX COMME UN REJET DU QUÉBEC FRANÇAIS. GROULX A ÉLABORÉ LA DOCTRINE QUI INSPIRE LES SÉPARATISTES COMME LÉGER QUI VEULENT EXCLURE DE LEUR PAYS LA MAJORITÉ ANGLOPHONE.

Léger emploie de grands mots : *terrorisme, idéologies totalitaires,* pour porter contre le B'nai Brith une accusation grave : celle d'être contre le Québec français. Si ce n'est pas un crime de lèse-majesté, ce l'est sûrement de lèse-peuple, de lèse-*nous.* Mais il y a plus. Le B'nai Brith serait apparenté à un mouvement extrémiste.« *Cet organisme prétentieux (qui correspond à l'extrême droite israélienne, dont on connaît la pratique en matière de droits de l'homme), donneur de leçons et grand inquisiteur par excellence, exploite la grotesque et pénible affaire Jean-Louis Roux — qui bat sa coulpe sur la poitrine de ses compatriotes — pour relancer sa campagne haineuse à l'encontre à [sic] l'abbé Groulx. Dans la foulée de l'épisode ubuesque de l'éphémère vice-roi, les chasseurs de fausses sorcières du B'nai Brith vont jusqu'à demander à la Ville de Montréal de « débaptiser », si l'on peut dire, la station de métro Lionel-Groulx.* »

Comment comparer le B'nai Brith du Québec à quelque mouvement d'extrême droite en Israël ? Un membre du B'nai Brith a-t-il ouvert le feu dans une église francophone ou tenté d'assassiner Lucien

Bouchard ? On voit chez Léger et chez Vastel la même mentalité : les juifs de Montréal sont tenus pour responsables de ce qui se passe en Israël. Chaque juif porte la responsabilité pour les actes de tous les juifs.

GROULX DÉFINISSAIT LES RACES COMME DES ENTITÉS COLLECTIVES, EN MÊME TEMPS BIOLOGIQUES ET CULTURELLES, QUI RESTAIENT ESSENTIELLEMENT LES MÊMES À TRAVERS LES SIÈCLES.

Mais on comprend bientôt que le vrai crime du B'nai Brith c'est d'avoir accusé Lionel Groulx d'antisémitisme. Léger, séparatiste de longue date, ancien éditorialiste au *Devoir* et maintenant directeur général du Centre de recherche de la Fondation Lionel-Groulx, fait grief au B'nai Brith d'avoir monté en épingle quelques peccadilles chez l'illustre historien national. Car, dans ses œuvres proprement d'historien, prétend Léger, « on ne trouve pas une phrase que l'on puisse associer à l'antisémitisme. » Cependant, Léger l'admet, Groulx n'est pas parfait. « *C'est dans son activité d'homme engagé, de polémiste, que l'on peut relever, il est vrai malheureusement, quelques passages qui peuvent prêter flanc à des accusations d'antisémitisme. Mais cela est infinitésimal dans son œuvre immense...* »

Et Léger de citer des éloges de Groulx prononcées par l'écrivain et critique Victor Barbeau, par René Lévesque et par le cardinal Léger. Selon Barbeau, Groulx nous aurait « donné une carte d'identité et rendu une patrie. » Et, selon Léger, « Groulx a été l'un des prophètes de notre Révolution tranquille et l'un des artisans du réveil du Québec. » On comprend pourquoi Léger interprète un rejet de Groulx comme un rejet du Québec français. Groulx a élaboré la doctrine qui inspire les séparatistes comme Léger qui veulent exclure de leur pays la minorité anglophone.

Et pourtant, Groulx était antisémite, comme Esther Delisle l'a prouvé par de nombreuses citations dans son livre, *Le traître et le Juif*. Il est vrai que Groulx cachait son identité sous des pseudonymes quand il déblatérait contre les juifs. Est-ce la preuve qu'il n'était pas réellement, dans le fond, antisémite, ou plutôt la preuve du contraire ? Par exemple, c'est sous le nom de Jacques Brassier qu'il dénonçait « l'internationalisme juif comme un des plus dangereux agents de dissolution morale et sociale à travers le monde » (*Le traître et le Juif*, p. 181). Ou, encore : « *Puis, à quoi tend cette accumulation de privilèges absolument injustifiables, sinon à favoriser, dans la province de Québec, et tout d'abord dans Montréal, l'établissement d'une véritable dictature commerciale juive, dictature que l'internationalisme d'Israël rend de création singulièrement facile et redoutable ?* » (p.197)

Mais l'antisémitisme de Groulx n'était pas qu'épisodique, superficiel. Il faisait partie intégrante d'une philosophie élaborée et cohérente, basée essentiellement sur le racisme. Groulx définissait les races comme des entités collectives, en même temps biologiques et culturelles, qui restaient essentiellement les mêmes à travers les siècles. Pour lui, « la race » définissait chaque individu dans sa réalité profonde. On ne pouvait mélanger les « races » sans les mener à la décadence — pas même les Canadiens français et les « Anglais », pourtant si apparentés par l'histoire et la culture. Groulx a étalé sa vision surtout dans son roman didactique, *L'appel de la race* (publié sous un pseudonyme). Il y démontre qu'un Canadien français qui épouse une « Anglaise », même si elle s'est convertie au catholicisme par amour pour lui, aura des enfants maladifs, détraqués, parce qu'il y aura en eux deux « âmes » raciales incompatibles. « *Dans le temps, Lantagnac s'en souvenait, sa découverte sur la complexion mentale de ses enfants l'avait atterré. Involontairement il s'était rappelé un mot de Barrès : "Le sang des races reste identique à travers les siècles !" Et le malheureux père se surprenait à ruminer souvent cette pénible réflexion : — Mais il serait donc vrai le désordre cérébral, le dédoublement psychologique des races mêlées !*

Il se rappelait aussi une parole terrible du Père Fabien [son guide intellectuel et spirituel], un jour que tous deux discutaient le problème des mariages mixtes : Qui sait, avait dit le Père, avec une franchise plutôt rude, qui sait si notre ancienne noblesse canadienne n'a pas dû sa déchéance au mélange des sangs qu'elle a trop facilement accepté, trop souvent recherché. » (L'appel de la race, *Édition Fides, 1980, p. 46*)

Voilà une vision essentiellement raciste. La xénophobie, chez Groulx, coulait de source. Ce ne sont pas seulement les juifs qui ont d'excellentes raisons de s'opposer au culte de Lionel Groulx : ce sont tous ceux qui ne sont pas « pure laine » et, ultimement, tous les Québécois qui rejettent le racisme.

Il n'y a pas que le B'nai Brith qui ait subi des outrances. Le Congrès juif canadien s'est vu dénoncé pour avoir demandé des explications et des excuses à Jean-Louis Roux après qu'il eût révélé avoir dessiné une croix gammée sur son sarrau en 1942. Les critiques ont tôt fait de tenir le CJC responsable de la démission de Roux comme lieutenant-gouverneur, bien que ce fut le premier ministre du Québec, et non le CJC, qui ait exigé son départ.

PIERRE FOGLIA

« Il y a quelque chose de terriblement tabou dans l'histoire de M. Roux, » écrivait Pierre Foglia dans *La Presse* du 7 novembre. « On ne peut pas toucher à ce tabou sans s'exposer à des emmerdements sans fin, mais je vais essayer quand

même. Ce tabou, c'est la sacralisation de la souffrance juive. » Foglia ne veut pas qu'on « sacralise » la souffrance juive. Au contraire, il voudrait que les associations juives la banalisent. Ou n'en fassent pas plus de cas que de toutes les autres souffrances. Lesquelles, par exemple ? La persécution des Québécois francophones ?

« Bref, monsieur Roux n'avait pas à démissionner. M. Chrétien n'avait pas à accepter sa démission. Mais surtout, surtout, nos compatriotes juifs libéraux (pas au sens du « Parti » libéral) n'avaient pas à attendre des excuses. Ils auraient dû se lever. Imposer la modération aux plus excités d'entre eux. Dire c'est assez. Ça va faire, le Grand Tribunal Permanent de l'Antisémitisme. À convoquer et révoquer n'importe qui à ce tribunal, vous montrez, certes, votre toute-puissance. À n'y prendre jamais en compte d'autres offenses que les offenses faites aux Juifs, vous lassez. Et le résultat est une sorte d'exaspération aux conséquences absolument désastreuses. Écoutez ce qui se dit. Et je vous en supplie, essayez de comprendre. »

FOGLIA N'EST PAS ANTISÉMITE. MAIS, COMME PAR HASARD, IL REPREND LE THÈME FAVORI DE TOUS LES ANTISÉMITES, CELUI DE LA « TOUTE-PUISSANCE » DES JUIFS. DEPUIS *LA FRANCE JUIVE* D'ÉDOUARD DRUMONT IL Y A PLUS D'UN SIÈCLE, LES ANTISÉMITES SAVENT QUE LES JUIFS SONT TOUT-PUISSANTS, ILS ORCHESTRENT TOUT EN COULISSE.

Foglia, bien sûr, n'est pas antisémite. Au contraire, c'est par amitié pour les juifs qu'il prodigue ses bons conseils et ses avertissements, et même sa menace à peine voilée de « conséquences absolument désastreuses ». Seulement il trouve fatigant, « lassant, » la préoccupation du Congrès juif en ce qui concerne l'antisémitisme. Si le Congrès juif écoutait ce qui se dit, il comprendrait vite que parler d'antisémisme n'est pas à la mode au Québec. Cela cause même une sorte d'exaspération qui pourrait se retourner contre les juifs, et avoir des conséquences absolument désastreuses. Le Congrès juif n'a qu'à bien se tenir : qu'il ne parle plus d'antisémitisme, sans quoi il pourrait en manger une bonne. C'est Foglia qui l'avertit charitablement.

Foglia n'est pas antisémite. Mais, comme par hasard, il reprend le thème favori de tous les antisémites, celui de la « toute-puissance » des juifs. Depuis *La France juive* d'Édouard Drumont il y a plus d'un siècle, les antisémites savent que les juifs sont tout-puissants, ils orchestrent tout en coulisse. Et quand cette puissance occulte prend la forme d'un Grand Tribunal Permanent de l'Antisémitisme, quel Québécois peut se sentir en sécurité ?

On a vu Serge Chapleau multiplier les caricatures dans *La Presse* sur le même thème : tous doivent soigner leurs moindres mots car le Congrès juif pourrait les juger antisémites et sévir. Même les entraîneurs de hockey doivent prendre garde quand ils s'adressent à leurs joueurs. Le Congrès juif est à l'écoute. Personne n'est à l'abri. La terreur du puissant Congrès juif se répand dans toute la société.

NICOLE GAGNON

Après Foglia, c'est Nicole Gagnon, professeur titulaire de sociologie à l'Université Laval, qui s'attaque au tabou. C'est avec un courage exemplaire qu'elle titre son article dans *Le Devoir* du 22 novembre : « Qui a peur de l'antisémitisme ? » Pas elle, sûrement !

Le professeur Gagnon commence avec « l'affaire » Roux, pour se porter ensuite à la défense de Lionel Groulx et attaquer Esther Delisle, puis pour se pencher longuement, très longuement, sur la « malveillance ethnique » de Mordecai Richler.

CE SONT LES LUCIEN BOUCHARD, LES BERNARD LANDRY, LES TÉNORS DU BLOC QUÉBÉCOIS ET LES GILLES RHÉAUME QUI, À COR ET À CRI, ONT FAIT LE PROCÈS DE ROUX, L'ONT TROUVÉ INDIGNE ET ONT OBTENU SA TÊTE. PAR UN OUBLI INEXPLICABLE, LES GAGNON, FOGLIA ET AUTRES NE NOMMENT JAMAIS LES VRAIS BOURREAUX DE ROUX.

Il est intéressant de suivre le cheminement intellectuel de cette universitaire. D'abord, le fait de n'avoir pas lu l'article de *L'actualité* où Roux s'est confessé et qui a mené à sa démission ne semble nullement la troubler : « *Que le jeune homme l'ait affichée [la croix gammée] par fanfaronnade ou par hostilité contre les juifs — je n'ai pas lu l'entrevue de* L'actualité *— ça me paraît ni plus ni moins sérieux que de porter aujourd'hui un t-shirt* « I hate you too. » *Le procès qu'on fait rétroactivement à ce jeune homme, pour une faute qui devrait être depuis longtemps prescrite, est malsain, et les excuses qu'on a extorquées au vieil homme sont navrantes et de mauvais goût.* »

Donc, selon elle, le Congrès juif n'aurait jamais dû demander des explications et des excuses au lieutenant-gouverneur pour ses peccadilles de jeunesse. C'est le Congrès juif qui devrait s'excuser d'« intenter des procès pour crimes rétroactifs et pratiquer la chasse aux cadavres dans le placard. » On croirait que c'est le Congrès juif qui est allé dénicher cette vieille histoire de croix gammée, plutôt que Roux lui-même qui s'est confessé — Mais voilà, Nicole Gagnon n'a pas pris la peine de lire l'article avant d'aller crier son indignation dans un journal. À la lire, l'invitation que le Congrès juif a faite à Roux, et qu'il a eu la gentillesse et la noblesse d'accepter librement, pour s'expliquer ensuite publiquement en offrant ses excuses, tout ça devient un « procès » pour « crimes » et une chasse aux sorcières. Pourtant, ce n'est pas le

Congrès juif qui a demandé la démission de Roux. Au contraire, leur rencontre, loin d'être un « procès », était empreinte de respect mutuel. Non, ce sont les Lucien Bouchard, les Bernard Landry, les ténors du Bloc québécois et les Gilles Rhéaume qui, à cor et à cri, ont fait le procès de Roux, l'ont trouvé indigne et ont obtenu sa tête. Par un oubli inexplicable, les Gagnon, Foglia et autres ne nomment jamais les vrais bourreaux de Roux. On préfère cibler les associations juives qui sont, à l'évidence, bien plus puissantes que le premier ministre du Québec ou le chef de l'opposition à Ottawa pour obtenir une démission qu'elles n'ont jamais demandée ni voulue.

TOUT COMME ELLE N'A PAS LU L'ARTICLE DE *L'ACTUALITÉ*, GAGNON N'A PAS VÉRIFIÉ L'ÉTAT DES CONNAISSANCES DE M. JEDWAB, QUI A PUBLIÉ ABONDAMMENT SUR L'ANTISÉMITISME.

Gagnon suggère au Congrès juif de s'attaquer à une autre cible que Roux. « *Si le Congrès juif canadien apprécie le rite des excuses publiques, peut-être pourrait-on lui pointer l'occasion de le pratiquer lui-même, pour une faute non admissible à la prescription. La teneur antiquébécoise-franciste des écrits de notre Mordecai national, dont les romans mettent régulièrement en scène la race des serviteurs du peuple élu* ». Mais Gagnon propose au Congès juif de convoquer non seulement l'infâme Richler pour répondre de ses écrits antiquébécois-francistes, mais également d'autres écrivains juifs, peut-être même tous les écrivains juifs qui sont coupables d'ethnocentrisme, obsédés qu'ils sont par un antisémitisme imaginaire : « *Glissons charitablement sur les conceptions ethnocentriques de l'antisémitisme qu'on peut trouver chez les auteurs juifs; il n'est sans doute pas indispensable de les monter en épingle pour en revenir du tabou et de la chasse aux sorcières antisémites.* »

POUR PROUVER QUE DELISLE SE TROMPE SUR GROULX, GAGNON CITE UN TRAVAIL DE PIERRE ANCTIL, QUI A TROUVÉ QUE GROULX ÉTAIT « ANTIJUIF » MAIS « QU'IL N'ÉTAIT PAS À PROPREMENT PARLER ANTISÉMITE. » VOILÀ UNE DISTINCTION RASSURANTE.

Après avoir suggéré au Congrès juif de convoquer Richler à la barre, Gagnon demande plutôt que Jack Jedwab, le directeur exécutif du Congrès juif, section Québec, présente des excuses. Et pourquoi ? Parce qu'il s'est attaqué à Lionel Groulx — dont il ne connaîtrait que ce qu'il a lu dans le livre d'Esther Delisle. Tout comme elle n'a pas lu l'article de *L'actualité*, Gagnon n'a pas vérifié l'état des connaissances de M. Jedwab, qui a publié abondamment sur l'antisémitisme.

« *J'attendrais plutôt des excuses publiques d'un dénommé Jack Jedwab, pour salissage de renommée à l'endroit du plus illustre intellectuel canadien-français de l'entre-deux-guerres, et pour ses reproches injustifiés à la STCUM, qui a cru bon de donner le nom du petit-grand homme à une station de métro. Qu'est-ce qu'il en connaît, M. Jedwab, de "l'orientation antisémite des écrits du chanoine Lionel Groulx" ? Je crains qu'il n'ait pris son information dans un méchant pamphlet, sans la moindre valeur scientifique, qui fait la honte de l'université québécoise, et qui ne fait guère honneur non plus aux deux professeurs juifs (plus un anglo) qui l'ont cautionnée de leur autorité.* »

Elle « craint » sans en être sûre. Mais cet enchaînement de craintes lui permet de faire le procès d'Esther Delisle, sans jamais la nommer. Selon Gagnon, si Esther Delisle a obtenu son doctorat pour sa thèse sur l'antisémitisme de Groulx, de *Jeune Canada*, de *L'Action nationale* et du *Devoir*, entre 1929 et 1939, c'est évidemment dû au parti pris des « deux professeurs juifs plus un anglo » qui ont accepté sa thèse. Une thèse approuvée par deux professeurs juifs plus un anglo, « ça fait la honte de l'université québécoise ».

Pour prouver que Delisle se trompe sur Groulx, Gagnon cite un travail de Pierre Anctil, qui a trouvé que Groulx était « antijuif » mais « qu'il n'était pas à proprement parler antisémite. » Voilà une distinction rassurante.

JEAN-MARC VAILLANCOURT

Mais laissons Gagnon à ses arguties. Jetons un coup d'œil au *Soleil* du 9 novembre, où un certain Jean-Marc Vaillancourt s'est longuement exprimé. Il compare la rencontre entre Roux et le Congrès juif aux procès qui se déroulaient dans l'Union soviétique et ses satellites. Amnistie internationale poussait alors de hauts cris, note Vaillancourt. Pourquoi Amnistie internationale s'est-elle tenue coite devant l'atrocité perpétrée contre Roux ? « Pourquoi personne n'a-t-il contesté ce simulacre de procès auquel nous avons assisté ? » se demande-t-il. Et il trouve bientôt la réponse. « Serait-ce parce que le tribunal devant lequel M. Roux a comparu est le Congrès juif ? Aurait-on peur de passer pour antisémite du seul fait que l'on s'oppose à ce genre de procédure ? »

Vaillancourt s'étonne de ce que le Congrès juif n'ait pas compris qu'il se trouvait en conflit d'intérêt. « Le Congrès juif est mauvais juge en la cause puisqu'il est à la fois juge et partie. » Ayant constaté ce délit grave de justice — le Congrès juif aurait manifestement dû laisser le dialogue avec Roux à des non-juifs, de quoi se mêlait-il ? — Vaillancourt craint que le Congrès juif ne fasse trop de cas d'incidents qui lui rappellent « les douloureux événements de la dernière guerre ». Comme d'autres, Vaillancourt croit que le Congrès exagère : « Il ne faudrait pas qu'il abuse de cette sympathie pour

s'ériger en tribunal de Nuremberg à propos de tout et de tous. » Et, lui aussi, il reproche au Congrès juif de « sortir les cadavres des placards pour entretenir une culpabilité aussi inutile que morbide, celle qui ne peut conduire qu'à des déchirements dont notre société pourrait bien se passer. » Surtout, il ne faut pas déranger les Québécois.

VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Dans *Le Devoir* du 14 novembre, le célèbre écrivain Victor-Lévy Beaulieu trouve que le Congrès juif, « se prenant pour le grand Sanhédrin », est lui-même coupable de ce qui s'est passé en Israël, non seulement quand il y avait là un grand Sanhédrin, donc dans un passé lointain, mais encore de ce qui s'y passe aujourd'hui. Pourquoi ? Parce qu'il fait partie du « peuple juif » : « *Le peuple juif nous a donné de grandes leçons de courage, de dignité et de fierté. Mais face à la question palestinienne, il n'a pas agi différemment que n'importe quel autre État-nation ; il s'est comporté longtemps en victime et aujourd'hui encore, il a toutes les difficultés du monde à en sortir.* »

En contemplant Roux devant le Congrès juif, Beaulieu pense à ces pauvres victimes de l'Inquisition — mais, cette fois, ce sont les membres du Congrès juif qui attisent le bûcher. « *Je trouve tout à fait pitoyable l'attitude qu'a eue le Congrès juif canadien dans l'affaire Jean-Louis Roux. Les images que la télévision nous en donnait durant la conférence de presse de l'ex-lieutenant-gouverneur du Québec étaient hallucinantes : un Congrès juif canadien se prenant pour le grand Sanhédrin et dont les membres, s'ils avaient porté la robe, nous auraient donné l'impression de sortir tout droit de la Grande Inquisition sur fond de bûcher embrasé.* »

On peut tirer une conclusion ferme de ces diverses interventions : le Congrès juif a parfaitement tort de s'émouvoir d'une quelconque croix gammée ou d'une station Lionel-Groulx. Il n'y a que des « excités » pour demander des comptes au nom de tabous ou de souffrances maintenant sacralisés.C'est le Congrès juif du Canada, et non le gouvernement du Québec, qui a provoqué la démission de Jean-Louis Roux. Pourquoi le CJC a-t-il appliqué sa toute-puissance pour arrêter Roux, le mettre au banc des accusés, pour enfin le brûler vif au bûcher tout comme le faisait autrefois aux juifs l'Inquisition ? L'Inquisition, le Sanhédrin, d'aujourd'hui, c'est le Congrès juif du Canada. Et pourquoi dénoncer Lionel Groulx, celui-là même qui a octroyé au Québec moderne son identité et sa vision, pour quelques paroles imprudentes qui lui auraient peut-être échappé ? Car les juifs ont, eux aussi, leurs torts. Ils ont leur Mordecai Richler et leur Howard Galganov, pendant que l'action du B'nai Brith est en tout point semblable à l'extrémiste juif en Israël qui a massacré des Palestiniens dans une mosquée.

D'ailleurs, il est déplacé et antiquébécois de faire beaucoup de cas de l'antisémitisme au Québec. Il va de soi que le peuple québécois est très tolérant. La preuve, c'est qu'il ne fait pas de procès au CJC, au B'nai Brith ni à tout le peuple juif présent, passé, et à venir, même si tout ce monde a crucifié le Christ. ■

Cité libre décerne

LA PALME DE L'IGNOMINIE

à Michel Vastel

Depuis quelque temps, un antisémitisme primaire balaie le Québec et se propage par l'intermédiare d'un nombre inquiétant de journalistes, d'animateurs d'émissions radiophoniques et de soi-disant intellectuels. Mais les propos suivants que Michel Vastel a tenus à CKVL, le 21 novembre 1996, à l'émission de Pierre Pascau, méritent une mention spéciale :

« *Les juifs ne sont pas d'accord que le Christ était roi... Et c'est pour ça d'ailleurs qu'ils l'ont crucifié. Alors pourquoi les juifs, le B'nai B'rith en tête, ne s'excusent-ils pas d'avoir crucifié Jésus-Christ ?... Si on veut fouiller dans le passé des peuples, moi je vais parler du passé du peuple juif. Je ne suis pas antisémite en disant ça. Je suis catholique et je regrette, mais je trouve que ce n'est pas bien ce qu'il a fait le peuple juif en crucifiant Jésus-Christ.* »

Monsieur Vastel, *Cité libre* vous décerne **la palme de l'ignominie**. Vous la méritez bien. Tout notre mépris vous accompagne.

CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DE L'INDÉPENDANCE DU QUÉBEC

J. Anthony Boeckh

La situation financière et économique d'un Québec souverain aura une importance capitale dans le contexte actuel de la mondialisation des marchés de capitaux et des bourses de marchandises. Aujourd'hui, l'argent circule beaucoup plus librement entre les pays qu'à n'importe quel moment depuis la fin du dix-neuvième siècle. Comme les entreprises sont en mesure de déplacer rapidement capitaux et technologie là où les taux de rendement ajustés au risque sont les plus élevés, aucun pays n'est à l'abri de la vigilance des agences internationales d'évaluation du crédit.

Dans cette intensification de la mondialisation des échanges de capitaux et de marchandises, les marchés sont plus volatils et les risques augmentent pour les investisseurs. Ces derniers en sont arrivés à tirer trois leçons importantes : premièrement, qu'il est risqué de prêter aux pays très endettés ; deuxièmement, qu'ils ne peuvent pas faire confiance aux politiciens de ces pays ; troisièmement, que les banques centrales sont incapables d'empêcher la dévaluation de la monnaie lorsque la situation financière du pays est en péril.



J. Anthony Boeckh est rédacteur en chef et président de la firme internationale de conseillers en investissements The Bank Credit Analyst Research Group.

Un Québec indépendant verrait le jour grevé d'un endettement et d'un déficit normalement réservés aux pays en voie de développement et aux pays industrialisés au bord de la faillite. Le nouvel État serait complètement à la merci de prêteurs et d'investisseurs internationaux inquiets, qui ont largement fait les frais des pays surendettés ces dernières années.

PRINCIPALES STATISTIQUES FINANCIÈRES D'UN QUÉBEC INDÉPENDANT

Afin de nous permettre d'examiner quelques-unes des questions importantes, supposons qu'un Québec souverain ait réussi à négocier une entente avec le reste du Canada selon laquelle il assumerait environ 25 % de l'encours de la dette canadienne en échange du droit de conserver tous les impôts perçus au Québec.

Au lieu de revenir sur des faits bien documentés, j'utiliserai plutôt les données calculées par des spécialistes de renom, tels Robin Richardson, Bill Robson et Marcel Côté[1]

Puisqu'il faut considérer ces données comme des approximations réalistes, j'ai établi une moyenne lorsque les écarts étaient significatifs. Les principales données figurent dans le Tableau 1 ; ce sont ces chiffres que les investisseurs internationaux scruteront pour soupeser les risques et les avantages de consentir un prêt au Québec ou d'y investir de l'argent.

TABLEAU 1
UN QUÉBEC SOUVERAIN : Principales données financières (%)

Dette publique nette/PIB		120,0
Déficit financier/PIB		11,6
dont :		
intérêts à payer	10,6	
déficit primaire	1,0	
Déficit courant/PIB		7,3
Dette extérieure/PIB		72,0
Dette extérieure/exportations		167,0
Écart du taux d'intérêt*		6,0

(*taux d'intérêt que le gouvernement aurait à payer sur sa dette moins taux de croissance)

Un Québec indépendant verrait le jour grevé d'un endettement et d'un déficit normalement réservés aux pays en voie de développement et aux pays industrialisés au bord de la faillite.

Dans le cas du Québec, si sa dette représentait au départ 120 % de son PIB, en supposant, premièrement, que le taux d'intérêt soit de 9 % (un point de plus que ce que le Québec paie présentement en tant que province) et le taux de croissance, de 3 % (2 % de taux réel et 1 % de taux d'inflation) et en supposant, deuxièmement, que son déficit budgétaire représente 11,6 % de son PIB (des frais d'intérêts égalant 10,6 % du PIB supposent un déficit primaire égal à 1 % du PIB), la croissance de la dette serait véritablement faramineuse. Son ratio d'endettement triplerait en quinze ans pour atteindre plus de 300 % de son PIB.

Le taux d'intérêt se mettrait à augmenter plus rapidement que le taux de croissance en raison de l'augmentation exponentielle de la dette québécoise. Naturellement, les bailleurs de fonds craindraient la catastrophe ultime, ce qui aurait pour effet d'engouffrer encore davantage le Québec dans son abîme financier. Il faut noter que ces chiffres bien que réalistes sont hypothétiques. Leur seul but ici est de donner un aperçu du piège de l'endettement dans lequel le Québec serait coincé. En fait, la situation serait tellement instable qu'il serait difficile pour quiconque de prédire ce qui arriverait et quand cela arriverait, car il faudrait pouvoir deviner quand les investisseurs commenceraient à surseoir au moratoire sur la dette.

En pratique, si un État souverain manque, ou laisse présager qu'il manquera, à ses obligations à l'égard de sa dette, le FMI ou tout autre organisme international du genre doit être appelé à sa rescousse. (Comme le FMI a déjà contribué au sauvetage du Mexique, il est fort peu probable qu'il possède les ressources nécessaires pour tirer d'affaire un autre pays.) En contrepartie, le pays en défaut se voit imposer des mesures d'austérité financière afin de garantir le remboursement du prêteur en dernier ressort. Ces mesures entraînent généralement une baisse soudaine du niveau de vie, comme l'illustrent tant d'exemples d'ailleurs du Mexique en 1995 et celui de la Nouvelle-Zélande en 1984.

Une autre façon de mesurer la part de l'endettement du Québec consiste à déterminer l'ampleur des restrictions financières qui s'imposeraient. Par exemple, on peut calculer l'excédent financier dont le gouvernement aurait besoin pour arriver à équilibrer son ratio d'endettement de 120 % en multipliant la différence entre le taux d'intérêt (9 %) et le taux de croissance (3 %) par le ratio dette/PIB (120). Si le Québec se séparait aujourd'hui, il lui faudrait un excédent d'environ 7,2 % (0,06 x 120) du PIB, simplement pour équilibrer son ratio d'endettement. Ce qui se traduirait par une compression de 8,2 % du PIB. Or, il serait impensable d'imposer un tel choc déflationniste dans la foulée de tous les traumatismes consécutifs à la séparation et de toutes les promesses utopiques faites par les indépendantistes. Rappelons que dans presque tous les pays une compression de 2 % ou 3 % du PIB est considérée comme une mesure draconienne et politiquement dangereuse.

TABLEAU 2
Dette extérieure/exportations (%)

Québec	167
Moyenne des pays industrialisés	51
Les quatre pays industrialisés les plus endettés	156
Mexique	123

La dette totale ne représente qu'un volet des risques financiers que le Québec aurait à assumer. La part de la dette *qui est détenue par des pays étrangers* constitue un autre volet important sur lequel il faut se pencher. Selon les experts, la dette extérieure d'un Québec nouvellement souverain s'élèverait à quelque 110 milliards de dollars, soit environ 65 % du PIB et 167 % des exportations. Ce dernier taux, servant à mesurer la position de change, est surveillé de près par les investisseurs internationaux.

Le ratio dette extérieure/exportations du Québec serait approximativement trois fois plus élevé que le taux moyen de l'OCDE et excéderait de 8 % la moyenne des quatre pays industrialisés les plus endettés.

Manifestement, la position extérieure d'un Québec souverain serait précaire. De plus, son déficit courant d'à peu près 8 % du PIB, atteindrait la somme effarante de 13,6 milliards de dollars par année. À titre de comparaison, l'ensemble des pays de l'OCDE affichent un excédent ; et même le déficit du Mexique, avant son effondrement en décembre 1994, était moindre.

Le déficit extérieur colossal du Québec provoquerait une hausse de la dette extérieure de 10 % annuellement, hausse qui exigerait un accroissement des exportations. Ces exportations qui représenteraient déjà un pourcentage considérable du PIB (40 %) ne pourraient pas croître davantage pour au

moins quelques années en raison de la restructuration du secteur privé. Certaines entreprises quitteraient le Québec, un grand nombre perdraient leurs subventions fédérales et leur part de marché garantie (dont les producteurs de lait du Québec, qui exportent la moitié de leurs produits dans les autres provinces canadiennes), et d'autres subiraient les effets néfastes de la renégociation des traités commerciaux internationaux.

Outre le fait qu'elles sont protégées au sein du Canada, de nombreuses exportations québécoises sont très dépendantes des cycles économiques. Or le prochain cycle devrait atteindre son point culminant d'ici l'an 2000, à peu près au moment du prochain référendum. Une récession nord-américaine nuirait considérablement au secteur des exportations, qui est essentiel au remboursement de la dette extérieure du Québec. Il est à noter que le déficit financier du Québec de près de 20 milliards de dollars, soit 11,6 % du PIB (comparativement à la moyenne de l'OCDE qui se situe entre 3 % et 4 %), maintiendrait un déséquilibre considérable dans les comptes courants, quels que soient les facteurs externes. Il faut s'attendre à ce que le ratio dette extérieure/exportations subisse une hausse notoire les premières années qui suivraient l'indépendance.

OPTIONS MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES D'UN QUÉBEC INDÉPENDANT

Tous les experts s'entendent pour dire que le Québec obtiendrait son indépendance au prix d'un endettement phénoménal. Selon nos projections, en l'absence d'une politique d'austérité draconienne (que l'on n'impose jamais en temps de crise), la dette intérieure et extérieure du Québec atteindrait des proportions démesurées avec une telle rapidité qu'un redressement massif serait inévitable.

Les souverainistes ont déclaré sans équivoque qu'ils souhaitaient faire du dollar canadien leur monnaie nationale, écartant du coup un ajustement monétaire (c'est-à-dire l'inflation) afin de contrôler la croissance de la dette. Par conséquent, pour ralentir la course à l'endettement, ils seraient obligés de recourir soit à de fortes hausses d'impôts, soit à de sévères compressions des dépenses. La première solution serait impossible à court terme, car elle ne ferait qu'inciter les entreprises et les contribuables déjà lourdement imposés à quitter le pays. Le cas échéant, cet exode provoquerait un fléchissement permanent et désastreux de l'économie, des emplois, de l'assiette fiscale et des exportations, aggravant d'autant les principaux ratios d'endettement.

TOUS LES EXPERTS S'ENTENDENT POUR DIRE QUE LE QUÉBEC OBTIENDRAIT SON INDÉPENDANCE AU PRIX D'UN ENDETTEMENT PHÉNOMÉNAL.

L'autre solution — sabrer les dépenses publiques — anéantirait la crédibilité du gouvernement séparatiste, qui tente depuis longtemps de vendre son « projet » d'indépendance aux Québécois en ne leur promettant que des bénéfices sans aucun sacrifice en retour. Par conséquent, on peut supposer que le gouvernement continuerait d'emprunter aussi longtemps que possible afin de justifier et de financer la séparation.

L'ennui avec cette option, c'est que le Québec aurait de plus en plus de difficulté à contracter de nouveaux emprunts. Les agences d'évaluation du crédit abaisseraient sa cote de solvabilité, haussant ainsi les taux d'intérêts réels sur les emprunts nouvellement contractés afin de refinancer la dette antérieure et de consolider les déficits en cours. Ceci accélérerait la spirale de l'endettement de façon directe et indirecte, car la hausse des taux d'intérêts réels abaisserait le taux de croissance du Québec.

CEUX QUI CONNAISSENT UN PEU L'HISTOIRE DES UNIONS MONÉTAIRES ISSUES DE DIVISIONS AU SEIN D'UN PAYS SAVENT QUE POUR TOUTES SORTES DE RAISONS ELLES NE DURENT JAMAIS LONGTEMPS.

Rapidement, les investisseurs possédant des actifs au Québec s'interrogeraient sur la solidité de l'union monétaire avec le reste du Canada. Il est vrai qu'une monnaie distincte offre la possibilité à court terme de réduire le taux de change réel et de financer les déficits budgétaires en imprimant des billets de banque, lorsque les prêteurs refusent de consentir des avances. De plus, le reste du Canada aurait à faire face au fardeau de sa propre dette, à rassurer les investisseurs et à régler une multitude de problèmes constitutionnels urgents. Il est fort possible qu'il verrait d'un très mauvais œil son union monétaire avec un Québec financièrement instable et qu'il souhaiterait y mettre fin.

Ceux qui connaissent un peu l'histoire des unions monétaires issues de divisions au sein d'un pays savent que pour toutes sortes de raisons elles ne durent jamais longtemps. Après la séparation des Républiques tchèque et slovaque, leur union monétaire n'a duré que quelques semaines, en dépit d'une dette bien modeste.

Il importe de noter ici que, tandis que le Québec tenterait de régler ses problèmes financiers et monétaires, qui seraient très probablement attribués aux investisseurs et aux spéculateurs étrangers, les médias ne tariraient pas sur les raisons de l'échec inévitable de toute union monétaire. Instantanément, les investisseurs possédant des actifs au Québec, essaieraient de se protéger contre une dévaluation de la monnaie, une poussée

inflationniste et la mise en place de contrôles de la monnaie. Anticipant la création d'une monnaie québécoise, les investisseurs québécois et étrangers fuiraient les valeurs québécoises. Par effet d'entraînement, cet exode de capitaux accélérerait la détérioration de l'union monétaire canado-québécoise.

ANTICIPANT LA CRÉATION D'UNE MONNAIE QUÉBÉCOISE, LES INVESTISSEURS QUÉBÉCOIS ET ÉTRANGERS FUIRAIENT LES VALEURS QUÉBÉCOISES. PAR EFFET D'ENTRAÎNEMENT, CET EXODE DE CAPITAUX ACCÉLERERAIT LA DÉTÉRIORATION DE L'UNION MONÉTAIRE CANADO-QUÉBÉCOISE.

Outre ce qui précède, d'autres raisons permettent de croire qu'il serait pratiquement impossible de maintenir bien longtemps une union monétaire entre le Québec et le Canada. Tout d'abord, le Québec ne se sentirait pas « indépendant » sans sa propre monnaie. Accepterait-il de se mettre à la merci des politiques monétaires canadiennes élaborées à Ottawa pour les autres provinces ? Il s'agit là d'une question politique d'autant plus délicate que le Québec n'aurait qu'un poids symbolique dans l'élaboration des politiques de la Banque du Canada. En effet, la Banque du Canada ne pourrait agir à titre de prêteur de dernier ressort auprès des banques québécoises si le gouvernement canadien ne détenait pas les mêmes droits de supervision sur celles-ci qu'à l'égard des institutions financières du reste du Canada. Droits qu'un Québec indépendant serait fort réticent à accorder.

En bref, on peut présumer, pour être réaliste, que le Québec adopterait rapidement sa propre monnaie dans l'éventualité d'une séparation. (Selon les rumeurs, il existe déjà un plan à cet effet. Ce qui n'est guère surprenant, compte tenu de la vitesse à laquelle ce plan devrait être appliqué advenant une crise.)

Reste à déterminer quel régime de change le Québec choisirait. Ce ne sont pas les modèles et les options qui manquent. Toutefois, les questions qui nous préoccupent sont la dépréciation monétaire, la hausse de l'inflation et l'application éventuelle de contrôles des opérations de change. C'est justement pour éviter de se soumettre à la discipline rigoureuse que lui imposerait une union monétaire avec le reste du Canada que le Québec serait désireux d'adopter sa propre monnaie. En outre, les politiciens interventionnistes inexpérimentés ont souvent l'impression que la mise en place de contrôles peut se substituer à la discipline financière. L'effondrement du SME en 1992 a bien montré que les pays lourdement endettés ont rapidement dévalué leur monnaie, s'exposant à une poussée inflationniste. Il n'est donc pas étonnant que les investisseurs internationaux se méfient des pays susceptibles de dévaluer leur monnaie.

IL SERAIT PRATIQUEMENT IMPOSSIBLE DE MAINTENIR BIEN LONGTEMPS UNE UNION MONÉTAIRE ENTRE LE QUÉBEC ET LE CANADA.

La leçon cruciale à retenir est que les pays aux prises avec d'importants déséquilibres financiers ne peuvent maintenir indéfiniment des taux de change fixes face aux pays ayant une monnaie forte. Tôt ou tard, les renforts s'écroulent. Et plus les déséquilibres sont considérables, plus l'ajustement est pénible, comme ce fut le cas au Mexique après la crise de 1994. Depuis quelque temps, le système monétaire chilien est très en vogue parmi les pays à tendance inflationniste et dont la crédibilité est précaire, parce qu'il offre plus de souplesse et exige moins de discipline qu'un régime à taux de change fixe, comme celui que le Mexique a tenté d'implanter. (L'Argentine s'est dotée d'un Conseil de la monnaie mais l'ampleur de la déflation qu'elle connaît présentement aurait assurément un effet dissuasif sur les autres pays ayant à choisir un régime de change). Le système chilien a donné de bons résultats si l'on se fie à sa croissance économique et aux excédents des échanges ; cependant, l'inflation se situe encore entre 20 % et 30 %. Vu la tendance des séparatistes à s'approprier les idées en vogue à l'étranger, ils opteraient sans doute pour un régime similaire. Il existe, bien sûr, d'autres modèles, tel celui du Conseil de la monnaie (en vigueur notamment en Argentine, à Hong Kong et en Estonie). Cependant, ces modèles ne fonctionnent bien qu'en présence d'une autorité monétaire véritablement autonome. Il est très difficile de concevoir qu'un Québec souverain accorderait une grande autonomie à sa banque centrale s'il choisissait de créer sa propre monnaie. Cette façon de procéder entre en contradiction avec la mentalité étatiste des dirigeants séparatistes et risquerait de provoquer une déflation importante, que les Québécois ne seraient en mesure d'accepter qu'après avoir connu les affres de l'inflation et de la dévaluation de la monnaie.

LES POLITICIENS INTERVENTIONNISTES INEXPÉRIMENTÉS ONT SOUVENT L'IMPRESSION QUE LA MISE EN PLACE DE CONTRÔLES PEUT SE SUBSTITUER À LA DISCIPLINE FINANCIÈRE.

Un Québec souverain financièrement piégé envisagerait sans doute d'autres solutions que celles mentionnées ci-dessus afin d'éviter la pression déflationniste qui découlerait de sa dette démesurée. En conformité avec les tendances interventionnistes de ses dirigeants, il pourrait notamment maximiser l'intervention économique de l'État pour tenter de compenser les

ajustements du secteur privé. Par exemple, les décideurs québécois en matière économique n'ont jamais hésité à utiliser les 51 milliards de dollars de la Caisse de dépôt. Ils l'ont d'ailleurs fait tout récemment afin de soutenir le dollar canadien et les obligations québécoises au moment du référendum lorsque les investisseurs ont été pris de panique. Ils ont également puisé dans le régime de retraite des Québécois afin de créer artificiellement des emplois en investissant dans des entreprises qui autrement n'auraient pas tenu le coup. Advenant l'indépendance du Québec, il ne serait donc pas surprenant que l'on se serve des actifs de la Caisse de dépôt pour financer de façon encore plus audacieuse la dette du Québec et la création d'emplois. Or, la Caisse a déjà investi la moitié de ses actifs dans des obligations et des titres hypothécaires québécois et l'autre moitié, dans des actions. Celles-ci pourraient toujours être vendues afin d'acheter des obligations québécoises, au risque de provoquer un krach sur le marché boursier. En outre, la Caisse subit présentement de fortes pressions pour améliorer son mauvais rendement afin de répondre à ses obligations en matière de prestations de retraite. Elle ne ferait que ternir sa réputation si elle se laissait imposer des placements en fonction de facteurs d'ordre politique.

De plus, les régimes de retraite des autres provinces canadiennes possèdent bien plus d'actifs québécois que la Caisse de dépôt ne détient d'actifs canadiens. Une course de liquidation de ces actifs se solderait probablement par une perte nette pour le Québec.

On pourrait également tenter de financer les déficits en ayant recours au Mouvement Desjardins ou aux régimes de retraite privés. Mais, toute tentative de manipulation des actifs existants ou des flux monétaires supplémentaires serait néfaste, comme ce fut le cas dans tous les autres pays qui ont tenté l'expérience. Cette option ne ferait qu'accroître la fuite des capitaux et aggraver la crise financière.

LES RÉGIMES DE RETRAITE DES AUTRES PROVINCES CANADIENNES POSSÈDENT BIEN PLUS D'ACTIFS QUÉBÉCOIS QUE LA CAISSE DE DÉPÔT NE DÉTIENT D'ACTIFS CANADIENS. UNE COURSE DE LIQUIDATION DE CES ACTIFS SE SOLDERAIT PROBABLEMENT PAR UNE PERTE NETTE POUR LE QUÉBEC.

CONCLUSION

Si le Québec désire devenir un État souverain, il est hors de question pour lui de songer à une transition financière sans heurts, car les créanciers et les investisseurs internationaux ne sont aucunement disposés à financer des pays criblés de dettes sans feuille de route, dont les institutions financières n'ont pas fait leurs preuves et avec des dirigeants sans expérience mais aptes à pratiquer une politique interventionniste.

Les récents efforts du gouvernement péquiste en vue de réduire le déficit sont fort louables, quoique tardifs, mais résultent des pressions exercées par les agences d'évaluation du crédit. En dépit de ces efforts tardifs, une analyse de l'évolution de la dette québécoise montre clairement que des compressions financières encore plus grandes accompagnées d'une baisse du niveau de vie s'imposeraient en cas de séparation. En outre, la dette extérieure du Québec serait dangereusement élevée, sans compter que son déficit courant serait supérieur à celui du Mexique à la veille de sa débâcle financière.

La proposition du Québec de conclure une union monétaire avec le reste du Canada est complètement irréaliste, et du reste éphémère, compte tenu de l'ampleur de sa dette et d'une foule de raisons. La création d'une monnaie distincte au Québec entraînerait aussitôt une dévaluation et une hausse de l'inflation par rapport au reste du Canada et laisserait présager la mise en place de contrôles des changes.

LA DETTE EXTÉRIEURE DU QUÉBEC SERAIT DANGEREUSEMENT ÉLEVÉE, SANS COMPTER QUE SON DÉFICIT COURANT SERAIT SUPÉRIEUR À CELUI DU MEXIQUE À LA VEILLE DE SA DÉBÂCLE FINANCIÈRE.

Un nombre suffisant de Québécois, espérons-le, comprendront combien la situation est précaire pour les pays surendettés. La séparation du Québec provoquerait une baisse soudaine du niveau de vie des Québécois, car personne ne se risquerait à financer, à des taux d'intérêts abordables, la dette et les déficits de ce nouvel État souverain. ■

[1] Voir Richardson, Robin, « The Public debt of an Independent Quebec », Fraser Forum Critical Issues Bulletin, Institut Fraser, 1994 ; William B.R. Robson, « Change for a Buck ? The Canadian Dollar after Quebec Secession », The Referendum Papers, C.D. Howe Institute, 1995 ; Marcel Côté et, David Johnston. If Quebec Goes... : The Real Cost of Separation, 1995.

Traduction : Nathalie Poteet

ÉLOGE DES IDENTITÉS MULTIPLES

Alan Cairns



Alan Cairns, politologue et constitutionnaliste, est professeur retraité de l'Université de Colombie Britannique. Auteur de nombreux ouvrages, il enseigne présentement à l'Université de la Saskatchewan. Ce texte est une adaptation d'un discours prononcé à la remise d'un doctorat honorifique en droit que lui a octroyé l'Université de Toronto.

De la course opposant l'éducation à la catastrophe — pour reprendre la phrase évocatrice du romancier H.G. Wells — nous ignorons qui sortira gagnant. Or, si on veut éviter la catastrophe, ce n'est pas avec des œillères qu'il faut concevoir l'éducation. Celle-ci doit nous sensibiliser au fait que nous faisons partie d'un tout, que nous sommes unis comme citoyens de nos quartiers et de nos villes, que nous sommes en fin de compte des citoyens du monde.

Nous devons composer avec des identités multiples, et reconnaître qu'elles ne se limitent pas à une seule étiquette. Nous devons vivre avec des définitions rivales de notre identité, et trouver le compromis entre les niveleurs qui voudraient nous uniformiser et ceux qui, en contrepartie, vouent un culte à la différence et voudraient miner nos affinités. Par conséquent, une de nos principales tâches est de concilier nos identités fondamentales avec une appartenance à des collectivités plus grandes: être, par exemple, albertain et canadien, navajo et américain, italien et européen. Et de concilier les identités individuelles à l'intérieur de chaque nation — homme/femme; jeune/vieux; Noir/Blanc; gai/hétérosexuel — avec une citoyenneté commune et altruiste. Et, dans le sens le plus large, appartenir à un pays, mais tendre la main à l'humanité entière.

Dans le passé récent, une des approches avancées pour nous unir était un universalisme hardi et ambitieux qui fonctionnait à plusieurs niveaux. Cet universalisme utilisa les pensionnats pour assimiler les Autochtones à la culture des Blancs. Et l'Empire était un moyen de mettre au pas les peuples « arriérés ». Aujourd'hui, l'universalisme commercial tente d'uniformiser les règles du jeu à l'échelle mondiale, pour que les mêmes restaurants-minute se retrouvent sur des coins de rue identiques partout à travers la planète.

Cette perspective universalisante, qui tente d'éliminer la différence, ou du moins de la transcender, était l'approche dominante à l'apogée de la période impérialiste occidentale et de la création des États. Les impérialistes les plus ambitieux voulaient que leur civilisation dite supérieure gouverne un plus grand nombre de peuples. Des États particuliers cherchèrent parallèlement à insuffler une identité nationale aux populations hétérogènes au sein de leurs frontières — d'assurer que les Bretons deviennent français, ou que les divers peuples entraînés par chaque nouvelle vague d'immigration deviennent américains. Au milieu du XIXe siècle, Lord Durham avait proposé l'assimilation des Canadiens français par la civilisation anglo-saxonne, qu'il croyait être supérieure et qui balayait alors le continent : cette thèse illustre une approche assimilatrice extrême. Un quart de siècle plus tard, Macdonald et Cartier, plus respectueux des diversités fédérales, savaient néanmoins que la création de citoyens canadiens suivrait la fondation du pays.

NOUS DEVONS COMPOSER AVEC DES IDENTITÉS MULTIPLES, ET RECONNAÎTRE QU'ELLES NE SE LIMITENT PAS À UNE SEULE ÉTIQUETTE.

Cette même création de l'unité dans la diversité confronte les élites gouvernantes du tiers monde — s'assurer que les Hausa, les Yoroba et les Ibo deviennent nigériens, et que les Hutu et les Tutsi deviennent rwandais. Il est nécessaire de créer ainsi l'unité dans la diversité. Aujourd'hui, cette entreprise ne se limite pas aux frontières des États, car nous cohabitons une planète et faisons tous partie du même ensemble. Cependant, cela n'est pas facile, car nous savons d'expérience que l'éloignement physique et affectif dilue notre empathie, que nous sympathisons

davantage avec notre famille qu'avec des inconnus, avec nos concitoyens qu'avec des étrangers, avec la souffrance de nos voisins immédiats qu'avec celle d'un peuple lointain entrevue sur un écran de télévision. Plus nous nous éloignons de notre noyau social, où l'affection et la responsabilité s'épanouissent, plus notre sentiment de connexion et de solidarité s'érode.

IL EST NÉCESSAIRE DE CRÉER L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ. AUJOURD'HUI, CETTE ENTREPRISE NE SE LIMITE PAS AUX FRONTIÈRES DES ÉTATS, CAR NOUS COHABITONS UNE PLANÈTE ET FAISONS TOUS PARTIE DU MÊME ENSEMBLE.

Nous savons que nous ne pouvons freiner cette érosion des responsabilités en homogénéisant l'humanité afin de rencontrer d'amicales répliques de nous-mêmes un peu partout. Nous devons nous opposer à ceux qui veulent nous immerger dans un océan d'uniformité mondiale. Une telle recette ne fonctionnerait pas, comme nous l'indique l'explosion contemporaine des identités particularistes et des mouvements nationalistes qui repoussent l'homogénéisation.

Nous ne pouvons pas non plus résoudre le problème en nous réfugiant dans une seule identité. Un exemple émouvant et probant vient du compte rendu de Slavenka Drakulic sur l'impact de la guerre dans l'ancienne Yougoslavie. Elle écrit : « Je me suis laissée emporter par la nationalité croate, ou peut-être ai-je été clouée au mur de cette nationalité... La guerre nous réduit à une seule dimension : la nation... Tandis qu'auparavant je me définissais par mon éducation, mon emploi, mes idées, ma personnalité — et, oui ! ma nationalité aussi — je me sens maintenant dépouillée de tout cela. Je n'ai plus d'identité, n'étant plus une vraie personne... J'ai l'impression d'être une orpheline, la guerre m'ayant dérobé le seul véritable bien que j'ai acquis au cours de ma vie, c'est-à-dire mon individualité[1] ».

Elle dit indirectement que les identités multiples nous sortent de l'étroitesse d'esprit qui nous menace et nous attire constamment. Elles nous rapprochent sans exiger le sacrifice de la réalité complexe des nombreuses identités qui coexistent en chacun de nous. Même s'il était possible que les citoyens de chaque État constituent un peuple uniforme, ou que leurs différences soient minimisées sur une échelle mondiale, non seulement nous serions morts d'ennui, mais notre créativité en souffrirait.

Nos différences nous enrichissent mutuellement. Les clones ne peuvent que confirmer ce que nous savons déjà. Mais les individus perçoivent le monde sous des angles différents et posent des questions que les initiés ne pourraient même pas concevoir. Ainsi, lorsque la décision fut prise dans les années trente de faire une analyse exhaustive des Noirs américains, les instigateurs de l'étude ont demandé à un Suédois, Gunnar Myrdal, d'être en charge du projet. Leur choix, tout judicieux qu'il était, leur créait néanmoins de vives inquiétudes. Cependant, le rapport qui en découla, intitulé *An American Dilemma*, figure parmi les meilleures analyses de politiques sociales produites au XX[e] siècle.

LES IDENTITÉS MULTIPLES NOUS SORTENT DE L'ÉTROITESSE D'ESPRIT QUI NOUS MENACE ET NOUS ATTIRE CONSTAMMENT. ELLES NOUS RAPPROCHENT SANS EXIGER LE SACRIFICE DE LA RÉALITÉ COMPLEXE DES NOMBREUSES IDENTITÉS QUI COEXISTENT EN CHACUN DE NOUS.

En résumé, nous devrions résister à l'homogénéisation universalisante, qui laquelle n'est ni souhaitable ni réalisable, éviter aussi le piège des identités spécifiques qui rejettent nos affinités et conçoivent l'humanité comme un ensemble de solitudes. Il faut plutôt penser en termes d'identités superposées, de cercles concentriques composés d'identités entrelacées qui nous rattachent à l'humanité, en partie à travers notre connexion avec diverses identités qui nous sont propres. Posséder des étiquettes multiples est parfois stressant, puisqu'elles peuvent occasionnellement confondre notre identité ; elles sont néanmoins essentielles pour notre salut et notre survie. ■

1 Slavenka Drakulic, *The Balkan Express : Fragments From the Other Side of the War.* NewYork, 1994, p. 51.

Traduction : Jean-Paul Murray

DÉTOURNEMENT DE DÉMOCRATIE

Paul Warren

J'ai assisté comme observateur au congrès du Parti québécois, les 23 et 24 novembre. Je le dis sans détours, j'ai été témoin, pendant ces deux jours, du plus remarquable détournement de démocratie qu'il m'ait été donné de vivre.

J'ai passé la journée du samedi 23, parmi les délégués qui avaient choisi de débattre de la question de la langue et de la culture, sentant que c'était la commission la plus névralgique du congrès. Malgré le freinage coutumier de la procédure, tout s'est déroulé, ce jour-là, selon les règles de la démocratie. Sur l'article le plus chaud de l'agenda, la loi 86 concernant l'affichage bilingue dont le maintien était proposé par le gouvernement, le micro *pour* et le micro *contre* renvoyaient à tour de rôle à l'assemblée l'expression libre de la pensée individuelle. Et quand, vers la fin de l'après-midi, la commission s'est prononcée à la majorité des voix contre la loi 86, les délégués qui s'étaient fait battre ne donnaient pas l'impression qu'ils s'étaient fait avoir. Ils avaient perdu et leur comportement disait que c'était de bonne guerre.

J'AI ÉTÉ TÉMOIN, PENDANT CES DEUX JOURS, DU PLUS REMARQUABLE DÉTOURNEMENT DE DÉMOCRATIE QU'IL M'AIT ÉTÉ DONNÉ DE VIVRE.

Tout a dérapé dans l'heure qui a suivi. On a annoncé le résultat du vote de confiance au chef: 76,6%. En stratège de haut de gamme, Bouchard s'est retiré dans ses appartements, aux étages supérieurs du Château Frontenac, refusant catégoriquement de participer à la soirée du vingtième anniversaire de son parti en donnant au bon peuple des délégués en fête suffisamment de signes pour que s'installe la confusion dans les esprits et que se rejoue dans les cœurs le syndrome des martyrs canadiens.



Paul Warren est professeur retraité de la faculté des lettres de l'Université Laval.

« Il est défait », se disait-on. « C'est le coup le plus dur qu'il a reçu depuis la perte de sa jambe. » « Il a pleuré. » « On a été trop loin, on voulait juste le brasser un peu. » « Il va nous abandonner. » Et Landry et Chevrette et Beaudoin qui circulaient dans la foule, distribuant des poignées de mains lasses, la paupière basse laissant juste entrevoir le regard entendu qui venait de contempler le grand humilié là-haut: « Il se repose... sa femme et ses enfants sont auprès de lui. » « J'ai passé deux heures avec lui à faire de l'analyse politique. » « On ne sait pas ce qu'il va décider... » Si on avait pu entendre, cette nuit-là, certains monologues intérieurs de délégués, des délégués plus âgés singulièrement, des femmes et des hommes qui, dans leur enfance, ont récité le chapelet, à genoux, auprès de leurs parents, devant le Sacré-Cœur sanguinolant de Jésus, on aurait entendu, sans l'ombre d'un doute, des paroles comme celles-ci: « Notre Père Lucien, qui souffre là-haut, que ton nom soit sanctifié, que ton règne arrive et que ta volonté soit faite ». Le lendemain, en séance plénière, dans l'immense salle du congrès pleine à craquer, tout était en scène pour la résurrection glorieuse du Chef. Les deux micros étaient bien en place devant les allées latérales. Celui de droite *pour* l'abrogation de la loi 86 (abrogation déjà votée, rappelons-le, à la majorité des voix, la veille, dans la commission sur la langue et la culture); celui de gauche *contre* l'abrogation et le maintien de la position gouvernementale. De part et d'autre, la longue filée des orateurs qui attendaient pour prendre la parole laissait présager une discussion riche et passionnante. Très vite, avant même qu'il ne s'amorce, le débat démocratique s'est évaporé comme par enchantement. Le Chef est apparu dans l'allée étatique de gauche.

Son image se décuplait sur les deux écrans cathodiques de la salle. Il faisait son chemin, peinant sur sa jambe, soutenu par ses disciples, Bernard et Louise, entouré de ses deux enfants, Alexandre et Simon (Simon, 5 ans, qui, pendant la longue nuit précédente, a fait cadeau au père d'un cinq dollars, pour apaiser sa peine). Les délégués devenus populace se sont levés comme un seul homme en ovation hystérique. Comme des figurants d'un film populiste, ils ont scandé

« Notre Père Lucien, qui souffre là-haut, que ton nom soit sanctifié, que ton règne arrive et que ta volonté soit faite ». Le lendemain, en séance plénière, dans l'immense salle du congrès pleine à craquer, tout était en scène pour la résurrection glorieuse du Chef.

de toutes leurs mains, cinq minutes durant, « Lucien ! Lucien ! »

Et quand, enfin, la populace des délégués s'est rassise pour laisser le débat reprendre son cours, un débat désormais vidé jusqu'à la dernière goutte de sa teneur démocratique, le président d'assemblée a donné la parole au micro *pour* l'abrogation de la loi 86. Yves Michaud s'est avancé. Était-ce naïveté, tactique, emprise de la belle phrase ou seulement émotivité ? Michaud s'est tourné vers le micro de gauche et a lancé à l'adresse de Bouchard : « C'est dans la tempête que l'on reconnaît les grands capitaines ». Nouveau levage de corps et battage de mains frénétiques. Tant et si bien que Michaud, amputé des instants précieux qui lui étaient chronométrés, a dû réciter son discours avec un débit d'épouvante, mangeant ses mots, s'enfargeant dans les phrases emphatiques qui lui sont coutumières. Dans l'indifférence générale.

Puis, le temps s'est télescopé. On avait basculé dans la mystification. Ce fut l'investissement du micro *contre* par le gouvernement. Landry, Bouchard, Beaudoin ont parlé. Le Chef flanqué du vice-premier ministre et de la ministre de la Culture déléguée à la langue. Le triomphe du pouvoir. Tant il est vrai qu'il est de la nature du pouvoir d'occuper tout l'espace et de n'en laisser aucune parcelle inoccupée. La loi 86 contre laquelle les délégués d'hier, du temps de la démocratie, s'étaient prononcés à la majorité des voix, s'est réinstallée dans l'euphorie.

Était-ce l'euphorie ? Quand les délégués sont sortis de la salle, j'ai senti sur les visages et dans les regards que quelque chose n'allait pas. Peut-être bien que l'on se disait au fin fond de soi-même : « On s'est fait fourrer ».

Les délégués devenus populace se sont levés comme un seul homme en ovation hystérique. Comme des figurants d'un film populiste, ils ont scandé de toutes leurs mains, cinq minutes durant, « Lucien ! Lucien ! »

De retour à la maison, j'ai relu cette phrase de Yves Chalas dans *Vichy et l'imaginaire totalitaire* : « En se contentant d'assurer la liberté de conscience et la permanence du débat, en se fondant sur le caractère incertain et abstrait du bien, pour en laisser la libre expression à la *phantaisie* individuelle, la démocratie donne au bien ses meilleurs chances d'exister. » (Actes Sud, p. 147). ■



LES FABRICANTS DE LA CRISE ET LEURS COMPLICES

Nadia Khouri

Je ne sais si vous êtes comme moi, mais j'ai l'impression que nous sommes passés au Québec de la *grande noirceur* d'autrefois à la *profonde noirceur* d'aujourd'hui. Je dis bien *profonde*, parce que la noirceur d'aujourd'hui est double : elle est politique, comme du temps où Duplessis et Nosseigneurs les Évêques se partageaient le pouvoir — et elle est intellectuelle. Elle est donc plus épaisse que jamais. Si elle n'était que politique, nos intellectuels pourraient la combattre, comme ils ont combattu le conservatisme et le cléricalisme il y a 30 ou 35 ans.

Depuis la fin des années soixante, les nationalistes ont pris le relais des curés de jadis... Le dogme nationaliste a succédé au dogme religieux, avec les mêmes effets stérilisants pour la pensée... nous sommes passés de la grande noirceur cléricale à l'obscurcissement nationaliste.

Aujourd'hui la noirceur est profonde parce que nos intellectuels sont devenus les alliés et complices de nos politiciens-chefs de tribus. Dans un article publié dans *Le Devoir* du 12 août 1995 et intitulé « Les nationalistes, ces nouveaux curés », Robert Melançon écrivait ceci: « l'obsession des querelles entre Québec et Ottawa a obscurci... la mémoire historique, les problèmes sociaux, économiques et politiques, la culture... Depuis la fin des années soixante, les nationalistes ont pris le relais des curés de jadis... Le dogme nationaliste a succédé au dogme religieux, avec les mêmes effets stérilisants pour la pensée... nous sommes passés de



Nadia Khouri est professeur de philosophie à Dawson College.

la grande noirceur cléricale à l'obscurcissement nationaliste. »

Que dire en effet de l'obscurantisme de ces intellectuels qui vont répétant qu'être bilingue est une calamité, que si en plus du français on se mettait, horreur, à pouvoir communiquer en anglais, ça nous mènerait infailliblement à notre perte. Pensez-y: ils ont imposé à nos jeunes un inadmissible désavantage linguistique et professionnel en faisant tout pour qu'ils n'apprennent pas la langue de l'écrasante majorité de ce continent. Le marché du travail nord-américain leur est ainsi rendu difficile d'accès. Nos courtiers de l'idéologie nationaliste sont prêts à tout sacrifier pour la religion de la langue.

« Chambardez tout, nous disent-ils, ce pays est en faillite, c'est un cul de sac. » Ils attendent de nous que nous abandonnions volontairement les droits inaliénables que nous garantit la constitution de ce pays. Ces droits qui nous protègent les gênent beaucoup. Ils s'évertuent à nous convaincre que ce ne sont que bagatelles: des bagatelles telles que l'égalité de tous les citoyens sans discrimination aucune, le droit d'élire des députés aux élections législatives fédérales et d'y faire valoir notre voix et notre poids, la liberté de circulation dans tout le pays comme citoyens et non comme simples touristes, le droit aux mêmes garanties juridiques que tous les autres Canadiens, la reconnaissance de toutes les cultures, le refus de la xénophobie, la présence officielle du français là où quiconque sait l'exiger, sur tout le territoire du pays, la liberté enfin d'être ce qu'on veut et non ce que les Parizeau, Bouchard et compagnie nous enjoignent d'être.

Les grands horizons les dépassent. Nos nouveaux curés fonctionnent dans le modèle réduit: moins de pays, moins de gens, moins de langues, moins de culture, moins de chartes.

Tous ces droits donnent trop de pouvoir au peuple et beaucoup moins de pouvoir au clergé. Ils veulent nous imposer en échange de tous ces droits, une vision ethnique et rabougrie de la nation. Notre devise qui est « d'un océan à l'autre » ne leur convient pas. Les grands horizons les dépassent. Nos nouveaux curés fonctionnent dans le modèle réduit: moins de pays, moins de gens, moins de langues, moins de culture, moins de chartes.

Et pendant ce temps-là que font nos intellectuels ? Ils pratiquent le nationalisme fourbe, pour

Les nouveaux clercs n'argumentent pas, ils diabolisent et pourchassent ceux qui ne sont pas d'accord avec eux.

amener aux bonnes doctrines les incroyants et les sceptiques. « Nous, disent-ils, nous sommes pour le nationalisme territorial, pas celui d'un océan à l'autre, mais celui qui va de la Baie d'Ungava au Lac Magog »... « Nous sommes pour la démocratie, pour l'interculturalisme », nous assurent-ils. Ils refusent de prononcer le mot « multiculturalisme » : il fait trop canadien. Ah bon ? Mais tout ceci, la citoyenneté, les droits, la démocratie, nous les avons déjà, et plutôt deux fois qu'une. Et notre territoire, il est dix fois plus grand. Quel est le problème, au juste ?

Le problème c'est que notre nouveau clergé pratique l'intégrisme de la petite nation, une nation conçue comme une paroisse isolée où le curé et ses vicaires entendent garder un contrôle tricoté serré sur leurs ouailles. La cléricature n'admet pas la dissidence. Nos nouveaux curés excommunient à tour de bras, ils anathémisent, ils se sont voués à la chasse aux sorcières, ils tonnent du haut de leur chaire, ils évoquent, en roulant de gros yeux pour faire peur aux enfants de Marie, l'enfer fédéraliste. Les nouveaux clercs n'argumentent pas, ils diabolisent et pourchassent ceux qui ne sont pas d'accord avec eux : Pierre Elliott Trudeau qui a eu l'audace d'enchâsser dans la constitution notre charte des droits et libertés, Jean-Louis Roux qui a osé prétendre que le fondamentalisme de la langue menait à la dictature culturelle, Guy Bertrand qui défend la primauté du droit, René-Daniel Dubois qui soutient la raison contre l'arbitraire du dogme, Mordecai Richler qui dit tout simplement la vérité. Dans les années trente et quarante ils pourchassaient déjà un Jean-Charles Harvey, parce qu'il était anticlérical, libéral et qu'il aimait Voltaire et les encyclopédistes. En 1934, l'Église fit interdire son roman *Les Demi-civilisés.*

Aujourd'hui, nos libraires aident nos nouveaux curés dans leur tâche inquisitoriale. Ils cachent aux fidèles téméraires les livres qui sont défavorables au dogme et ils aident à vendre ceux qui font avancer la cause. Cela s'appelait naguère l'*Index librorum prohibitorum*. Aujourd'hui, nos libraires nationaux se servent d'un prétexte aussi fourbe que leur nationalisme territorial : ils nous disent qu'ils ont « des surplus en stock », qu'il « n'y a plus de place sur les étagères », et qu'ils sont obligés de retourner certains titres aux éditeurs. Je vous laisse deviner lesquels. Décidément au pays d'Hydro-Québec, c'est la panne de lumière(s)...

Alors, que croyez-vous qu'il se passe quand le peuple une fois encore montre de plus en plus une coupable et peccamineuse indifférence au dogme, qu'il ne redoute plus les diables dont on lui parle en chaire, puisque les curés ont tout fait pour les faire disparaître du champ de vision, et qu'au fond, même quand il les rencontre d'aventure, ces diables, il ne leur trouve ni cornes, ni pieds fourchus, ni oreilles pointues, mais plutôt des gueules sympathiques ? Là, ça va mal pour nos curés. Ils doivent alors réinventer inlassablement de nouveaux diables et de nouvelles diableries, et raviver la piété vacillante par des croisades contre eux. Au Québec d'aujourd'hui, ça se traduit par une industrie idéologique prospère : la refabrication perpétuelle de la crise par laquelle nos curés se flattent d'éprouver et de raviver la foi du peuple. Il y a chez nous une industrie toute particulière gérée par le conseil de fabrique nationaliste: la fabrication systématique des crises.

Souvenez-vous : c'est la fin de l'été 1994. Les Québécois sont fatigués du parti dont a hérité Daniel Johnson : un parti usé par les manigances constitutionnelles et les échecs. Ils décident selon la loi de l'alternance d'élire un nouveau gouvernement, mais sans enthousiasme. Au Québec on n'a pas le choix : c'est soit le parti du nationalisme mou ou le parti du nationalisme dur. En 1994, c'était le tour du dur qui arrive au pouvoir par la peau des dents. Et puis, sans mandat de la population, Parizeau déclenche les hostilités contre le reste du pays. Cependant, un sondage Crop publié dans *Le Devoir* du 13 décembre 1994 lui avait envoyé un message clair. Il disait : « Collaborez avec Ottawa, demandent les Québécois au PQ. L'électorat souhaite que Parizeau joue pleinement le jeu du fédéralisme. » Qu'a répondu ce grand démocrate à l'écoute du peuple ? « Donnez-moi une poignée d'Ontariens piétinant le drapeau québécois et je l'ai, l'affaire. » Ah ! Il la connaissait sur le bout des doigts son industrie ! Les Québécois et les autres Canadiens ont cependant gardé un sang-froid exemplaire. C'était fâcheux !

Parizeau engage des lobbyistes à Washington, avec nos sous, sans nous demander notre avis, pour expliquer la sécession aux Américains et leur donner l'impression que c'est quasiment dans la poche.

Mais notre Parizeau repartit en guerre, cherchant la petite puce, multipliant les provocations, accusant Ottawa de tout et de son contraire. Il avait même nommé un ministre de la restructuration, Le Hir (passé depuis lors dans la trappe), pour lui faire faire des études secrètes sur les coûts du fédéralisme. Tout était secret dans cette affaire, y compris les coûts des études sur les coûts du fédéralisme. Les Québécois restèrent de glace. En février 1995, Parizeau paya la maison de sondage Léger et Léger 25 000 $ pour lui faire dire que les Canadiens sont inflexibles, et ne veulent pas entendre d'un statut particulier pour le Québec.



Chic alors! voilà encore un petit exemple de rejet du Québec par les Anglais. En mars 1995, alors qu'il se tâtait encore pour voir s'il ferait son référendum au printemps ou à l'automne, il envoie Monique Simard dans les universités ontariennes et celles de Colombie-Britannique pour vendre la sécession et narguer nos concitoyens des autres provinces. À propos, c'était bien cette charmante dame qui nous assurait que la souveraineté c'était « un peu de poésie et beaucoup de rock'n roll », question d'attirer les jeunes vers la souveraineté!

« Donnez-moi une poignée d'Ontariens piétinant le drapeau québécois et je l'ai, l'affaire. » Ah! Il la connaissait sur le bout des doigts son industrie!

Le même mois, Parizeau engage des lobbyistes à Washington, avec nos sous, sans nous demander notre avis, pour expliquer la sécession aux Américains et leur donner l'impression que c'est quasiment dans la poche. Cet homme qui ne doutait de rien, avait déclenché, un mois auparavant, toujours à coup de plusieurs millions — qui sait combien, qutre, cinq, peut-être dix — des commissions régionales sur l'avenir du Québec, question de créer un momentum en faveur de la souveraineté, comme du temps de la commission Bélanger-Campeau. Mais cette fois-ci, il avait pris bien soin d'y placer la république des camarades, afin qu'ils donnent leur bénédiction à ceux qui présentaient des mémoires favorables au salut populaire et qu'ils excommunient les hérétiques. Vous remarquez, en passant, que nos nouveaux curés ont un problème avec la grammaire du verbe : ils ne savent pas conjuguer le présent. Il nous parlent toujours soit au passé — la Conquête, je me souviens — soit au futur — il est alors question de l'*avenir* du Québec. Le Québec n'existe jamais au présent. L'autre mode qu'ils privilégient, c'est le conditionnel: si vous ne faites pas ceci ou cela, on s'en va. Vous savez, c'est l'histoire du couteau sur la gorge. Parfois le couteau est non pas sur la gorge d'Ottawa mais sur celle des Québécois. Vous vous souvenez de notre ministre Jean Campeau qui nous menaçait d'augmenter nos taxes si on ne votait pas pour la souveraineté! Eh bien! conditions ou pas, les commissions sur l'avenir du Québec n'ont pas donné les résultats escomptés. Lysiane Gagnon les a comparées à des lignes ouvertes où ceux qui n'étaient pas déjà acquis à la béatitude de la terre promise profitaient simplement de la présence de tel ou tel politicien pour présenter leur liste d'épicerie.

Parizeau a alors commencé à fabriquer le panier à homards qui devait se refermer *clac!* sur nous. Je crois que c'est à ce moment-là que la perspective d'un coup d'État constitutionnel avec déclaration unilatérale d'indépendance est apparue dans toute sa clarté aux moins jobards d'entre nous. On ne le savait pas encore, mais cet homme sans scrupules s'apprêtait à aller puiser 19 milliards dans notre caisse de dépôt et de placement pour soutenir le dollar en cas de panique des marchés.

Trois semaines avant la date du référendum l'enthousiasme religieux des Québécois n'avait toujours pas répondu au zèle et aux manoeuvres des prédicateurs attitrés de la foi séparatiste, même si pendant 11 mois on les avait pompés sans répit. C'est alors qu'on a commencé à leur vendre un *partenariat libre dans un Canada fort et uni*, en assaisonnant la sauce avec une bonne dose de démagogie servie par la trinité PQ, BQ et ADQ, avec son messie et sa baguette magique. Il n'a fallu que quelques mois pour qu'elle se transforme en sécateur du secteur public.

L'autre mode qu'ils privilégient, c'est le conditionnel : si vous ne faites pas ceci ou cela, on s'en va. Vous savez, c'est l'histoire du couteau sur la gorge.

Où étaient donc nos intellectuels pendant ce temps-là? Ils pratiquaient la conspiration du silence et, comme l'a perspicacement dit Marc Angenot, la connivence ethnique. Excusez-moi, mais je ne les ai pas fort entendu, ces grands démocrates, quand Parizeau a fulminé contre le « vote ethnique » et que Bernard Landry harcelait une réceptionniste d'origine mexicaine à l'hôtel Intercontinental, lui reprochant, à elle et aux autres immigrants, de voter contre la souveraineté. Il faut croire que le fameux nationalisme territorial ne dure que le temps d'une pêche aux homards... Où étaient-ils donc nos grands démocrates quand les scrutateurs triés au volet par notre clergé national jetaient des dizaines de milliers de bulletins de vote pour le Non à la poubelle? Où sont-ils à l'heure actuelle alors que notre directeur général des élections déclare que les coûts d'un rallye en faveur de l'unité des citoyens, Place du Canada, trois jours avant le référendum est plus dangereux pour la démocratie que la fraude électorale? Imaginez donc ce qu'on découvrirait s'il nous était permis de rouvrir toutes les boîtes de scrutin de la province!

« Oui, et ça devient possible », nous disait leur astucieuse pub. Possible pour qui donc? ■

DE QUELQUES OBSTACLES AU LIBÉRALISME AU QUÉBEC

MAX NEMNI

Dans son célèbre article « De quelques obstacles à la démocratie au Québec », publié pour la première fois en 1958, Pierre Trudeau expliquait comment les Canadiens français s'étaient systématiquement servi de la démocratie plutôt qu'ils n'y avaient adhéré. La démocratie parlementaire, expliquait-il, ne peut fonctionner adéquatement sans l'alternance au pouvoir de la majorité et de la minorité. « Peuple conquis », écrivait-il, les Canadiens français « en vinrent à regarder la politique comme un jeu où chacun jouait pour soi — sauf dans les grandes luttes ethniques.... En d'autres termes, leur sens civique se corrompit et ils devinrent des immoralistes politiques[1]. » (p. 94) Dans « Réflexions sur la politique au Canada français », paru en 1952, il avait déjà déploré la place démesurée qu'occupaient les clivages ethniques sur la scène politique du Québec : « notre peuple ne votait pas pour ou contre une idéologie philosophique ou économique mais uniquement pour le champion de nos droits ethniques ». (p. 43) Mais, si l'erreur était grave, et la corruption profonde, les Canadiens français n'en étaient pas seuls responsables : « Si les Canadiens français firent l'erreur d'utiliser la démocratie comme instrument de lutte ethnique, les Canadiens anglais leur offrirent d'amples exemples de la concevoir ainsi ». (p. 104) Ainsi, selon Trudeau, la prédominance des facteurs ethniques et l'absence d'alternance au pouvoir entre la majorité et la minorité constituaient alors les principaux obstacles à la démocratie au Québec.



Max Nemni est professeur de science politique à l'Université Laval.

Selon Trudeau, cet « immoralisme politique » était enveloppé dans une doctrine monolithique, profondèment antilibérale, que l'on appelait « corporatisme ». Combinant catholicisme et nationalisme, visant la recherche d'absolus, le corporatisme prétendait rallier les Québécois francophones, sous l'égide de leurs élites, en vue de la promotion d'une mission providentielle en Amérique. Cette doctrine imprégnait profondément, semble-t-il, l'univers intellectuel du Québec d'alors. « Plusieurs décennies de pensée sociale se résument en un seul mot : le corporatisme... Chacun était heureux de recommander ce remède miraculeux qui avait l'avantage de ne présupposer de sa part aucune réflexion critique. » (Introduction à *La grève de l'amiante* p.74)

Aujourd'hui, un regard sur la scène politique québécoise révélerait, à première vue, la disparition des obstacles à la démocratie que Trudeau avait identifiés. Sur la scène provinciale, la Révolution tranquille a permis aux Québecois de se débarrasser de leur élite nationalo-cléricale. Sur la scène fédérale, le français a été enchâssé dans la constitution. Les deux langues officielles du Canada sont présentes dans toutes les institutions nationales et les francophones ne sont maintenant exclus d'aucune position d'influence au Canada en raison de leur langue ou de leur culture. Au contraire, on pourrait même dire que la place qu'ils occupent sur l'arène politique est disproportionnée à leur nombre. Rappelons, enfin, que pour près de trois décennies, avec de brèves interruptions, les premiers ministres canadiens ont tous été québécois et francophones. Il semble donc impossible de prétendre, aujourd'hui, que le jeu de l'alternance au pouvoir défavorise la minorité francophone.

DANS L'HISTOIRE DES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES, L'ORGANICISME A TOUJOURS ÉTÉ LE TRAIT DISTINCTIF DES IDÉOLOGIES DE L'EXTRÊME DROITE.

Peut-on dire pour autant que la démocratie se porte bien au Québec aujourd'hui ? Si l'on entend par démocratie l'alternance sans heurt au pouvoir, oui la démocratie se porte bien au Québec. Si l'on entend par démocratie la libre expression de la volonté de la majorité, là il faudrait nuancer. La fraude électorale majeure perpétrée envers les tenants du Non lors du dernier référendum (voir *Cité libre* de janvier-février 96) impose un bilan mitigé : si la corruption et les excès de l'ère Duplessis ont disparu, des relents inquiétants en perdurent.



Le bilan reste cependant positif et on peut s'en réjouir. Par contre, si par démocratie on entend la prédominance d'un esprit pluraliste et libéral, là le bilan est nettement moins positif.

Qu'est-il advenu du « corporatisme » ? Hier encore, au nom d'une entité supérieure aux individus, les élites québécoises critiquaient ouvertement le libéralisme et la démocratie. La bannière « corporatiste » était arborée avec fierté presque partout — *Cité libre* étant une des rares exceptions. La situation actuelle semble tout autre. Plus personne ne se réclame de cette doctrine et même le terme est désuet. Par contre, que ce soit dans le monde politique, universitaire, syndical ou autre, on se réclame partout de la démocratie. Mais, comme je tenterai de le démontrer, derrière la bannière omniprésente de la « démocratie », se cache l'esprit « corporatiste ».

Car même si le mot n'est plus, la réalité demeure. Je pense, en effet, qu'il règne au Québec une conception « organiciste » de la collectivité qui a des effets pervers sur la scène politique. Mais, qu'est-ce qu'on entend par « organicisme » ?

NOTONS, TOUT D'ABORD, L'IMAGE AHURISSANTE DE LA TERRE, ENTITÉ INORGANIQUE PAR EXCELLENCE, TRANSFORMÉE EN UN GRAND COEUR QUI PARLE FRANÇAIS.

Ce terme quelque peu barbare désigne la façon de concevoir une collectivité humaine comme une entité dotée d'un esprit et d'une volonté qui lui sont propres et dont l'ensemble des éléments seraient hiérarchiquement intégrés dans un tout harmonieusement unifié. C'est seulement quand on adopte une telle perspective que l'on peut, par exemple, concevoir que « le Québec », tout comme un être humain, puisse être « humilié », « opprimé », « écrasé », ou, au contraire, qu'il ait su « se tenir debout », « s'affirmer » ou « assumer son destin ». En somme, on peut dire que dans une perspective organiciste, on perçoit la collectivité comme dotée des attributs propres aux êtres humains, et plus spécifiquement, des trois attributs suivants : 1) elle a une identité qui lui est propre, en quelque sorte, une « âme » ; 2) c'est une force agissante : c'est la collectivité, qui doit « assumer son destin » ou « prendre sa place dans l'histoire » ; 3) enfin, c'est la collectivité qui donne un sens à la vie des individus qui en font partie : dans une perspective organiciste, l'individu doit sa propre individualité à la collectivité à laquelle il appartient.

NOUS SOMMES À DES ANNÉES-LUMIÈRES DE L'ESPRIT LIBÉRAL.

Dans l'histoire des sociétés occidentales, l'organicisme a toujours été le trait distinctif des idéologies de l'extrême droite. Franquisme, maurassisme, fascisme à l'italienne, nazisme, péronisme, ou même, plus près de nous, lepenisme à la française, tous ces courants noient l'individu dans sa collectivité, organisme plus grand, plus fort, plus glorieux que les simples individus qui le constituent. Dans tous ces courants, la collectivité est même la source de l'identité des individus. Elle est vie. Et c'est ainsi qu'au nom de la grandeur des traditions, de la profondeur des racines, de la mission historique du peuple, de l'avenir glorieux qui lui est réservé, ces idéologies sacrifient sans hésiter des êtres humains bien en vie.

Ce qui frappe, au Québec, c'est que l'organicisme n'est nullement l'apanage de l'extrême droite : on le retrouve partout, ou presque. L'idée que la collectivité puisse avoir une identité propre ne choque ici presque personne. Combien de fois par jour n'entendons-nous pas des phrases du type : « Nous autres Québécois... » ? Cette forme de discours est considérée si banale au Québec qu'on ne remarque même plus sa singularité et, encore moins, sa nocivité. Le plus souvent, bien sûr, l'expresssion « Nous autres Québécois... » est suivie de qualificatifs de type : nous sommes « démocratiques, ouverts, accueillants, solidaires, etc. » On peut même entendre « Nous autres Québécois, nous aimons... » tel et tel mets ou tel et tel spectacle. Parfois, dans des moments de morosité, comme aux lendemains de référendums perdus, on peut entendre des expressions d'autoflagellation du type : « Nous autres Québécois, nous sommes des peureux, des provinciaux, des colonisés, etc. »

L'organicisme qui, dans la vie quotidienne, peut parfois amuser, se transforme, sur la scène politique, en un redoutable instrument de mobilisation. Par exemple, dans le *Projet de loi sur l'avenir du Québec* (document utilisé lors du référendum d'octobre 1995), on trouve aux pages 8 et 9 l'appel suivant :

> « Parce que *cette terre bat en français* et que cette *pulsation* signifie autant que les saisons qui la régissent, que les vents qui la plient, que les gens qui la façonnent...
>
> « Parce que l'héritage des luttes et du courage passés nous incombe et *doit aboutir* à la prise en charge *irrévocable* de notre *destin*...
>
> « Parce que ce pays est notre fierté et notre seul recours, *notre unique chance de nous dire* dans l'entièreté de nos natures individuelles et de *notre coeur collectif*...
>
> « *Nous, peuple du Québec*, déclarons que nous sommes libres de choisir notre avenir. (mes italiques).

Notons, tout d'abord, l'image ahurissante de la terre, entité inorganique par excellence, transformée en un grand coeur qui parle

français. Non seulement, la terre *parle*-t-elle, mais sa *pulsation* (entendons sa force vitale, sa vie), est du même ordre et a la même importance que celle des « gens qui la façonnent ». Ce simulacre de poésie prétend que le monde des choses inanimées (la terre) vit de manière plus intense que les êtres humains qui l'habitent. Notons, également, la place énorme accordée au « pays », en devenir. C'est lui qui donne un sens à notre vie, c'est lui qui est *notre unique chance de nous dire.* Derrière cette mièvre poésie, se cache l'idée que l'individu n'est rien sans le pays à venir. Nous, êtres humains en chair et en os, ne sommes rien aujourd'hui, mais nous pourrions être tout demain. Il suffit que notre collectivité trouve enfin sa plénitude pour que nous vivions à tout jamais, puisque « nos natures individuelles » se confondent avec « notre coeur collectif ». Nous ne sommes rien en dehors du destin de notre collectivité : c'est elle qui fait l'histoire, c'est elle notre gloire, c'est elle « notre fierté », c'est elle « notre recours ». La collectivité, érigée presque au rang de divinité, est immortelle et source potentielle de notre immortalité.

ON PEUT SE DEMANDER SI NOS ÉLITES PRENNENT VRAIMENT AU SÉRIEUX CES IDÉES OU SI ELLES SE CONTENTENT DE NOUS LES SERVIR.

Prenant son élan au plus profond de notre passé, la collectivité nous emporte vers son destin qui est le nôtre. Vouloir résister à cette force de la nature, c'est vouloir vivre en dehors de l'histoire, en dehors du temps. L'alternative est claire : ou nous joignons nos efforts et, en multipliant nos forces, nous hâtons le processus de l'histoire, ou nous résistons, et nous pataugeons en dehors du temps en empêchant notre peuple d'accomplir son destin. En d'autres termes, ou nous sommes tout ou nous sommes moins que rien. Ou nous sommes

UNE COLLECTIVITÉ NE PEUT NI PENSER, NI AGIR, NI ASSUMER SES RESPONSABILITÉS.

dans l'Histoire ou nous sommes des traîtres et des lâches.

On peut se demander si nos élites prennent vraiment au sérieux ces idées ou si elles se contentent de nous les servir. Comment le savoir ? Chose certaine, elles agissent comme si elles y croyaient. C'est ainsi que l'on peut, par exemple, expliquer la rage de Parizeau le soir du référendum : le peuple venait de manquer son « rendez-vous avec l'histoire ». Dire que « nous » étions si prêts du but que la victoire semblait assurée. « Nous » aurions pu être tout mais « nous » sommes demeurés des riens. La déception de notre chef était grande, avec raison puisque dans une perspective organiciste, le chef porte sur ses épaules une très lourde responsabilité : c'est lui qui doit conduire son peuple vers son destin. Et voilà qu'on nous a volé notre place dans l'Histoire ! Cet accès de colère, explicable dans une perspective organiciste, coûta à Parizeau sa place à la tête de ce peuple en quête de son destin. Il a même dû céder sa place à un homme qu'il considère moins apte à tenir le gouvernail. Il est donc peu probable que sa colère ait été feinte et il est certain que sa démission ne l'était pas. Force est de conclure que Parizeau croit vraiment en la nécessité pour le peuple québécois « d'accomplir son destin ».

Par manque d'espace, je ne donnerai qu'un seul autre exemple de cet esprit organiciste qui trouve dans le « destin » de la collectivité l'épanouissement de la personne. Lors du décès de Gaston Miron, on pouvait lire dans *Le Devoir* : « qu'il fut celui qui jeta les ponts entre l'identité québécoise et l'universel, *confondant son propre destin et celui de son peuple.* » (mes italiques dans tout ce paragraphe). Dans un autre article sur Miron, on le dépeint comme une sorte de messie dirigeant son peuple vers son destin : « *Par lui, à travers lui, le Québec ressemblait soudain à un peuple élu* suivant on ne sait quel *Moïse* ». Un peu plus bas, on apprend que « sur son lit d'hôpital, il disait à des proches avoir *peur d'être oublié* ». Mais, heureusement qu'on nous rassure sur la colonne immédiatement à droite : « Sa voix tonitruante, qui, paradoxalement, cachait mal une inquiétude profonde, ne résonnera plus. Mais les dizaines de témoignages que sa mort inspire laissent croire qu'*il échappera à la fatalité de l'oubli.* » Dans le même article, Guy Bouthillier ajoute que : « l'action de Gaston Miron va maintenant prendre une forme nouvelle : celle du *mentor.* Cela nous réconforte déjà. Elle prendra aussi celle du *Commandeur.* »

PRÉTENDRE QUE NOUS SOMMES EN « DEDANS » OU EN « DEHORS » DE L'HISTOIRE EST SIMPLEMENT ABSURDE.

Fondus dans un même élan, l'homme et le peuple se lancent vers un même destin qui leur assure, à tous les deux, immortalité et grandeur. Miron vivra éternellement parce, sur terre, il fut un « vrai » nationaliste qui incarna le Québec. Le Québec vibrera éternellement parce que Miron et d'autres *mentors* on su lui donner une voix. Dans les termes de Lucien Bouchard, Gaston Miron « a fait la jonction entre notre identité et l'universel. » Ainsi, en permettant à ses « vrais » chefs de devenir « Mentor », « Commandeur » ou, même, « Prophète », le nationalisme leur donne, à eux et à leur « peuple » accès à l'immortalité. Voici donc un bel exemple des liens viscéraux qui, dans une conception organiciste, lient l'individu à la collectivité, le présent à l'avenir, la foi à la raison, la vie à la mort.

CETTE CONFUSION ENTRE LES ÊTRES HUMAINS VIVANTS ET LES ABSTRACTIONS DU TYPE « NATION », « PEUPLE », « HISTOIRE », « DESTIN COLLECTIF », « L'ÂME DU QUÉBEC », ETC, FAIT DE L'ORGANICISME UNE IDÉOLOGIE PARFAITEMENT APPROPRIÉE AU SACRIFICE D'ÊTRES VIVANTS À L'AUTEL D'ABSTRACTIONS COLLECTIVES.

Au Québec, il est fréquent de prétendre que ces expressions imagées ne font que rendre compte des relations complexes entre l'individu et la collectivié. Je pense que ce point de vue organiciste, très répandu au Québec, constitue une mauvaise façon de penser ces rapports pour plusieurs raisons.

Une collectivité, qu'elle soit un club de bridge, un groupe d'élèves au primaire, ou la population d'une ville ou d'un pays, n'a pas et ne peut pas avoir une identité propre. Une collectivité ne peut ni penser, ni agir, ni assumer ses responsabilités. Quoi qu'en disent les nationalistes québécois, elle n'est pas dotée d'une conscience ou d'une « âme » et elle ne peut donc ni être « humiliée », ni « souffrir », ni suivre son destin, ni « entrer » dans l'histoire ni en « sortir ». Seuls les êtres humains peuvent avoir de tels attributs. Seul l'être humain, doté de raison et de conscience, peut être humilié et peut souffrir. Seul, il est doté d'un sens moral et peut asssumer les responsabilités de ses faits et gestes. Prétendre que nous sommes en « dedans » ou en « dehors » de l'histoire est simplement absurde. L'histoire n'est faite de rien d'autre que des interactions des êtres humains à travers le temps. Personne ne peut être en dehors de l'histoire ni en dehors des relations sociales. Même un moine, priant Dieu, tout seul dans une cellule isolée dans la montagne, ne peut fuir ni l'histoire ni la société.

La faille majeure de la pensée « organiciste » réside non dans le fait qu'elle tient compte des rapports sociaux mais qu'elle accorde à la collectivité des attributs qui ne peuvent appartenir qu'à des êtres humains. Cette confusion entre les êtres humains vivants et les abstractions du type « nation », « peuple », « histoire », « destin collectif », « l'âme du Québec », etc, fait de l'organicisme une idéologie parfaitement appropriée au sacrifice d'êtres vivants à l'autel d'abstractions collectives.

L'ORGANICISME A DES EFFETS NÉFASTES EN POLITIQUE ET IL CONSTITUE, SELON MOI, L'OBSTACLE MAJEUR À L'ÉPANOUISSEMENT D'UN ESPRIT LIBÉRAL AU QUÉBEC.

L'organicisme a des effets néfastes en politique et il constitue, selon moi, l'obstacle majeur à l'épanouissement d'un esprit libéral au Québec. Je n'examinerai qu'un seul de ces effets que j'appelle « la mentalité de bloc ».

Bloc populaire, Union nationale, Parti québécois, Bloc québécois... Au Québec, on ne s'offusque guère de voir ainsi des partis ou des mouvements politiques s'arroger le monopole de la représentation de l'entité imaginaire « peuple », « nation », ou « LE Québec ». Comme s'il existait quelque part une entité nommée « Québec » qui savait ce qu'elle voulait et qui pouvait l'exprimer. Et si par « Québec » on entend la population du Québec ou l'électorat québécois, l'absurdité ne serait pas moindre puisqu'on prétendrait, du même coup, que seul tel parti peut parler au nom des Québécois et que ce parti parle au nom de tous les Québécois. Il ne peut s'agir que d'une idée absurde ou... d'une supercherie. Plus souvent qu'autrement je pense que c'est une supercherie, un instrument malhonnête de mobilisation politique.

LE BLOC EST L'INCARNATION D'UNE GROSSE SUPERCHERIE.

La crise récente du *Bloc québécois* illustre bien la mentalité de bloc. Mouvement politique visant à démembrer le Canada, le Bloc prétend remplir le rôle d'Opposition officielle aux Communes. Il joue le jeu du parlementarisme sans en croire un traitre mot : il prête serment à la Reine, prétend servir les intérêts du Canada et accepte toutes les prérogatives de son rôle en sachant très bien qu'il n'est nullement prêt à prendre la relève du gouvernement si l'occasion se présentait, comme devrait l'être un honnête parti d'opposition. Le Bloc est l'incarnation d'une grosse supercherie : les Québécois, tous les autres canadiens, le Bloc lui-même, tous les autres partis politiques à Ottawa et sur toutes les scènes provinciales, bref tout le monde le sait bien. Comment justifie-t-on cette enfilade de mensonges ? Le Bloc, nous dit-on, défend, à Ottawa, les intérêts « du » Québec. Comment peut-il défendre quoi que ce soit lorsqu'il n'a ni programme, ni vision d'ensemble sur les problèmes du pays et qu'il n'est pris au sérieux ni par le gouvernement, ni par les autres partis à Ottawa ? Comment peut-on défendre « en bloc » les intérêts « du » Québec lorsqu'il est évident que les électeurs québécois, ne peuvent pas tous avoir les mêmes intérêts. Non ! le Bloc ne s'explique que dans une perspective organiciste. Le « Québec », constamment malmené par « Ottawa », doit se serrer les coudes pour se défendre : il peut, soit « faire peur au Canada-anglais », cet autre organisme né de l'esprit inventif des nationalistes québécois, soit aller expliquer au « Canada-anglais » pourquoi « le Québec » est déterminé à prendre en main son destin en devenant « souverain ». Ce discours mensonger est, malheureusement, politiquement efficace. Les électeurs se disent qu'après tout ce

parti, issu du Québec, devrait pouvoir mieux défendre les intérêts des Québécois. Le discours nationaliste aidant, les Québécois se disent que le Bloc, c'est un peu « Nous autres ».

Mais si l'organicisme explique les succès du Bloc, il explique aussi ses échecs. En jouant le jeu de la démocratie canadienne sans y croire, le Bloc nous offre un nouvel exemple du « détournement de démocratie » que dénonçait Pierre Trudeau en 1952. Le Bloc s'est pris à son propre jeu parce que les principes qui le guident sont incohérents et incompatibles avec ceux du système dans lequel il opère et dont il tire profit. Il lui est impossible de « défendre les intérêts du Québec » à Ottawa parce que personne ne l'écoute. Plus il fait la promotion de la sécession, plus le masque d'Opposition officielle le couvre de ridicule. Plus l'imposture est grande, moins il a d'influence et moins il peut défendre réellement les intérêts des Québécois.

EN JOUANT LE JEU DE LA DÉMOCRATIE CANADIENNE SANS Y CROIRE, LE BLOC NOUS OFFRE UN NOUVEL EXEMPLE DU « DÉTOURNEMENT DE DÉMOCRATIE » QUE DÉNONÇAIT PIERRE TRUDEAU EN 1952.

La tricherie du Bloc le mine même de l'intérieur. En effet, dans un parti ou cohabitent gauche, droite, centre, l'absence de principes se transforme vite en luttes intestines. Lorsque « le salut de la nation » est le seul ciment unissant les militants, le rôle du chef devient crucial. Une lettre dans *Le Devoir* du 17 décembre 96 est, à cet égard, très révélatrice. Un militant nationaliste de longue date, conscient du rôle majeur que joue le chef, lance un appel vibrant à Pierre Bourgault, ce « patriote et orateur hors pair » pour qu'il vienne sauver la nation : « Il y a péril en la demeure. Je lui dis de s'emparer du Bloc.... Il prendra sur ses épaules tout l'espoir d'un peuple.... Alors, de la confusion, du brouhaha, naîtra la fusion et la force nouvelle, invincible, qui finira par vaincre. » A certains égards, ce militant voit juste : n'étant pas soudé par des principes, le Bloc est fragile. Seul un chef charismatique peut empêcher qu'il ne vole en éclats. Mais, lorsque la place du chef devient vacante, nombreux sont les aspirants qui sont prêts à sortir leurs couteaux pour se lancer au service de « la nation ».

Dans la logique organiciste la mentalité du bloc, qui nourrit la mentalité du chef, mène aux luttes intestines. Elle a également d'autres effets pervers. Contrairement au rôle que joue généralement le dirigeant d'un parti politique, c'est-à-dire celui de catalyseur, d'organisateur, de décideur ou, parfois même, de penseur, le chef dans la mentalité de bloc est avant tout un rassembleur, un inspirateur, un orateur. Il ne peut pas se contenter de gouverner, au sens propre du terme parce qu'il est doté d'une « mission ». C'est à lui qu'incombe la mission de conduire son peuple vers son destin. Et cette idée du « destin d'un peuple » est perverse à plus d'un titre. En effet, en affirmant que l'histoire est prédéterminée, on enlève aux êtres humains en chair et en os leur liberté : ceux-ci ne font pas l'histoire, ils suivent le destin de leur collectivité. De plus, ce n'est pas eux qui peuvent connaître le sens ultime de l'histoire. Seuls, les « vrais » chefs du peuple sont aptes à découvrir cette Vérité. D'où un rapport ambigu entre le peuple et son chef : le peuple est porteur de Vérité historique et il a une mission fondamentale à remplir. Le chef, de son côté, doit aider le peuple à exprimer la Vérité qu'il porte en lui. Gérald Larose, qui dit de Gaston Miron « qu'il fut celui qui nous a dits », illustre bien cette marque indélébile du « vrai » chef : sa capacité de prêter sa parole au peuple pour lui permettre d'exprimer la Vérité qu'il porte en lui et qui lui permettra de réaliser son destin. Au Québec, comme on le sait, cette mission fut pendant longtemps de franciser et d'évangéliser toute l'Amérique. C'est pour cette raison que Lionel Groulx ne s'est jamais résigné au séparatisme : il aurait ainsi renié la mission providentielle des francophones. Il aurait, de ce fait, failli en tant que chef spirituel de ce peuple puisqu'il « ne lui aurait pas permis de se dire. »

PLUS LE BLOC FAIT LA PROMOTION DE LA SÉCESSION, PLUS LE MASQUE D'OPPOSITION OFFICIELLE LE COUVRE DE RIDICULE. PLUS L'IMPOSTURE EST GRANDE, MOINS IL A D'INFLUENCE ET MOINS IL PEUT DÉFENDRE RÉELLEMENT LES INTÉRÊTS DES QUÉBÉCOIS.

Aujourd'hui, l'esprit messianique se porte encore très bien au Québec. Pour les nationalistes « séparatisants », à la Parizeau, le destin du Québec s'incarne dans la « souveraineté » toute pure. Pour les nationalistes « séparatisants » à la Bouchard, il s'incarne dans le « partenariat ». Pour les nationalistes « fédéralisants », il s'incarne dans la « société distincte ». Ainsi, au Québec les partis se distinguent les uns des autres non par leurs programmes mais par leur conception de « l'identité » et du « destin » du Québec. Dans cet univers profondément marqué d'organicisme, le rôle essentiel du chef consiste à conduire son peuple vers son destin. Et, si en chemin, il rencontre des problèmes de chômage, de déficit, de désintégration du tissu urbain, etc., il tentera d'y faire face mais sans jamais perdre de vue sa mission essentielle qui consiste à atteindre la Fin de l'Histoire. Doté d'une mission quasi-providentielle, le chef est plus un Grand prêtre qu'un homme d'État. Pour

AUJOURD'HUI, L'ESPRIT MESSIANIQUE SE PORTE ENCORE TRÈS BIEN AU QUÉBEC.



DOTÉ D'UNE MISSION QUASI-PROVIDENTIELLE, LE CHEF EST PLUS UN GRAND PRÊTRE QU'UN HOMME D'ÉTAT. POUR FONCTIONNER IL A BESOIN DE SENTIR QU'IL A L'APPUI MASSIF DE SES FIDÈLES.

fonctionner il a besoin de sentir qu'il a l'appui massif de ses fidèles. C'est ainsi que l'on peut expliquer l'immense souffrance que Bouchard semble avoir ressentie lorsqu'il n'a obtenu l'appui que de 76,6 % des militants péquistes, lui qui considère qu'il suffit de 50 % + une voix pour briser le Canada. Dans un parti politique normal, où la pluralité des intérêts n'est pas camouflée par de fausses solidarités construites autour d'entités imaginaires, on aurait considéré un tel appui comme massif. Mais, dans une logique organiciste, le chef doit être capable « d'insuffler la Parole au peuple, » c'est-à-dire, en des termes plus clairs, qu'il doit savoir, par la force de son verbe, faire bouger les masses ainsi que ses propres camarades d'armes. Le vote de confiance des militants devient, pour lui, une sorte de légitimation de son charisme. Mais si le chef a besoin de l'appui massif des militants, ces derniers ont tout autant besoin de s'assurer qu'ils ont confié leur « destin » et celui de leur peuple à la bonne personne. Les militants trouvent ainsi du réconfort dans leur propre appui massif au chef. L'unanimisme devient une ambiance dans laquelle, chef et militants, se réconfortent mutuellement dans leur foi en un destin certain. Dans cette perspective organiciste, les chefs ne sont pas évalués en fonction de leur capacité de gouverner, ils sont vénérés ou honnis selon leur capacité de donner l'illusion au peuple qu'ils sauront les mener là où il doivent aller.

Nous sommes à des années-lumière de l'esprit libéral. ■

[1]Toutes les références sont tirées de *A contre-courant. Textes choisis, 1939-1996*. Stanké, 1996.

Nous, le peuple du Canada, proclamons avec fierté que nous sommes

et que nous voulons demeurer, avec l'aide de Dieu,

un peuple libre et responsable de sa destinée.

Issus de la rencontre du fait anglais et du fait français en terre d'Amérique,

foyer ancestral de nos populations autochtones

et enrichis par l'apport de millions de Néo-Canadiens venus

des quatre coins du globe, nous avons voulu vivre, par delà les frontières du sang,

de la langue et de la religion une aventure de partage économique

et culturel dans le respect de notre diversité.

Pierre Elliott Trudeau,

Préambule proposé en 1980 pour la nouvelle constitution canadienne

T'ES QUI, TOI, POUR ME VOUVOYER ?

GENEVIÈVE MANSEAU

Il fut un temps, au Canada français, où la connaissance des règles d'usage du tutoiement et du vouvoiement faisait partie de ce que l'on appelle encore « une bonne éducation ». Avec le mouvement contre-culturel des années 1970, le « vous » a nettement battu en retraite, si bien que le « tu » universel semble en voie de devenir l'une des caractéristiques principales du parler québécois, comme le note Carolle Simard dans *Cette impolitesse qui nous distingue*, livre paru en 1994 chez Boréal. « Je les vouvoie, ils me tutoient », se plaint cette auteure qui n'est pourtant pas d'ailleurs.



Geneviève Manseau est détentrice d'une maîtrise en linguistique à l'UQAM.

LE « TU » UNIVERSEL SEMBLE EN VOIE DE DEVENIR L'UNE DES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU PARLER QUÉBÉCOIS.

En ce qui me concerne, le passage du « vous » au « tu » représente une étape marquante de la relation. Suis-je déjà d'une autre époque ? Tous les Québécois sont-ils vraiment à tu et à toi d'emblée en toutes circonstances ? Reste-t-il encore une chance pour le « vous », je suis allée le vérifier auprès de trois personnes œuvrant dans des domaines très différents, mais toutes d'âge moyen et en contact avec un public adulte, pour ensuite laisser le mot de la fin à une quatrième, elle, au service de la génération montante.

CÉLINE DESMARAIS, FORMATRICE À L'ÉDUCATION AUX ADULTES

Moi, dans mon travail, j'ai une clientèle particulière, celle des 16-20 ans, auprès de qui je joue le rôle d'un modèle. Ils m'arrivent en totale révolte contre un système qui les a rejetés. A cause de mon histoire personnelle, je les comprends. C'est pour cela, d'ailleurs, que je sais comment les prendre. Ils se reconnaissent en moi, dans mes valeurs. A 20 ans, j'étais comme eux, je ne voulais rien savoir des traditions, de la culture en place. Il faut dire qu'enfant, je me sentais plus aimée, plus reconnue chez mes cultivateurs de voisins que dans ma bourgeoise de famille. Nous habitions un village où mon père était médecin et vivions dans une sorte de château. Mais je n'étais pas heureuse là, je ne m'y sentais pas acceptée. Ça devait paraître parce que mes parents m'avaient affublée du surnom d'« Aurore » ...

Chez moi, on parlait une langue châtiée, on maniait un vocabulaire étendu, mais le « tu » était la règle à cause de ma mère, une femme en avance sur son temps. Je vivais dans deux mondes parallèles puisque chez mes chers voisins, on vouvoyait volontiers. Plus tard, à l'école primaire, gérée par des religieuses, j'ai appris qu'il fallait leur dire « vous » à elles, ainsi qu'aux personnes âgées ou inconnues. Mais j'ai toujours considéré que cette façon de s'adresser aux gens, quels qu'ils soient, créait des barrières. Je ne l'ai conservée qu'à l'égard des vieillards, pour ne pas les blesser. Avec les autres, j'ai tendance à tutoyer et, dans le cas de supérieurs hiérarchiques, à passer rapidement au « tu » après les premières phrases.

JE N'AI GUÈRE DE RESPECT POUR LES GENS QUI EXIGENT LE « VOUS », MÊME SI JE SUIS CONSCIENTE QU'UN « TU », SUR LE MODÈLE DU *YOU* AMÉRICAIN, PEUT ÊTRE TRÈS SUPERFICIEL. IL EST VRAI AUSSI QUE J'AI UN SEUIL DE TOLÉRANCE ASSEZ ÉLEVÉ EN MATIÈRE DE FAMILIARITÉ.

A huit ans, j'ai fait le choix, inconscient, mais non moins réel, d'être pauvre. Je ne voulais pas devenir une snob, ma vie, je la voyais avec le « vrai monde ». Mes parents se sont séparés quand j'avais 14 ans si bien que je me suis retrouvée libre en appartement à 17 ans. Depuis, j'ai milité pour la libération de la femme, j'ai fondé les premières garderies montréalaises et n'ai jamais cessé mon combat pour l'abolition des classes sociales, contre l'autorité des milieux bourgeois.

À mes yeux, le « vous » met une distance inacceptable entre les êtres humains. Il érige des barrières qui ne m'intéressent pas. Quand des jeunes me vouvoient, je n'y vois d'ailleurs pas nécessairement une marque de respect, mais plutôt de l'hypocrisie. Ce qui se passe avec une collègue fran-

çaise n'acceptant de tutoiement de personne, me donne raison, je pense, car si ses élèves la vouvoient, ils ne la respectent pas nécessairement. Moi non plus, je dois dire, je n'ai guère de respect pour les gens qui exigent le « vous », même si je suis consciente qu'un « tu », sur le modèle du *you* américain, peut être très superficiel. Il est vrai aussi que j'ai un seuil de tolérance assez élevé en matière de familiarité, je l'admets. Mais, non, décidément, je n'aime pas le « vous ». Il n'est pas québécois !

LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT ÉTAIT EUROPÉEN ET PRATIQUAIT SES PROPRES COUTUMES À L'ENDROIT DES EMPLOYÉS QUÉBÉCOIS. ON NOUS APPELAIT PAR NOTRE PRÉNOM TOUT EN NOUS DISANT « VOUS ». J'AI APPRÉCIÉ CETTE MANIÈRE DE FAIRE PARCE QU'À MON AVIS, ELLE NOUS ÉVITAIT DE CÉDER À UNE VULGARITÉ TENTANTE DANS UN MILIEU OÙ LES TENSIONS ÉTAIENT VIVES.

SUZANNE ROLAND, AIDE A LA CLIENTÈLE DANS LA FONCTION PUBLIQUE

J'ai reçu une éducation moyenne, celle que tout le monde recevait en 1960-1970, dans les écoles standard du système public. Mon milieu familial aussi était moyen. On y respectait, comme dans la plupart des foyers catholiques de l'époque, les valeurs transmises par la religion, par exemple le respect d'autrui, la modestie, l'honnêteté. Mes parents attendaient de moi que j'apprenne à gagner ma vie correctement, et j'estime y être parvenue.

C'est lors d'une expérience de travail dans la restauration que j'ai, pour la première fois, découvert d'autres façons de s'adresser la parole que chez moi. Le personnel de l'établissement était européen et pratiquait ses propres coutumes à l'endroit des employés québécois. On nous appelait par notre prénom tout en nous disant « vous ». J'ai apprécié cette manière de faire parce qu'à mon avis, elle nous évitait de céder à une vulgarité tentante dans un milieu où les tensions étaient vives. Mais je me rendais compte qu'il s'agissait là d'un usage peu courant.

En effet, ce comportement ne correspondait pas au modèle québécois général que je connaissais. Je disais « tu » à mes parents et aux adultes proches. Une seule fois, j'avais entendu une amie, chez qui j'étais allée en visite, vouvoyer ses parents. Cependant, son lien avec eux ne différait guère de celui que j'entretenais avec les miens. Je me souviens, par contre, comme d'une curiosité, d'un petit voisin qui tutoyait ma mère tout en lui donnant du « Madame » !

Dans mon travail actuel, je rencontre des clients de tous niveaux, y compris, à l'occasion, quelques membres de la direction. D'habitude, c'est le « vous » de part et d'autre qui est la règle. Mais, parfois, quand on me fait sentir qu'un « tu » réciproque serait bienvenu, je ne me sens pas mal à l'aise de l'utiliser. Cela me rappelle mon adolescence, dans les années 1970, où je trouvais ouverts d'esprit certains professeurs qui acceptaient de lever les barrières hiérarchiques et permettaient le tutoiement. Mais j'estime maintenant qu'il y a, au Québec, un excès de familiarité. Je le remarque dans des cérémonies officielles, au bureau, quand je vois jusqu'à des cadres adopter des comportements qui frisent la grossièreté. Ces gens-là, à mon avis, ne sont pas sortis de leur crise cégépienne.

Pour moi, le « vous » a des bons côtés. Il permet d'éviter des excès. Ainsi, j'ai eu l'occasion, en prenant l'autobus pour Vancouver il y a quelques années, de voyager avec un groupe de jeunes Québécois manifestement de milieu aisé. Équipés d'une caisse de « douze », ils faisaient du tapage et affichaient ouvertement leur mépris à l'endroit de leur lieu de destination et de ses habitants. J'ai eu l'impression, à les voir agir, que le « tu » universel québécois est venu du bouleversement de toutes les règles, de la crise d'autorité de la classe moyenne.

J'ESTIME MAINTENANT QU'IL Y A, AU QUÉBEC, UN EXCÈS DE FAMILIARITÉ. JE LE REMARQUE DANS DES CÉRÉMONIES OFFICIELLES, AU BUREAU, QUAND JE VOIS JUSQU'À DES CADRES ADOPTER DES COMPORTEMENTS QUI FRISENT LA GROSSIÈRETÉ.

En ce qui me concerne, j'ai conservé le « vous » pour marquer la différence entre un lien proche et un lien qui n'a pas encore eu le temps de se former, sauf si j'ai devant moi une personne de mon âge ou plus jeune et encore là, il me faut sentir que mon « tu » ne sera pas interprété comme un manque de respect. A mes yeux, ce n'est pas ramper que d'utiliser le « vous » dans la mesure où notre interlocuteur ne nous traite pas en espèce rampante. Tout est dans la finesse de perception de l'état de la relation. C'est le manque de perception, le ton, qui crée l'insulte. Lors que j'ai fait du bénévolat auprès de handicapés, j'ai été appréciée parce que je ne les traitais pas comme des inférieurs. Moi, je m'intéresse à l'attitude avant de m'arrêter aux mots.

PIERRE LAPRADE, ÉLECTRICIEN DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Chez moi, ce qu'on valorisait d'abord, c'était d'être droit. L'ambition ne représentait pas une valeur principale parce qu'on croyait que monter aux sommets, ne voulait pas nécessairement dire suivre des chemins droits. On attachait plus d'importance à la politesse qu'à une instruction poussée. D'ailleurs, mon père lui-même a dû laisser l'école jeune pour devenir soutien de famille ;

quant à ma mère, même si elle était douée, c'est une vie de femme au foyer qu'elle a vécue.

Je pense que je tiens d'elle une certaine timidité et aussi la préférence pour le « vous » quand je m'adresse à des gens que je ne connais pas. Lorsque j'étais petit, je l'entendais, ma mère, vouvoyer non seulement les personnes étrangères, mais aussi les prêtres, pour lesquels elle avait beaucoup de considération. C'est d'ailleurs à l'église que j'ai appris qu'on ne disait pas toujours « tu » aux gens de l'entourage. Mon père, que je n'ai jamais vu mettre les pieds dans une église, agissait différemment. Il utilisait et utilise toujours le « tu », ne faisant probablement pas la distinction. Il faut dire qu'il vient, lui, d'un milieu urbain, alors que ma mère est issue d'une famille de fermiers très religieux.

LES INGÉNIEURS ET LES ARCHITECTES QUI NOUS DIRIGENT, ÇA LEUR FAIT DU BIEN DE SE FAIRE VOUVOYER, ET PUIS NOUS, ON A TOUT INTÉRÊT À LEUR FAIRE DU BIEN POUR NE PAS QU'EUX NOUS FASSE ... DU MAL ! CES GENS-LÀ, PLUS HAUT QUE NOUS DANS L'ÉCHELLE SOCIALE, NE NOUS RENDENT PAS NÉCESSAIREMENT NOTRE RESPECT. ILS N'ONT RIEN À PERDRE, EUX, À NOUS TUTOYER.

Moi, son fils, j'ai hérité d'elle plutôt, mais avec certaines nuances. Toute personne qui ne fait pas partie de mon environnement familier, je la vouvoie, mais le jour où elle devient proche, je passe au « tu ». Cela prend du temps, par exemple, parce que je ne me laisse pas approcher facilement. Je n'aime pas qu'un étranger m'aborde par le « tu », j'ai alors le sentiment qu'il s'approprie mon amitié sans ma permission. Par contre, j'ai mes petites coquetteries puisque si un jeune de 20 ans m'adresse la parole en me vouvoyant, je me sens injustement classé parmi les vieux.

Et puis, il m'arrive de trouver que le « vous » que je dois à mes surintendants au travail, c'est purement et simplement un jeu de politesse. Dans l'industrie de la construction, il y a beaucoup de hiérarchie. Les ingénieurs et les architectes qui nous dirigent, ça leur fait du bien de se faire vouvoyer, et puis nous, on a tout intérêt à leur faire du bien pour ne pas qu'eux nous fasse... du mal ! Ces gens-là, plus haut que nous dans l'échelle sociale, ne nous rendent pas nécessairement notre respect. Ils n'ont rien à perdre, eux, à nous tutoyer. Moi, si des compagnons me vouvoient, je réagis mal parce que je n'aime pas la hiérarchie. Je n'ai pas envie qu'on me traite comme quelqu'un de plus haut.

Il y a une question d'âge aussi. Jamais je ne tutoierais une personne plus âgée, qu'il s'agisse d'un patron ou d'un employé. Par contre, le fils du patron qui a mon âge, je le tutoie, et il fait de même avec moi. C'était pareil dans mon premier milieu de travail, un grand centre d'alimentation, le « vous » allait aux caissières de la vieille génération, pas aux jeunes. Face au troisième âge, ce serait embêtant, à mon avis, de perdre le « vous », de même que face aux personnes qu'on connaît moins et aux personnes qui ont une vraie compétence, par exemple des professeurs que je sens structurés.

DIANE MATTHIEU, COFONDATRICE ET DIRECTRICE DE LA PREMIÈRE JOUJOUTHÈQUE

Les gens d'ici semblent mal à l'aise face à la question de savoir quand utiliser le « tu » ou le « vous ». On sent un flottement, par exemple, dans certaines publicités à la télé.

Moi, j'ai choisi le « vous » avec tout le monde. A la Joujouthèque, je vouvoie chacun, y compris les jeunes et même les enfants de six ans. Je leur exprime par ce mot le respect que j'ai pour eux. Et ils l'apprécient, car ils ne l'entendent pas ailleurs.

Les étudiants que je reçois dans le cadre d'un projet pilote, me disent que je suis la seule à les traiter ainsi. Je crois en fait qu'ils regrettent de ne pas avoir de balises éducatives, car, me disent-ils : « On ne nous en demande pas beaucoup ! » Et cette forme de traitement porte fruit. Au plan du travail, l'emploi du « tu » amène à la familiarité. On a tendance à raconter son quotidien, et des fois, on se le fait redire plus tard d'une façon déformée. Mettre la distance du « vous » restreint cette familiarité, mais aussi élimine tout besoin de « faire de la discipline » comme à l'école, encourage les jeunes à tenir un langage plus respectueux, à donner une meilleure écoute aux consignes. La compréhension et l'ambiance y ont tout à gagner, je le vérifie chaque jour. C'est la même chose avec les enfants qui viennent emprunter ou utiliser sur place nos jouets, on capte mieux leur attention et l'on obtient plus aisément leur respect avec un « vous ».

MOI, J'AI CHOISI LE « VOUS » AVEC TOUT LE MONDE. A LA JOUJOUTHÈQUE, JE VOUVOIE CHACUN, Y COMPRIS LES JEUNES ET MÊME LES ENFANTS DE SIX ANS. JE LEUR EXPRIME PAR CE MOT LE RESPECT QUE J'AI POUR EUX. ET ILS L'APPRÉCIENT, CAR ILS NE L'ENTENDENT PAS AILLEURS.

Dans ma vie privée, d'ailleurs, je ne tutoie que fort peu de personnes. Seulement celles dont je suis sûre, celles que je pourrais déranger à toute heure pour une demande d'aide. Mon « tu », il veut vraiment dire quelque chose. ■

LE CANADA DE GABRIELLE ROY

Gabrielle Pascal

UNE BIOGRAPHIE DE GABRIELLE ROY

Certains écrivains manifestent le désir d'effacer leur vie pour mieux valoriser leur oeuvre. Rappelons-nous Marguerite Duras déclarant à la sortie de *L'Amant* : « L'histoire de ma vie n'existe pas ». D'autres, au contraire, prennent l'initative d'explorer leur passé, cherchant dans ce face à face avec leur expérience existentielle l'assise nouvelle d'une identité raffermie. Ce fut, par exemple, le cas de George Sand dans *Histoire de ma vie* et de Stendhal dans *Vie de Henry Brulard*. Dans cette prise de possession de leur existence, les créateurs cherchent à maîtriser les contraintes de leur destin. Ils se libèrent du passé de deux manières, en s'en rapprochant par un exercice de mémoire et de réflexion et en s'en distançant définitivement par la mise en scène qu'est leur texte. Mais il arrive aussi qu'accaparés par leur oeuvre ils ne trouvent pas la disponibilité nécessaire à cet exercice autobiographique. Ce fut le cas de Gabrielle Roy. Elle entreprit toutefois, à presque 70 ans, une autobiographie qu'elle n'eut pas le temps de mener à chef et à laquelle elle donna le beau titre de *La détresse et l'enchantement*. Mais elle eut la chance de connaître très tôt celui à qui elle laissa ce manuscrit afin qu'il le publie et surtout qu'il lui serve de source pour la biographie qu'elle attendait de lui. Elle connaissait François Ricard depuis la première visite qu'il lui avait faite alors que, jeune professeur du Département de langue et littérature françaises de l'Université McGill, il écrivait un essai (*Gabrielle Roy*, Fides 1975) dans lequel il abordait son oeuvre sous deux rubriques principales : le cycle de l'exil et le cycle du retour. Peut-être des rencontres répétées la confirmèrent-elles dans la certitude que le jeune homme à qui elle imposait le mouvement impérieux de sa balançoire sans réactions de sa part en dépît du haut-le-coeur qu'il avoue aujourd'hui, interviendrait peu dans l'interprétation des documents liés à sa vie. Ricard avait d'ailleurs été séduit par cette part d'inconnu que la Manitobaine apportait, dans le bassin littéraire québécois. Il avait louangé ce qui la rendait « libre de nos lieux communs et de notre carcan culturel » (F. Ricard, *G. Roy*, Fides, 1975, p. 10). Il la félicitait aussi de ne pas se perdre dans « la réalité nationale [...] chimères inventées pour la sauvegarde de divinités défuntes » (p. 12). Ce regard romanesque qui cherche l'être en s'élevant au-dessus de la mêlée, Ricard le retrouva, sous une forme différente, dans l'oeuvre de Romain Rolland à laquelle il consacra sa thèse de doctorat.

LES CRÉATEURS CHERCHENT À MAÎTRISER LES CONTRAINTES DE LEUR DESTIN. ILS SE LIBÈRENT DU PASSÉ DE DEUX MANIÈRES, EN S'EN RAPPROCHANT PAR UN EXERCICE DE MÉMOIRE ET DE RÉFLEXION ET EN S'EN DISTANÇANT DÉFINITIVEMENT PAR LA MISE EN SCÈNE QU'EST LEUR TEXTE.



Gabrielle Pascal est professeur au département de langue et littérature de l'Université McGill.

RICARD AVAIT ÉTÉ SÉDUIT PAR CETTE PART D'INCONNU QUE LA MANITOBAINE APPORTAIT, DANS LE BASSIN LITTÉRAIRE QUÉBÉCOIS. IL AVAIT LOUANGÉ CE QUI LA RENDAIT « LIBRE DE NOS LIEUX COMMUNS ET DE NOTRE CARCAN CULTUREL ». IL LA FÉLICITAIT AUSSI DE NE PAS SE PERDRE DANS « LA RÉALITÉ NATIONALE [...] CHIMÈRES INVENTÉES POUR LA SAUVEGARDE DE DIVINITÉS DÉFUNTES »

La biographie qu'il vient de terminer (*Gabrielle Roy Une Vie*, Boréal, 1996) manifeste un double respect pour la personne de Roy et pour les faits jalonnant son existence, qui se confond presque avec le siècle. Son travail serait toutefois incomplet s'il n'avait su sortir de cette réserve pour préciser le sens à donner à certains événements ou témoignages sur lesquels le lecteur pourrait se tromper. On a mentionné avec raison la somme de travail que représente son texte de plus de 500 pages. Avoir affronté victorieusement la masse de documents qu'il a consultés est remarquable. Mais il s'agit là, somme toute, d'une tâche à laquelle sa formation de chercheur l'a préparé. Plus rare que cette recherche universitaire, est le fait d'avoir su en rendre compte dans un style qui ne l'est pas. Ricard a en effet exploité la diversité des niveaux de langue pour moduler ce long « récit ». Ceux qui attendraient toutefois dans sa conclusion des commentaires établissant un lien

DANS TOUS LES ÉCRITS DE LA ROMANCIÈRE ON RETROUVE UNE THÉMATIQUE DOMINANTE, LA DÉFENSE DE L'INDIVIDUALISME.

entre la vie et l'oeuvre de la romancière seront déçus. Ils devront se souvenir que le critique ne croit guère à l'entreprise biographique bien qu'il ait consacré plusieurs années à cette activité pour tenir la promesse tacite faite à la romancière. Il existe pourtant entre la réalité vécue et la création un rapport de forces certain, essentiel. Et comme Ricard est désormais le plus apte à fournir ces informations, il faut regretter qu'il y ait renoncé.

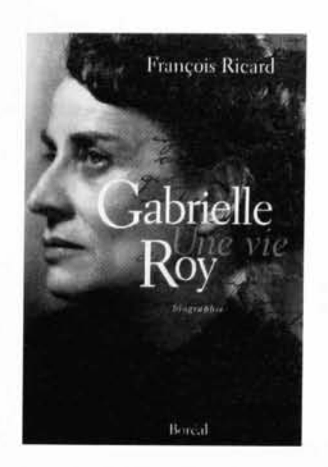
LA LIBERTÉ DE L'INDIVIDU

Dans tous les écrits de la romancière on retrouve une thématique dominante, la défense de l'individualisme. Longtemps avant la *Révolution tranquille*, la vision de Roy, libre et audacieuse pour l'époque, annonce la revendication principale de notre société. Dans cet univers romanesque composé surtout de personnages féminins, les héroïnes sont montrées comme s'opposant à la fatalité du rôle qu'on cherche à leur imposer. La jeune génération féminine tend souvent à affirmer violemment sa différence. Seuls les recours liés à l'idéal, à la créativité et à l'imagination apportent le bonheur à ces personnages féminins. C'est l'héroïne de *Ces enfants de ma vie* (Stanké 1977) qui résoud le mieux le dilemme que la romancière disait être le sien : « Je cherche encore à concilier le besoin de liberté dont nous ne pouvons nous passer avec l'affection qui attache, la tendresse qui retient » (G. Roy, *Le Devoir*, 18 mai 1974). Dans son rôle de mère symbolique, l'institutrice de ce roman échappe à la malédiction de la misère et de l'exténuement, incarnés par Rose-Anna dans *Bonheur d'Occasion*. Dévouée à la communauté qu'elle sert, elle ne perd pas pour autant sa liberté de mouvements. Maîtresse de son existence, elle peut la mettre momentanément au service des enfants qui lui sont confiés sans compromettre son autonomie. La ferveur qui préside à la description de ce personnage répond dans l'oeuvre à la compassion réaliste qui marque les portraits des mères. Au gré de ses écrits, qu'ils se situent à Montréal, au Manitoba ou à Fort-Chimo, Gabrielle Roy trace ces deux voies qui la fascinent, celle du sacrifice où elle a vu s'embourber l'existence de sa mère et celle de la liberté, qu'elle a choisie en résistant aux pressions de son milieu et de son époque. En faisant du libre épanouissemenet de l'individu la condition du bonheur, en représentant les déchirements qu'entraîne ce choix, la romancière a donné à son oeuvre à la fois sa modernité et son intemporalité.

LE CANADA DE GABRIELLE ROY

Avant de devenir une romancière de premier plan avec son premier roman, Gabrielle Roy a été attachée comme journaliste au *Bulletin des Agriculteurs*. Parmi ses premiers articles, un reportage sur Montréal est devenu en quelque sorte le texte fondateur de *Bonheur d'Occasion*. Libre de préjugés idéologiques ou esthétiques, elle développe, comme le signale Ricard, « des aspects de la ville généralement occultés par l'optique traditionnaliste » (*Gabrielle Roy Une vie*, p. 220), en particulier la diversité ethnique de certains quartiers et l'inégalité des conditions de vie de la population. Elle voyage aussi dans tout le Québec, pratiquant son métier avec passion, seule femme reporter à affronter le risque des déplacements hasardeux ou exténuants et à aborder dans ses textes les

GABRIELLE ROY TRACE CES DEUX VOIES QUI LA FASCINENT, CELLE DU SACRIFICE OÙ ELLE A VU S'EMBOURBER L'EXISTENCE DE SA MÈRE ET CELLE DE LA LIBERTÉ, QU'ELLE A CHOISIE EN RÉSISTANT AUX PRESSIONS DE SON MILIEU ET DE SON ÉPOQUE.



questions économiques et politiques. Elle collabore aussi avec le quotidien *Le Canada*, dont elle devient l'envoyée spéciale à Dawson Creek, en Colombie-Britannique, où les États-Unis ont entrepris la construction d'une route pour l'Alaska afin de déjouer l'avancée japonaise vers les Aléoutiennes. Son voyage dans l'Ouest dure quatre mois et lui permet de redécouvrir des lieux familiers. Elle en rapporte deux séries d'articles, *Regards vers l'Ouest* et *Peuples du Canada*. Elle y conjugue avec talent les informations historiques et les détails sur la réalité humaine des sectes religieuses et des groupes ethniques qu'elle découvre. On y trouve aussi les échos des expériences personnelles qui ont ponctué son voyage et qu'a favorisées le sentiment de fraternité qui l'anime. La vision de Roy dans ces textes est faite de sentiments généreux et d'idées progressistes qui nourissent sa foi en une société plus juste, plus ouverte, loin des pressions du capitalisme et menant à un partage des ressources en dehors de tous clivages. Dans *Peuples du Canada*, elle révèle sa croyance en un monde où règnerait la solidarité. Dans cette perspective, elle présente le Canada comme le lieu où les recommencements sont offerts à tous sans exception. Fille d'émigrants, elle voit dans cet état le levain de la solidarité. Relisez Gabrielle Roy, son oeuvre romanesque sera toujours actuelle. ■

GLOSSAIRE RAISONNÉ DU CITOYEN AVERTI



LIBERTÉ, LIBRE. (lat. libertas, condition de l'homme libre; liber, opposé à servus, esclave). Absence ou suppression de toute contrainte considérée comme anormale, illégitime et immorale. Qualifie les citoyens en tant qu'il sont soumis aux mêmes lois, que ne s'exerce sur eux aucune contrainte non légale et que ces lois respectent la dignité de leur personne.

1) ***liberté physique*** : pouvoir de se mouvoir sans contrainte; ensemble des garanties contre les arrestations, les détentions et pénalités arbitraires.

2) ***liberté civile*** ou ***liberté individuelle*** : pouvoir d'agir sous la protection des lois, sans être contraint par d'autres et sans nuire à autrui. Notion intimement liée au droit naturel. Aujourd'hui on parle plutôt de droits civils.

3) ***libertés publiques*** : l'ensemble des libertés reconnues à l'individu et aux groupes sociaux.

4) ***liberté politique*** : pouvoir pour l'individu de jouir de ses droits civiques; ex. dans une démocratie, de voter.

5) ***liberté de pensée et d'expression*** : pouvoir d'exprimer sa pensée sous forme parlée ou écrite.

6) ***liberté morale*** : état de celui qui agit avec pleine conscience et après réflexion (opposé à inconscience, impulsion, folie) ou conformément à la raison (opposé à passion, instinct).

7) ***libre examen*** : attitude d'une personne qui refuse de recevoir ses croyances toutes faites d'une autorité et professe le droit de les soumettre à l'examen de sa propre conscience.

Autres expressions : liberté d'association, de réunion, d'opinion; liberté syndicale; liberté de la presse; liberté religieuse; liberté de l'enseignement; liberté du travail.

CITATIONS

« La liberté, ce bien qui fait jouir des autres biens. »
(Montesquieu)

« Plus on agit suivant la raison, plus on est libre, et il y a d'autant plus de servitude qu'on agit plus par les passions. Car plus nous agissons suivant la raison, plus nous agissons suivant les perfections de notre nature, et à mesure que nous nous laissons emporter par les passions, nous sommes esclaves des choses externes qui nous font pâtir. »
(Leibniz)

« Ce sentiment de notre pouvoir de modifier notre propre caractère si nous le voulons est précisément le sentiment de liberté morale dont nous avons conscience. »
(John Stuart Mill)

« On n'est libre que dans la mesure où l'on n'est pas dupe de soi, de ses prétextes, de ses instincts, de son naturel. On n'est libre que par la critique et l'énergie, c'est à dire par le détachement et le gouvernement de son Moi ...

La liberté de la majorité des hommes ne diffère guère de celle de la bête, c'est celle de suivre ses impulsions inconscientes, ses mobiles inavoués ... la liberté intérieure n'existe que par exception et par le fait d'une victoire sur soi–même. »
(H. F. Amiel)

« Le premier des droits de l'homme c'est la liberté individuelle, la liberté de la propriété, la liberté de la pensée, la liberté du travail. »
(Jaurès)

SOURCES :
Le petit Robert
Vocabulaire technique et critique de la philosophie
Vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines

Préparé par :
NADIA KHOURI

LES DÎNERS

DE

Cité libre

Grand débat:

LE PLQ ET «LA SOCIÉTÉ DISTINCTE»: *Back to the Future?*

avec

YVES DE MONTIGNY,

Professeur à la Faculté de Droit
de l'Université d'Ottawa et président du Comité du PLQ
sur l'évolution du fédéralisme canadien

et

GUY SARAULT,

Avocat et conseiller du PLC dans les dossiers de l'Accord du lac Meech

Où:

À la Maison du Egg Roll
3966, Notre-Dame Ouest
Montréal

Quand:

Jeudi 9 janvier 1997
de 17h30 à 21h

Renseignements et réservations:

Isabelle ou Marcel
(514) **671-8487**



Yves de Montigny



Guy Sarault





Janvier–février 1997